

Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités

Thème de réflexion 2013

Rencontre professions cadre de vie



Prix national



Séminaire
ROBERT AUZELLE
arturbain.fr



Concours international



DGALN



Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités

Thème de réflexion 2013

Rencontre avec les professions du cadre de vie

Prix national

Concours international

Association pour l'Art urbain et l'éthique du cadre de vie

Sous la direction de Robert-Max Antoni

ART URBAIN

"Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la **qualité architecturale**, de la **qualité de la vie sociale** et du **respect de l'environnement**."



Association pour la promotion de l'Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle

Association reconnue d'Utilité Publique (J.O. du 09/05/2004)
Président-Fondateur : Robert-Max ANTONI

Objet

Promouvoir l'enseignement de l'Art urbain et l'éthique du cadre de vie, pour améliorer la qualité de la vie et la qualité du cadre de vie des habitants.

Le choix d'un thème annuel de réflexion en faveur du développement durable et l'organisation de manifestations publiques sur ce thème, illustrant la définition de l'Art urbain, procurent des exemples de réalisations, des contributions d'orientation professionnelles et des projets prospectifs d'universitaires. Ils permettent de présenter une synthèse de ces manifestations dans un dossier pédagogique pour informer un large public.

Inspirateur

Robert Auzelle (1913-1983) a inspiré la création et la démarche du Séminaire lors de sa fondation en 1984. Architecte et urbaniste, il a marqué l'époque de la Reconstruction notamment par son approche basée sur la pluridisciplinarité, la concertation avec les habitants. Sa réflexion sur les finalités de l'urbanisme et de l'écologie, présente dans son œuvre écrite est plus que jamais d'actualité.

Quatre manifestations annuelles

Chaque année, le Séminaire interpelle les élus, les professionnels et les universitaires sur une thématique relative à l'amélioration du cadre de vie en relation avec la politique publique du développement durable.

1/ L'assemblée générale et le thème de réflexion annuel

Le Président présente le bilan des activités de l'année précédente et le thème de réflexion annuel retenu. Le Concours international, la Rencontre entre les organisations professionnelles et les services de l'Etat ainsi que le Prix national porteront sur ce thème.

2/ La Rencontre avec les organisations professionnelles

permet de connaître les actions engagées par chaque profession au regard du thème de réflexion annuel. Les actes de cette rencontre font l'objet de publications dans les revues professionnelles.

3/ Le Prix national arturbain.fr

s'adresse aux maîtres d'ouvrage publics et privés. Le Séminaire sélectionne et présente lors d'une manifestation publique des opérations d'aménagement remarquables par leur méthode d'élaboration et la qualité des réponses. Sensible aux relations entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et usagers, il valorise les équipes et les élus qui ont su mener à bien de tels projets. Ceux-ci sont exposés sur www.arturbain.fr. Le Séminaire réalise un travail de pédagogie par l'exemple.

La soirée de la remise du Prix est aussi l'occasion de décerner des **Bourses de l'Art urbain** à de jeunes professionnels titulaires des meilleurs projets de fin d'études du Cycle de Master.

4/ Le Concours international arturbain.fr

est ouvert aux équipes pluridisciplinaires d'enseignants et d'étudiants des écoles et universités d'architecture et d'urbanisme, d'ingénierie, de paysage, de design d'espace... Ces équipes proposent un projet ancré sur les enjeux d'un site existant. Moment de création et de confrontation d'idées, ce concours fait émerger une pluralité de points de vue d'horizons différents, source d'inspiration à la disposition des professionnels. Des bourses sont attribuées aux lauréats.

L'enseignement à distance sur www.arturbain.fr et les publications

Sous la direction du Président-fondateur Robert-Max Antoni, permettent de sensibiliser les étudiants et d'informer le public sur le Vocabulaire français de l'Art urbain - dont les termes sont utiles pour parler de l'urbanisme, de l'architecture et de l'environnement - le Référentiel pour la qualité du cadre de vie pour mieux évaluer la qualité architecturale, la qualité de la vie sociale et le Respect de l'environnement des projets et réalisations, la "e-sensibilisation" regroupant des vidéos pédagogiques, les publications et les articles sur l'Art urbain et l'éthique du cadre de vie.

Fonctionnement de l'association : l'Etat, le mécénat et le bénévolat

Le Séminaire présente un caractère de service public ; ses objectifs s'inscrivent dans la mise en œuvre de la politique publique de développement durable. L'Etat (MLET) apporte son soutien au Séminaire dont les ressources proviennent du **mécénat** (Adpi, Metalco Mobil Concept, Crédit Mutuel), des cotisations et du bénévolat de ses membres.

La cotisation annuelle de soutien individuelle est de 20€ et celle des sociétés de 500€ à 1000€. Pour les associations et les collectivités, le montant est laissé à leur appréciation. Un fond d'épargne est dédié aux bourses destinées aux étudiants et aux jeunes professionnels.



Sommaire

Avant-propos	6
Introduction et thème de réflexion 2013	8
Chapitre I : Rencontre-débat entre les professions du cadre de vie et les services de l'Etat	11
Chapitre II : Prix national arturbain.fr 2013	19
Chapitre III : Concours international arturbain.fr 2013- 2014	31
Conclusions des 3 manifestations	55
Annexes	59

2013,
CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE ROBERT AUZELLE

Discours prononcé par Mme Cécile Dufflot, Ministre de l'Egalité des territoires et du Logement, le 16 décembre 2013 au Grand Prix de l'Urbanisme - Hommage à Robert Auzelle

"2013 est l'année du centenaire de la naissance de Robert Auzelle qui fut dans après-guerre urbaniste en chef à la Direction de l'aménagement du territoire au Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme puis Inspecteur Général de la Construction.

Figure peu connue du grand public mais aussi des architectes et des Urbanistes eux-mêmes, Robert Auzelle a pourtant légué à la pensée urbaine un héritage résolument moderne.*La remise du Grand Prix de l'Urbanisme est l'occasion pour moi de rendre un hommage de l'Etat à cet homme qui a marqué l'époque de la reconstruction par son geste architectural mais aussi par sa manière de faire. Il fut un grand praticien mais aussi un théoricien dont la pensée mérite aujourd'hui encore toute notre attention.

Robert Auzelle a porté des projets réellement concertés, nous invitant à repenser notre manière de faire la ville afin de la rendre plus ouverte et plus participative.

La pluridisciplinarité et la participation des habitants prônés par Robert Auzelle sont les piliers de ce que l'on nomme désormais le développement durable.

Plaçant au cœur de ses projets la qualité de vie, Robert Auzelle a remarquablement donné à voir la dimension sociale du métier d'Urbaniste. Ainsi, le quartier de la Plaine à Clamart, qui fêtera ses 80 ans l'année prochaine et dans lequel Robert Auzelle a voulu " faire simple, de qualité, au-delà de la mode ", témoigne de la qualité de sa conception qui tranche avec tant de grands ensemble bâtis à la va-vite et qui ont dû être transformés voire démolis depuis.

Robert Auzelle est aussi celui qui a conçu, en 1946 à Quimper, le premier plan urbanisme intercommunal.



Extrait de l'allocation de Mme Aurélie Filippetti, ministre de la Culture le 17 décembre 2013 lors du Symposium de l'Académie de l'Architecture « 2014-2041 : quelles stratégies pour l'architecture, les villes et les territoires ? »

Monsieur le Président de l'Académie d'Architecture, Cher Thierry Van de Wyngaert,
Madame la Présidente du Conseil National de l'Ordre des Architectes, chère Catherine Jacquot
Mesdames et messieurs les académiciens et les académiciennes,
Mesdames et messieurs,
Chers amis,

Je me réjouis d'être parmi vous aujourd'hui dans l'un des joyaux de notre patrimoine du XXème pour clore ce Symposium de l'Académie d'Architecture placé sous la présidence du Conseil Economique, Social et Environnemental. Une présidence qui traduit bien la place de l'architecture dans notre société. Expression culturelle d'intérêt public, suivant les

Vous savez que c'est une mesure très discutée du projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

Je suis convaincue qu'il s'agit de l'échelle la plus pertinente pour mettre en œuvre une planification cohérente et réellement au service des territoires.

La coopération renforcée des acteurs, la solidarité entre les territoires et la conjugaison des échelles étaient déjà au cœur de ses réflexions.

Robert Auzelle a prôné un urbanisme du paysage sensible à l'environnement. Dans son ouvrage Clefs pour l'urbanisme qu'il publia en 1971, Robert Auzelle a su saisir les enjeux de la transformation de notre monde en engageant une réflexion entre l'homme, urbanisme et la nature. Sa sensibilité à l'harmonie et à la beauté de la nature a trouvé une concrétisation exemplaire dans les nombreux cimetières qu'il a aménagés, car nos " dernières demeures " méritent également l'attention des hommes de l'art.

Alors que son œuvre s'inscrivait dans l'ère de la reconstruction démesurée et du tout béton, Robert Auzelle a été un véritable précurseur de l'urbanisme modeste qu'il nous faut aujourd'hui mettre en œuvre.

A travers ces réflexions, Robert Auzelle nous donne à voir la responsabilité qui incombe au métier urbaniste, je pourrais même dire l'éthique qui doit caractériser son action.

L'urbaniste est celui qui forge le cadre de vie et qui détient l'expertise, à la croisée de nombreuses disciplines, pour le faire de manière éclairée. Donner la possibilité à chacun d'habiter un territoire est un acte qui engage, un acte de responsabilité.

Robert Auzelle a su conjuguer l'écologie, le social, le politique, et pour cela, il est tout simplement une belle leçon de l'urbanisme capable de dire, puis de faire un territoire en tant que lieu de vie.

L'urbanisme doit être considéré comme une profession à part entière, il doit être reconnu comme tel.

Robert Auzelle par son œuvre, nous offre un véritable manifeste de ce métier, et je tenais aujourd'hui à lui rendre hommage."

termes de la loi sur l'architecture de 1977, l'architecture est au cœur des grands enjeux du XXIe siècle : qualité du cadre de vie individuel et collectif, accès au logement pour tous, aménagement équilibré du territoire, développement durable et transition écologique.

Ce Symposium qui nous réunit porte, par son lieu et par son histoire, le double héritage d'Auguste Perret, concepteur de ce Palais d'Iéna, et de Robert Auzelle dont nous célébrons cette année le centenaire de la naissance. C'est en effet ce dernier qui, en 1977, avait organisé à l'Unesco le premier Symposium de l'Académie d'Architecture alors qu'il en exerçait la présidence.

L'héritage de Robert Auzelle, c'est celui d'un art urbain inscrit dans une pluridisciplinarité qui tend à améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et de respect de l'environnement.

Comme lui, comme chacun d'entre vous, je suis intimement convaincue que la réalisation matérielle d'un « vivre ensemble » plus juste et plus harmonieux passe par l'architecture.

Introduction

Depuis sa fondation en 1984, les actions pédagogiques engagées par le Séminaire Robert Auzelle (SRA) participent à la promotion de l'Art urbain, tel que le définit le Séminaire Robert Auzelle¹, et de l'éthique du cadre de vie. Elles s'inscrivent dans le cadre de la convention d'objectifs passée avec la DGALN et le PUCA sur un thème de réflexion venant en soutien des politiques publiques de développement durable et de la transition énergétique :

« Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités »

Le thème 2013 est choisi à la suite d'une consultation du milieu professionnel et universitaire du cadre de vie. Il concerne l'espace, notre bien commun. Il s'intéresse plus particulièrement à des territoires à échelle humaine telles « les petites villes et les communautés de communes » ainsi qu'aux questions posées par l'éthique professionnelle du cadre de vie. Il interpelle les élus, les professionnels et les universitaires à l'occasion de 3 manifestations réunissant les membres et les invités du SRA.

Sont réunis dans ce dossier 3 chapitres présentant :

La **Rencontre avec les professions du cadre de vie et les services de l'Etat** du 24 septembre 2013 :

Les contributions des organisations professionnelles permettent de connaître les actions menées par leurs membres sur le thème au regard de leurs responsabilités professionnelles.

Le **Prix national arturbain.fr** du 2 décembre 2013 :

Les 6 opérations présentées par les maires et les maîtrises d'ouvrages illustrent le thème ; elles sont sélectionnées pour leur valeur exemplaire, chaque opération est présentée en faisant ressortir les qualités architecturales, sociales et environnementales (nota).

Le **Concours international arturbain.fr** du 22 mai 2014 :

En langue française, les esquisses des équipes pluridisciplinaires pilotées chacune par un professeur accompagné d'étudiants, sont présentées selon la méthode avant/après pour apprécier les améliorations apportées au cadre de vie.

Les esquisses font également valoir, comme pour les opérations du Prix national, les qualités pré-supposées de leurs propositions pour améliorer la qualité du cadre de vie.

Les annexes indiquent le bilan d'activités du Séminaire Robert Auzelle pour 2013; elles donnent divers renseignements sur l'enseignement par Internet du Séminaire Robert Auzelle (bibliographie, films, agenda, Audimat etc.). Des petits films sur www.arturbain.fr complètent cette information.

La conclusion se réfère aux synthèses figurant dans les communiqués de presse en tête des 3 chapitres. Le lecteur pourra ainsi connaître la diversité des contributions et en tirer son enseignement. Les élus, professionnels et universitaires apprécieront l'utilité de ces travaux pour leur usage dans l'exercice de leurs responsabilités.

Nos remerciements vont au Ministère de tutelle chargé de l'urbanisme, à nos mécènes, aux sociétés membres, ainsi qu'aux bénévoles du Séminaire Robert Auzelle qui ont rendu possible l'organisation des 3 manifestations. Mais aussi aux intervenants des manifestations qui sont intervenus gracieusement.

Robert-Max ANTONI
Président-fondateur

Nota : au cours de cette manifestation, des Bourses de l'Art urbain sont décernées aux jeunes professionnels ayant obtenu, dans l'année, une mention bien ou très bien au diplôme de Master sur un projet de fin d'études ressortant de l'Art urbain.

¹ Art urbain : « Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement ».

THEME DE REFLEXION 2013

Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités

Plaidoyer pour une organisation consciente de l'espace (2)

2013, Centenaire de la naissance de Robert Auzelle, architecte et urbaniste « visionnaire »- tel que l'évoque la ministre Cécile Duflot (1) - nous interroge sur la nécessité de mettre de la qualité dans l'espace périurbain *ces territoires trop souvent négligés*.

Dans la suite des thèmes des années précédentes sur «Valoriser les espaces vides oubliés» en 2010, «Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain» en 2011, « Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature» en 2012, le Séminaire Robert Auzelle propose le thème 2013 :

Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités

Par « *organisation consciente de l'espace* » (2), Robert Auzelle, dans ses différents écrits fondant son enseignement, se réfère aux méthodes d'analyse, d'enquêtes et de connaissances élaborées en équipes pluridisciplinaires concernant, la géographie, la topographie, la sociologie, la santé publique, les plantations, l'ensoleillement, les vents ... Il préconise des constructions à échelle humaine avec une attention toute particulière aux espaces publics et à l'implantation des équipements publics, considérant l'espace comme l'essentiel de l'art urbain.

Dans ces conditions, il conviendra de mettre en valeur notamment:

- les quartiers autour des gares routières, ferroviaires, fluviales ou aériennes en reconsidérant en particulier l'usage de l'infrastructure foncière et de son franchissement
- les quartiers délaissés en matière de transports en commun et de services, comme certaines zones pavillonnaires, industrielles et autres équipements publics.

L'enjeu : Desservir ces territoires, en intégrant l'impératif écologique, pour donner naissance à de nouveaux quartiers de vie urbaine.

Cela permettrait de satisfaire à cette dualité de besoins apparemment inconciliables que sont la mobilité et l'enracinement, tout en favorisant l'épanouissement d'un nouveau mode de vie et en réservant au maximum les éventualités d'évolution future indique Robert Auzelle (3)

En France, la Rencontre annuelle organisée avec la revue Urbanisme entre les organisations professionnelles du cadre de vie et les services de l'Etat, ainsi que les opérations du Prix national présentées par les maires et maîtres d'ouvrage éclaireront les recherches et initiatives sur le thème 2013.

Les esquisses du Concours international 2013/2014 des équipes pluridisciplinaires seront présentées, comme pour les concours précédents, en effectuant la comparaison avant/après et en évaluant le nouveau cadre de vie au regard des critères de qualité architecturale, qualité de la vie sociale et de respect de l'environnement (4)

Pour plus de renseignements consulter www.arturbain.fr

Bibliographie :

- 1 Lettre du 27 novembre 2012 de la Ministre de l'égalité des territoires et du logement (cf. annexe)
- 2 *Plaidoyer pour une organisation consciente de l'espace* Robert Auzelle, Vincent & Fréal, Paris, 1962.
- 3 *Faut-il créer des villes ?* Article de Robert Auzelle in Urbanisme n° 101, 1967, p 15
- 4 Dossier du *Référentiel pour la qualité du cadre de vie*, voir www.arturbain.fr

Chapitre I

Rencontre entre les professions du cadre de vie et les services de l'Etat

24 septembre 2013

Communiqué de presse

3^{ème} Rencontre-débat entre les professions du cadre de vie et les services de l'Etat

Mardi 24 septembre 2013 à l'Arche de la Défense sur le thème de réflexion 2013
Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités

Les recommandations suivantes ressortent des contributions :

- **Les « bassins de vie »** des quartiers périurbains sont à prendre en considération dans le cadre d'une planification intercommunale intégrant les questions des domaines logement / transports / patrimoine.
Les petites villes et les villages environnants étant à considérer comme des « quartiers périurbains à spécificité rurale »
- **Les collectivités** maîtres d'ouvrage, doivent consacrer les moyens nécessaires pour engager les études à l'échelle intercommunale.
- **La maîtrise d'œuvre**, doit associer les divers acteurs techniques dès l'origine des études jusqu'à la mise en service des aménagements de l'espace et des modes de transport, en favorisant la mixité des cultures des professionnels, plutôt que de fonctionner de manière fragmentée.
- **L'usager** des transports en commun doit bénéficier d'un mode de tarification simplifié au niveau d'une région.

En conséquence, il convient de :

- **Développer la multi-polarisation des « noyaux urbains »** pour augmenter l'univers de choix des habitants pour un temps de déplacement donné.
- **Créer des « réseaux de circulations douces »**² desservant services et équipements dans un espace paysager agréable, en parallèle au réseau routier, donnant le choix aux habitants entre l'auto et la mobilité douce.
- **Densifier à échelle humaine le tissu périurbain**¹ notamment dans les sites des haltes ferroviaires, avec un mode d'habiter économe en énergies et diversifié dans le type d'habitat,
- **Agir par la pédagogie** auprès des collectivités, notamment celles du périurbain du secteur rural pour faire connaître les exemples réussis,
- **Consacrer le temps d'information nécessaire** pour expliquer les modes d'habiter et de déplacements économes dans l'intérêt des habitants et des collectivités en respect de l'environnement.

NOTA :

La note documentaire sur les quartiers et les mobilités (cf. annexe) s'attache :

1/ à donner les définitions de la notion de quartier (Le Robert/Kevin Lynch/ R.Auzelle).

2/ à évoquer le désenclavement des quartiers périurbains par les TCSP, les quartiers périurbains étant compris comme quartiers de grandes agglomérations

3/ à définir la notion française d'Ecoquartiers qui d'après le Certu implique l'alternative à l'usage de l'auto en offrant des mobilités nouvelles (modes actifs, offres de services...) ainsi que de nouvelles formes urbaines, « en particulier en lien avec un équipement de type gare ».

² Les équipes pluridisciplinaires participant au concours international arturbain.fr portant sur ce thème adapteront ces recommandations en tenant compte des spécificités locales.

**Rencontre avec les Professions du Cadre de vie
du 24 septembre 2013 sur le thème :
"Pour une réorganisation des quartiers
périurbains par les mobilités"**



Jean Poulit, Ingénieur Général, Conseil auprès du DUHC.



Yves Malfilâtre, Inspecteur général au CGEDD,
Bertrand Lemoine, Atelier International du Grand Paris,
Robert-Max Antoni, Président-fondateur du Séminaire Robert Auzelle.



Yo Kaminagai, Délégué à la conception à la maîtrise d'ouvrage de la RATP

Services de l'Etat



Florent Hébert, Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie,
Christian Curé, Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions Publiques,
Emmanuel Raoul, Plan Urbanisme, Construction et Architecture.



Sébastien Giorgis, Paysagistes-conseils de l'Etat,
Frédéric Bonnet, Architectes-conseils de l'Etat,
Antoine Loubière, Revue Urbanisme.

Professions du cadre de vie



Pascale Poirot, Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs,
Dominique de Sauza, Union des Constructeurs Immobiliers, Fédération Française du Bâtiment,
Jean-Cédric Landry, Conseil Supérieur de l'Ordre des Géomètres Experts.



Martine Elissalt-Pattou, Conseil National de l'Ordre des Architectes,
Christian Deuré, Syntec Ingénierie,
Jean-Marc Bouillon, Fédération Française du Paysage.

Introduction par Robert-Max Antoni

La troisième rencontre avec les Professions du Cadre de vie s'inscrit dans une conjonction inattendue mais heureuse du Centenaire de la naissance de Robert Auzelle et de la loi *pour l'accès au logement et un urbanisme rénové* (ALUR).

Le thème 2013 « Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités » fait suite aux thèmes annuels précédents sur « l'étalement urbain » (2011) et les « quartiers écologiques » (2012). Il illustre, en respect de la convention passée entre le SRA et la DGALN, un aspect de la politique du Grenelle de l'environnement et de la transition écologique dans le domaine de l'urbanisme.

« **Plaidoyer pour une organisation consciente de l'espace** » ouvrage de Robert Auzelle écrit en 1962 nous revient en écho et confirme le côté précurseur de l'écologiste urbain sur ce thème.

Nous devons nous intéresser « à ces territoires trop souvent négligés », qu'évoque Madame Cécile Duflot dans son courrier du 27 novembre 2012 adressé au SRA (cf. annexe).

Nous devons aussi **reconsidérer les notions de ville et de quartier lorsqu'il s'agit de périurbain**, d'agglomération, de territoires ruraux et prendre en compte le glissement de sens de ces termes.

Les définitions du dictionnaire « Robert », celles de Robert Auzelle dans « Technique de l'urbanisme » (1953), de Kevin Lynch dans « L'image de la Cité » (1960), et des expériences en matière d'écoquartier aujourd'hui, nous obligent à tenir compte tout à la fois, des limites administratives, de la physionomie propre d'une certaine unité identifiant ces quartiers, ou encore lorsque c'est le cas « d'un groupement d'habitants disposant d'installations collectives et de services publics indispensables à la vie quotidienne de la population ».

Procéder à la délimitation géographique du « quartier périurbain », dans sa relation avec un territoire plus vaste et plus pertinent, dans une gouvernance mieux responsable, est essentiel. Cet exercice montre bien la difficulté d'examiner: les zones d'habitation, d'activités, de loisirs, tout autant que le « petit bourg rural de 3000 habitants » dont les équipements sont incomplets et où la mobilité des habitants reste très dépendante de la voiture.

Les quartiers des gares, de leur côté, ne peuvent être réduits à des aires de stationnement ;

Il s'agit bien d'une remise en question du zoning de l'urbanisme moderne. Bref, comme l'a écrit Robert Auzelle (n°101 de la revue Urbanisme en 1967) il s'agit « **de satisfaire cette dualité des besoins apparemment inconciliables que sont la mobilité et l'enracinement, tout en favorisant l'épanouissement d'un nouveau mode de vie** ».

Oui, il s'agit d'inventer un nouveau mode de vie.

Comme vous l'avez constaté dans l'invitation de cette rencontre, animée par le Rédacteur en chef de la revue Urbanisme, la forme de celle-ci a changé. Les services de l'Etat d'une part, et les professions du cadre de vie d'autre part, exposeront l'état d'avancement de leurs réflexions et de leurs expériences.

Auparavant, le représentant du Conseil Général de l'Environnement et du Développement durable présentera une synthèse des travaux du SRA sur le thème de l'année 2012.

La conclusion des échanges sera laissée à nos invités surprise avant le débat avec la salle.

Enfin, le but de nos rencontres annuelles entre les services de l'Etat et les professions du cadre de vie sur des thèmes d'intérêt général a pour objet :

- de dépasser les seuls intérêts « moraux et matériels » des membres de ces professions soumises à la concurrence dans le cadre de la mondialisation.
- d'harmoniser la culture commune et les comportements des professionnels inhérents à leurs « devoirs professionnels de conseil et de formation »

**

*

Résumé des interventions

Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités
 3^{ème} rencontre entre les représentants des organisations professionnelles du cadre de vie
 organisée par le Séminaire Robert Auzelle (SRA) à la Grande Arche de La Défense le 24 septembre 2013.
 Résumé par Yves Malfilatre Administrateur du SRA à partir des contributions écrites

« Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités » : ce thème s'inscrit dans la continuité des thèmes des années précédentes qui portaient sur « l'étalement urbain » en 2011 et « les quartiers écologiques en lien avec un réseau nature » en 2012.



Robert-Max Antoni, Président du SRA, a rappelé en introduction que cette rencontre s'inscrivait dans le cadre du Centenaire de la naissance de Robert Auzelle, architecte et urbaniste qu'on peut qualifier de précurseur de l'aménagement durable. En 1967, il écrivait dans le n°101 de la revue Urbanisme, que l'aménagement devait être guidé par la nécessité de « **satisfaire cette dualité des besoins apparemment inconciliables que sont la mobilité et l'enracinement, tout en favorisant l'épanouissement d'un nouveau mode de vie** ».



Bertrand Lemoine, directeur général de l'Atelier international du Grand Paris, a pris la parole comme grand témoin pour évoquer le périurbain d'exception que constituent les quartiers périurbains du Grand Paris. Dans ce grand projet, avec un objectif très ambitieux de construire 70.000 logements par an, soit le double de la production actuelle, il faut imaginer un nouveau mode de développement, remettant en cause la dualité centre/ périphérie.

L'attraction d'une partie de la population pour les petites villes en frange de la métropole plaide pour la mise en place en grande couronne d'une stratégie territoriale d'intensification urbaine maîtrisée, continue et durable.

Cette nouvelle approche doit conjuguer micro-mobilité, nouveaux services de proximité, agriculture urbaine et nouvelles typologies d'habitat.



Antoine Loubière, rédacteur en chef de la revue Urbanisme, a ensuite interpellé sur le thème de la soirée, les différents représentants des organisations professionnelles de l'aménagement, qu'ils soient publics ou privés.



Christian Curé, directeur du Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU), a rappelé qu'en matière de mobilité, le périurbain demeure le territoire de l'automobile. Alors que l'usage de la voiture baisse dans les centres des villes (moins de 50 % des déplacements en 2008), il augmente dans le périurbain, atteignant 78 % dans les grandes agglomérations et 85 % en périphérie des villes moyennes.

L'augmentation du coût de l'énergie fait planer une menace à terme sur les déplacements des périurbains. De nouveaux services à la mobilité doivent se développer (transport à la demande, covoiturage, autopartage...) en complément des transports publics traditionnels, qui ne peuvent atteindre leur rentabilité en secteur diffus.



Frédéric Bonnet, président de l'association des architectes-conseils de l'Etat, partage ce point de vue. Dans les périphéries des villes moyennes, les modèles métropolitains ne sont pas transposables.

Il faut à la fois, une planification intercommunale volontariste, ce que prévoit le projet de loi ALUR, en cours de débat au Parlement, et un investissement des pouvoirs publics, dont Réseau Ferré de France, sur des centaines de sites de

haltes ferroviaires rurales ou périurbaines pour faire émerger de nouveaux quartiers.



Sébastien Giorgis, président de l'association des paysagistes-conseils, constate que « l'extrême générosité des vides (dans le périurbain) rend chaque destination lointaine ». Prendre sa voiture pour toute sorte d'activité relève d'un réflexe naturel. Une recomposition des vides sous forme d'espaces publics tissant des connexions est donc à rechercher. Un nouveau tissu urbain plus complexe favoriserait les modes de déplacements actifs, piétons et cyclables, dans la création d'un nouveau paysage urbain qui reste à concevoir, et où les paysagistes auraient toute leur place.



Pascale Poirot, vice-présidente du Syndicat national des aménageurs-lotisseurs (SNAL) pointe pour sa part que la conception des quartiers périurbains, en grande partie pavillonnaires, a été guidée, par les contraintes liées à l'automobile, que ce soit en terme de circulation ou de stationnement.

Elle constate que pour aller de Roissy à Cergy-Pontoise il faut 15 minutes en auto, alors que 1h30 est nécessaire par les transports en commun en passant par Paris!

La transversalité n'est pas étudiée et l'axialité privilégie l'auto.

La réflexion sur les mobilités doit donc se fonder sur un diagnostic précis pour remodeler le périurbain dont la responsabilité échoit aux élus. Les objectifs de réorganisation de l'espace doivent être transcrits lisiblement dans les documents d'urbanisme.



Dominique de Sauza, président de l'Union des constructeurs immobiliers (UCI-FFB) estime que cette nécessaire réflexion sur les mobilités ne doit pas conduire à des solutions radicales comme l'exclusion de l'automobile. même s'il faut favoriser les autres modes de déplacements.

Pour densifier le périurbain, il faut faire évoluer les documents d'urbanisme et promouvoir un aménagement qui n'exclut aucun type d'habitat ni aucun type de mobilité, mais en développant un parc de logements conforme aux exigences énergétiques actuelles et futures.



Jean-Marc Bouillon, président de la Fédération française du paysage (FFP), signale que réorganiser le périurbain par les mobilités comporte le risque de mélanger 2 temporalités :

la mobilité pour un rythme d'évolution rapide, calé sur l'évolution sociétale,
la mobilité de l'aménagement urbain, beaucoup plus lente, qui laisse longtemps sa trace sur le territoire.

Il faut donc penser la réorganisation du périurbain en termes de réversibilité, de plurifonctionnalité et d'espaces de mobilité. Ainsi, il faut établir un réseau de circulations douces avec équipements et commerces, offrir le choix d'utiliser ce réseau plutôt que l'auto, en bénéficiant d'un paysage et des services.



Martine Pattou, déléguée du Conseil national de l'Ordre des architectes (CNOA), souligne l'ampleur considérable de la tâche pour réaménager le périurbain, car il concerne un français sur quatre.

La première réaction consiste à contenir l'étalement urbain en stoppant le développement anarchique du périurbain. Une planification urbaine à la bonne échelle et une fiscalité foncière sont peut-être des solutions (mais elles ont montré jusqu'à présent leurs limites...).

Pour ce qui existe, il faut réorganiser les voiries pour une autonomie du quotidien ainsi qu'un report modal des transports et créer des itinéraires confortables vers les gares et les stations de bus, en liaison avec des parcs de stationnement sécurisés.

Il faut aussi que les petites villes et villages à échelle humaine, se dotent de moyens d'études, dans le cadre des « bassins de vie », lieux des principaux échanges, qui échappent aux limites administratives.



Christian Deuré, délégué Ile-de-France de Syntec Ingénierie, constate l'évolution des métiers de l'ingénieur en aménagement depuis les années 60. A cette époque, la discipline « noble » était l'ingénierie routière, dans le privé comme dans le public.

De nos jours, ce sont les ingénieurs des transports-déplacements qui tiennent le haut du pavé, avec les nombreux projets de tramways, tram-train et autre bus à haut niveau de service (BHNS). Or la majorité de ces projets concerne encore les liaisons centre / périphérie. « Les voies axiales ont servi d'aspirateurs de citoyens ».

L'enjeu majeur du futur, avec le poids de plus en plus important du périurbain, se situe précisément dans le développement d'une offre de transport souple et adaptée dans ces quartiers.



Jean-Cédric Landry, représentant le Conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts, partage l'idée qu'une nouvelle donne est nécessaire en matière de déplacements pour répondre aux enjeux d'aménagement du XXIème siècle. Elle constitue une opportunité pour intervenir en profondeur dans les quartiers périurbains. Les géomètres-experts s'y préparent de leur côté. Ils ont élaboré une feuille de route de l'Agenda 21 de leur profession et un guide méthodologique sur la « mobilité et les circulations douces ».

Les géomètres-experts ont fait le constat du panel toujours plus étoffé des modes de déplacement et contribuent, dans les opérations dont ils ont la charge, à définir des espaces fonctionnels de plus en plus variés pour satisfaire des usagers dont les objectifs évoluent très vite.



Florent Hébert, en charge de la démarche « Ecocité », à la sous-direction de l'aménagement durable du ministère de l'égalité des territoires et du logement (METL) considère qu'en s'interrogeant sur l'impact négatif des modes de vie périurbains actuels (artificialisation des sols, surconsommation foncière, changement climatique...) il faut également saisir l'opportunité de s'intéresser à l'évolution des territoires urbains dans leur ensemble. Mais la diversification des modes de transports ne doit pas être le seul objectif.

Les réflexions devront ainsi porter sur l'adéquation entre le développement des aménités périurbaines et le renouvellement des modes d'habiter en réinterrogeant l'attractivité des lieux périurbanisés. Les grandes agglomérations françaises expérimentent la faisabilité d'une telle approche sur les projets retenus dans le cadre de la démarche nationale « EcoCité » : il s'agit en effet d'y renforcer des « localités périphériques », à mi-chemin entre la ville-centre, la ville nouvelle et le village péri-urbain.

Cette réflexion sur la « ville des proximités » est également poursuivie dans le cadre du club EcoQuartier.



Emmanuel Raoul, Secrétaire permanent du Plan Urbanisme, Construction et Architecture (PUCA), en clôture de ce tour de table, souligne que l'équité vis-à-vis des territoires nécessiterait une meilleure coordination des transports. A l'occasion d'un voyage au Japon, il a vu fonctionner un « type de ville sans centre », constitué par la polycentralité de noyaux urbains interconnectés.

La capacité à se déplacer conditionne en effet l'accès à d'autres biens collectifs.

En milieu peu dense comme le périurbain, il faut donc mettre en place une politique globale des transports collectifs. Pour cela, il faut trouver une échelle de régulation adaptée. Il semble que la région soit le bon espace géographique, au sein duquel les principales collectivités et les autorités organisatrices de transports devraient se coordonner. Il cite en exemple le cas de la Suisse, où les habitants disposent de l'équivalent en France de la carte Navigo pour tous les transports en commun à l'échelle de la Confédération.

Enfin, le président du SRA donne la parole aux deux invités-surprise, experts dans le domaine de l'aménagement et des transports :

Jean Poulit, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts honoraire, ancien directeur d'EPAMARNE, de 1981 à 1991,

Yo Kaminagai, délégué à la conception à la maîtrise d'ouvrage de la RATP.



Jean Poulit, s'appuie sur son expérience à Epamarne pour rappeler que Marne-la-Vallée, ville nouvelle linéaire multipolaire (Cité Descartes, Val de Bussy, Val d'Europe), s'est développée le long d'infrastructures majeures (autoroute A4, RER A ..). Elle constitue l'un des moteurs du développement de l'Île-de-France, grâce aux mobilités. Ce n'est pas de l'étalement urbain mais de la polarisation, soutenue par un réseau de transports collectifs puissants.

En matière de mobilité il évoque l'existence d'invariants en se fondant sur la théorie de Daniel McFadden, Prix Nobel d'économie en 2000 (ndlr). En particulier, un individu fait en moyenne 3,5 déplacements par jour et passe 1h23mn en moyenne par jour dans les transports, et cela depuis des décennies.

La question fondamentale n'est donc pas « comment gagner du temps dans les transports ? », puisque ce temps est invariant, mais « comment j'utilise ce temps ? ». L'augmentation de la vitesse des déplacements fait qu'un individu en recherche d'emploi par exemple, a la possibilité dans un temps donné aujourd'hui d'atteindre beaucoup plus de lieux d'emplois qu'il y a 10 ou 20 ans.

Il confirme l'idée de développer la multipolarisation en aménagement, pour que chaque individu puisse bénéficier d'une augmentation de son univers de choix dans un temps donné. La multipolarisation permet en effet un bon équilibre entre lieux d'habitation, de travail, de loisirs pour un accès ouvert à tous des différents biens convoités.



Yo Kaminagai, parle du mot de mixité comme le mot le plus important entendu au cours de la soirée. Il se considère comme « trilingue », c'est-à-dire compétent en transports, en aménagement d'espaces et en systèmes d'information.

Ces trois compétences doivent être mobilisées pour réaliser une station de transports en commun réussie.

C'est précisément cette mixité qui est difficile à produire. Car les différents acteurs agissent avec des temporalités différentes. Certains acteurs interviennent souvent trop tard, alors qu'il faut porter le risque et la responsabilité pendant tout le temps de l'étude et du développement.

Ce qui peut être constaté dans le domaine des transports est transposable pour l'aménagement du périurbain.

Il faut réussir à mobiliser tous les acteurs au même moment. C'est ce qui a bien fonctionné pour certains projets de tramway, où l'effet d'exemplarité a joué et a provoqué le développement récent de ce type de projet dans de nombreuses agglomérations. 30 villes ont adopté le tramway sans y avoir été obligé par une loi ou une quelconque règle.

De la même manière, il faut faire connaître les exemples de réaménagements réussis en milieu périurbain pour susciter l'émergence de projets similaires.

NOTA: Les interventions orales de cette rencontre sont consultables sur www.arturbain.fr/rencontres professionnelles 2013

Chapitre II

Prix National arturbain.fr 2013

2 décembre 2013

Communiqué de presse

Le Prix National arturbain.fr 2013

Le Prix National arturbain.fr organisé chaque année depuis 1996 par l'association pour l'art urbain, dite Séminaire Robert Auzelle (SRA) est placé sous le haut patronage de la Ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement ; il s'adresse aux professionnels du cadre de vie et aux élus soucieux de présenter une réalisation dont ils sont fiers répondant au thème de l'année. Pour 2013 il s'agit de :

« **Pour une Réorganisation des Quartiers Périurbains par les Mobilités** »

Le règlement du prix a fait l'objet d'un appel à candidatures paru dans la presse et sur notre site internet www.arturbain.fr ainsi qu'auprès des différents réseaux du SRA. En introduction, le quartier du centre de Neufchatel-en-Bray œuvre de Robert Auzelle, a donné lieu à une présentation à l'occasion de l' « année du centenaire de la naissance de Robert Auzelle ».

Cinq opérations ont été retenues par l'association. Des visites sur place avec les maires ou présidents d'agglomérations et les maîtres d'œuvre ont permis de mettre en valeur les qualités de chaque opération retenue. Le jury composé par les élus eux-mêmes, des Villes et communautés, a désigné :

Prix national arturbain.fr : *Un quartier multimodal , Charleville-Mézières (08)*

Mention qualité architecturale : *Gare Viotte au cœur des échanges, Besançon (25)*

Mention qualité de la vie sociale : *Une voie verte pour désenclaver les quartiers péri-urbains, Chevilly-Larue (94)*

Mention respect de l'environnement : *L'espace gare, couture urbaine entre centre-ville et quartiers péri-centraux, Agen (47)*

Mention : *L'avenue de la Seille, favoriser l'éco-mobilité interquartiers , Metz (57)*

La « meilleure communication » (vote de la salle) : Chevilly-Larue (94)

Le vote par Internet : Agen (47)

Les distinctions (« Le Panthéon » de Robert Auzelle) ont été remises en présence des mécènes du Séminaire Robert Auzelle :

Métalco Mobil Concept et Aéroport de Paris ingénieurs et architectes.



Prix national arturbain.fr

Lundi 2 décembre 2013

“Pour une réorganisation des
quartiers périurbains
par les mobilités”



PRIX NATIONAL arturbain.fr 2013 : Charleville-Mézières

Patrick COGNO, Studio Nemo, Maître d'œuvre mandataire de l'opération
François THERET, Adjoint au Maire de Charleville-Mézières



Mention qualité architecturale : Besançon

Jean-Claude ROY, Vice-Président délégué du Grand Besançon (au centre)
Pascal MILLARD, Directeur Urbanisme, Projets et Planification urbaine (à droite)
Louis MOUTARD, administrateur du Séminaire Robert Auzelle (à gauche)



Mention qualité de la Vie sociale : Chevilly-Larue

Luc ECHTLER, Direction des Transports, de la Voirie et des Déplacements, Conseil
Général 94, Jean-Marc L'ANTON, Agence L'Anton & Associés, maître d'œuvre de
l'opération, Alain LAVOISIER, Vice-Président du Séminaire Robert Auzelle



Mention Respect de l'Environnement : Agen

Bruno REMOUÉ, Bruno Remoué + Associés, maître d'œuvre de l'opération,
Laurence MAIOROFF, Vice-Présidente de l'Agglomération d'Agen,
Yves MALFILATRE, Administrateur du Séminaire Robert Auzelle



Mention : Metz

Gérard VINCENT, Conseiller délégué Commission Transports et déplacements,
Marc SEIDEL, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Metz Métropole,
Emmanuel MORO, Atelier Villes et Paysage, maître d'œuvre de l'opération,
Christian DEURÉ, Administrateur du Séminaire Robert Auzelle



Opération hors concours : Neufchâtel-en-Bray

Gilbert BEUZELIN, Adjoint au Maire de Neufchâtel-en-Bray,
Alain MARINOS, Administrateur du Séminaire Robert Auzelle
Xavier LEFRANCOIS, Maire de Neufchâtel-en-Bray,
Isabelle VALTIER-FOUQUET, Architecte, CAUE de Seine Maritime

Introduction par Robert-Max Antoni

Mesdames et messieurs, élus maîtres d'ouvrages, professionnels du cadre de vie, lauréats des bourses de l'art urbain, enseignants, chers amis mécènes et invités, bonsoir à tous.

Ce soir, sur notre thème annuel de réflexion : **Pour une réorganisation des quartiers péri-urbains par les mobilités**, 5 opérations sélectionnées pour le Prix National 2013 vous seront présentées.

Ce soir, la présentation de ces réalisations par des élus maîtres d'ouvrage et des professionnels de la maîtrise d'œuvre fait suite à la **rencontre du 24 septembre** entre représentants des services de l'Etat et les représentants des professions du cadre de vie.

Leurs contributions audiovisuelles sont consultables sur www.arturbain.fr

Comment mettre de la qualité dans « ces territoires trop souvent négligés » évoqués par Cécile Duflot ministre de l'égalité des territoires et du logement ? Voilà la question qui nous a mobilisés cette année.

Comme vous le savez, les quartiers péri-urbains répondent à diverses définitions concernant leur délimitation administrative ou géographique et leurs caractéristiques architecturales, sociales et environnementales. Il convient donc, au regard de leurs spécificités, d'inscrire ces quartiers dans une réflexion globale et un aménagement à l'échelle intercommunale. Ceci, afin de **« constituer des communautés urbaines telles que les intérêts en jeu concernent un ensemble d'habitants »**, comme l'a préconisé Robert Auzelle dans *Clefs pour l'urbanisme* (p225).

A ce titre, le projet de **loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR)** prévoit l'**élaboration par chaque intercommunalité d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) intégrant le programme local de l'habitat ainsi que le plan de déplacements urbains, lorsque l'intercommunalité est autorité organisatrice des transports**

Ainsi, l'offre de mobilité permettant aux habitants de ces territoires de se déplacer à moindre coût dans des espaces publics agréables à vivre, devient pour ces territoires un enjeu de qualité de vie.

Ainsi, l'offre de mobilité proposant l'alternative écologique en réduisant l'usage abusif de l'auto, devient un enjeu en matière d'économies d'énergie.

Bref, « concilier la mobilité et l'enracinement » dans *une organisation consciente de l'espace*, dont nous parle Robert Auzelle. Voilà, une réponse aux vrais besoins des habitants.

Pour les 5 opérations présentées,

- Toutes relèvent d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale (4 Communautés d'agglomération et 1 Conseil général).

- 3 sur 5 concernent la réorganisation du quartier de la gare en lien avec les quartiers périphériques, et 2 visent plus spécialement une liaison de desserte paysagée intercommunale ou inter-quartiers.

Toutes ces opérations privilégient l'accessibilité du piéton dans des espaces publics agréables à fréquenter, desservis par des équipements et services de proximité.

Les 5 opérations ont été choisies par le SRA, comme suite à l'appel à candidatures paru dans la presse et sur notre site Internet en début d'année, avec le réseau de ses membres et les soutiens de la Sous-direction de l'aménagement durable de la Direction générale de l'aménagement du logement et de la nature (DGALN) et du Plan Urbanisme Construction et Architecture (PUCA)

Les 5 fiches de présentation des opérations ont été établies par le SRA en concertation avec les équipes de maîtrise d'œuvre et les élus.

Les élus votent pour décerner **le Prix National et les mentions.**

Le public de la salle vote pour **la « meilleure communication ».**

Les internautes ont voté pour **le Prix Internet**

Enfin, 2013 Centenaire de la naissance de Robert Auzelle, nous conduit à mettre à l'honneur la **Ville de Neufchâtel-en-Bray**. Le maire, accompagné de la représentante du CAUE de Seine- Maritime, va dans un instant vous présenter le Centre administratif et culturel réalisé par Robert Auzelle en 1952.

Cette opération d'une remarquable modernité s'inscrit de manière exemplaire dans la problématique du développement durable pour la satisfaction des habitants.

Je souhaite à tous une soirée studieuse et festive.

Règlement du Prix national 2013

Art 0 : Le thème : proposer une opération déjà réalisée en lien avec le thème de réflexion annuelle (cf. description du thème p.5).

Art 1 : L'organisateur

L'association pour la promotion de l'Art urbain, dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), organise le « Prix National arturbain.fr » marque déposée. Elle procède à une consultation publique, déclare recevable les candidatures, arrête le choix et le nombre d'opérations sélectionnées, veille à la bonne présentation de celles-ci et au bon déroulement de la manifestation. Elle arbitre sans appel tout différend.

Art 2 : L'objet:

Le Prix National arturbain.fr, placé sous le haut patronage de la ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement a pour but de faire connaître au public des opérations exemplaires déjà réalisées, relevant du thème de l'année, améliorant le cadre de vie et illustrant la définition de l'Art urbain. Sont en priorité concernées les opérations situées dans les territoires des petites villes, des communautés de communes ou syndicats intercommunaux.

Art 3 : Les participants et les modalités de candidature :

La candidature est ouverte aux collectivités territoriales et organismes privés ou publics d'aménagement, d'environnement et d'urbanisme. Les candidats proposent une opération par courrier (adressé au Président du SRA), en indiquant le nom du correspondant.

Les candidats retenus adhèrent à l'association. Le montant de leur participation est fixé à 500 €

Pour les collectivités de moins de 1000 habitants et les associations, le montant de la participation est arrêté en accord avec le Séminaire Robert Auzelle.

Cette participation permet d'alléger la charge de l'organisation du Prix. Elle permet également aux élus et aux personnels des collectivités, organismes et associations de participer gratuitement aux actions de formation et de sensibilisation à l'Art urbain organisées par le Séminaire.

Art 4 : Le calendrier et la préparation de la manifestation:

Mars/octobre : Consultation publique et réception des candidatures avant le 15 juillet 2013.

Visites des opérations pressenties par un comité d'experts choisis par le SRA, puis sélection des opérations.

Préparation des fiches et des diaporamas de présentation des opérations sélectionnées en liaison avec l'association.

Lundi 2 décembre : Présentation publique des opérations à l'Arche de la Défense et remise des distinctions.

Art 5 : Les modalités de vote du jury et du vote du public:

5.1 Le jury est composé des élus des collectivités et représentants d'organismes privés ou publics participants.

Chaque élu et représentant d'organisme attribuent une note aux opérations sélectionnées autres que la sienne concernant les trois critères de la définition de l'Art urbain.

5.2- Les distinctions, « Prix National et Mentions », sont décernées en fonction du classement.

5.3-« La Meilleure communication » est décernée par le public.

Art. 6 : La propriété et l'exploitation des opérations présentées au « Prix National arturbain.fr ».

En application des divers textes réglementant la propriété intellectuelle, artistique et industrielle les participants restent propriétaires des images des opérations et de leurs droits d'exploitation.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les opérations sélectionnées, dans le but d'organiser des expositions, de réaliser des actions de relations publiques et d'information laissées à son appréciation.

Renseignements: site : www.arturbain.fr, tél : 01 40 81 71 35, Fax : 01 40 81 73 90

Mail : vaspart.aude@numericable.fr

Adresse postale : Monsieur le Président du Séminaire Robert Auzelle - Prix National arturbain.fr, Arche de la Défense 93 055 LA DEFENSE cedex.

Fiches de présentation des opérations

PRIX NATIONAL 2013

Prix National arturbain.fr 2013 - "Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités"

Maîtrise d'ouvrage :	Cœur d'Ardenne Communauté d'Agglomération de Charleville-Mézières - 49 Avenue Léon Bourgeois 08000 Charleville-Mézières - Tél. : 03 24 57 83 00 - mail : nacer.sidotmane@coeurardenne.fr
Responsables :	Philippe Pailla, Maire de Charleville-Mézières et Président de Cœur d'Ardenne - François Thérêt, Adjoint au Maire de Charleville-Mézières et Vice-Président de Cœur d'Ardenne - Nacer Sidotmane, Chargé d'opération Cœur d'Ardenne.
Présentateur :	Patrick Cogno, Maître d'œuvre - Studio NEMO
Organisme décisionnaire et propriétaire du site :	Communauté d'Agglomération de Charleville Mézières- Cœur d'Ardenne, Ville de Charleville-Mézières, RFF et SNCF.
Description de l'opération :	Charleville-Mézières, ville de 49 975 habitants, fait partie de la communauté d'agglomération Cœur d'Ardenne comptant 10 communes. Le périmètre de la communauté d'agglomération sera porté à 65 communes au 1er janvier 2014. L'opération de Pôle d'Echange Multimodal (1) sur 4,20 Ha transforme l'espace gare, auparavant constitué d'une esplanade dédiée au stationnement et d'un parc, délaissé par les usagers. Le report du stationnement de part et d'autre de la gare (4) permet de rendre l'esplanade (2) accessible à tous. Le parc, repensé pour être ouvert sur la ville et traversé par plusieurs cheminements piétonniers, fait la liaison avec le centre-ville. Entre le parc et l'esplanade (8), une voie de bus en site propre permet de relier la gare à toute l'agglomération. Un projet de Bus à Haut Niveau de Service est en construction afin d'améliorer encore le cadencement ainsi que les liens dans l'agglomération. Dans une seconde tranche, le Pôle d'Echange multimodal fera la liaison entre le centre-ville et un nouveau quartier (1) qui sera créé sur des terrains jusqu'ici délaissés entre l'arrière de la gare et la Meuse. La création d'un pôle tertiaire mitoyen au bâtiment de la gare viendra enfin compléter ce projet.
Equipe pluridisciplinaire :	Mandataire: Studio NEMO architectes et paysagistes - Urbanisme et Mobilités: Bruno Remoué & Associats - Bureau d'études : Ingerop Conseils et Ingénierie - Architecte : Olivier Tissier - VRD et ouvrage de fontainerie : groupement d'entreprises Urano / Colas - Electricité - éclairage : groupement d'entreprise SPIE Est / SCEE - Espaces Verts et restauration de kiosque: ISS Espaces Verts.

Un quartier multimodal, Charleville-Mézières (08)



Qualité architecturale :

- Report du stationnement, initialement devant la gare, pour créer une **esplanade piétonne**.
- Hiérarchisation des modes de déplacement, raisonnement de l'accès voiture par des **dépose minute** (3) en lisière du parc.
- Accès à l'esplanade de la gare réservé aux **transports en commun en site propre, aux taxis, aux cycles et aux piétons**.
- Ouverture, réaménagement et agrandissement (de 700m² à 1Ha) du **parc** existant devant la gare (8), réhabilitation du kiosque (5) et mise en valeur de la **fontaine** (5) venant dialoguer avec le buste d'Arthur Rimbaud (natif de Charleville-Mézières).
- Révision du Plan de Déplacement Urbain, projet de **Bus à Haut Niveau de Service** reliant les quartiers de Charleville et de Mézières.
- Déconstruction de bâtiments anciens et entrepôts inusités au nord de la gare pour l'aménagement d'un **programme tertiaire** (2).
- Récupération des voies ferrées délaissées pour élargir la rue et créer une **piste cyclable sécurisée** (6) par des plantations d'alignement.
- Surélévation de la rue au sud de l'opération afin de **relier la gare aux équipements existants**.
- **Mise en lumière** de la gare (7), de l'esplanade, du parc et des cheminements piétons.
- Incrustation de petits éclats de verre dans l'enrobé des chaussées pour créer un effet scintillant de nuit, trottoirs en asphalte, matériaux urbains en pierre du Hénault, esplanade en pierre des Ardennes.
- Une seconde tranche prévoit le **désenclavement du quartier** des Forges Saint-Charles à l'arrière de la gare (1, périmètre en vert) et des **liens vers la Meuse** dont les berges seront traitées en **liaisons douces** vers Mézières.

Qualité de la vie sociale :

- Desserte des quartiers périurbains : le Pôle d'Echange multimodal accueille outre la **gare TGV et TER, 9 lignes de bus urbains de l'agglomération** avec un terminus à la frontière belge, **toutes les lignes départementales et la ligne régionale, 3 cars scolaires**, une station de **taxis**, des **pistes cyclables** et propose la **location de vélos**.
- Gare, parc, esplanade et rues avoisinantes **entièrement accessibles à toutes les personnes en situation de handicap**.
- **Deux parcs de stationnement** (2) de part et d'autre de l'esplanade en **liaison directe avec l'entrée de la gare ou les quais**.
- Réunions de **concertation** avec la population, les riverains, les associations de PMR, les commerçants, la SNCF, RFF et communication par prospectus, affichage dans les lieux publics...
- **Animations** dans le parc et sur l'esplanade notamment lors du **Festival Mondial de la Marionnette** tous les deux ans.
- L'extension du parc accueille la « **Terrasse des Voyageurs** » sur laquelle sont gravés des extraits de poèmes d'Arthur Rimbaud, un siège devant chacun d'eux permet de s'asseoir pour **lire et méditer**.
- Le chantier a fait principalement travailler les **entreprises locales**.

Respect de l'environnement :

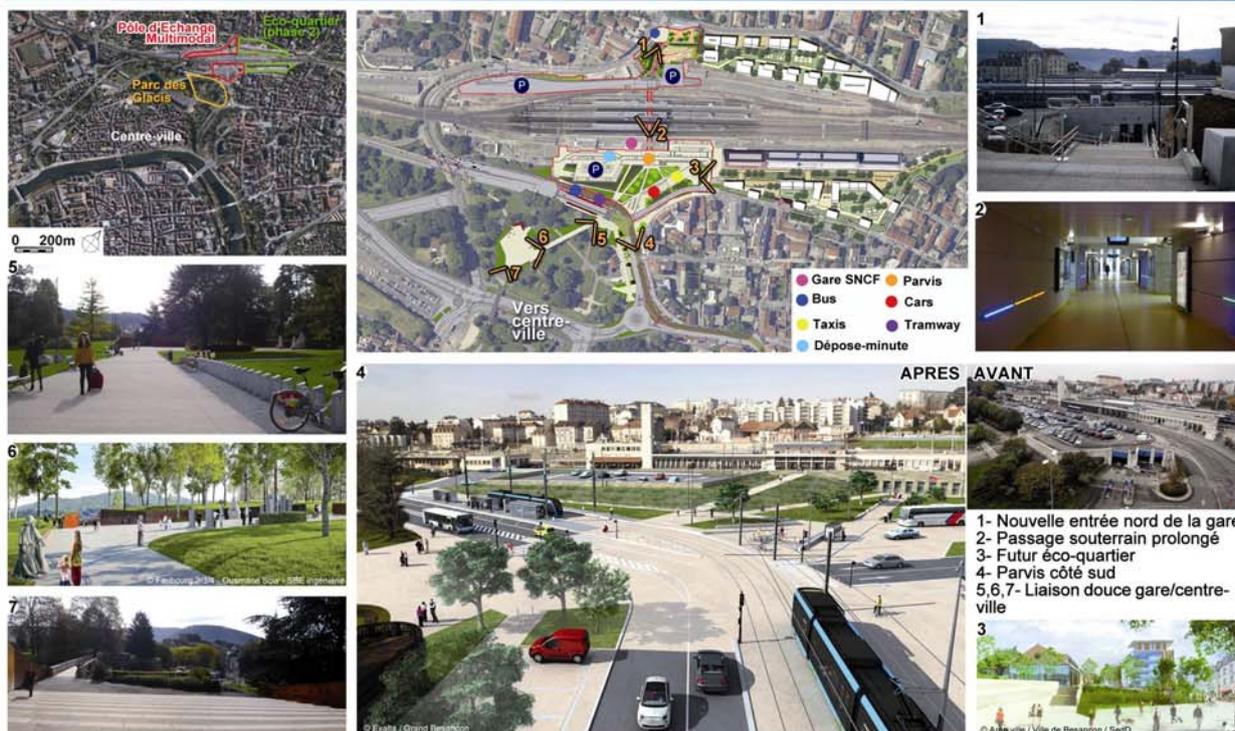
- "L'allée des Voyageurs" (4), **liaison douce** entre le centre-ville et la gare.
- Programme tertiaire en cours de réalisation pour faire **écran entre les voies ferrées et l'esplanade**.
- Déniméralisation du parc initial et tracé sinueux des allées pour **conserver et mettre en valeur les arbres existants**.
- Usage de **matériaux locaux** (grès des Ardennes, pierre de Belgique...)
- **Réutilisation** des pavés de l'ancienne esplanade pour les caniveaux et séparateurs de voies.
- L'association de location de vélo répare les anciens vélos des postiers pour les proposer ensuite à la location.

MENTION QUALITE ARCHITECTURALE

Prix National arturbain.fr 2013 - "Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités"

Maitrise d'ouvrage :	Ville de Besançon - 2 rue Megevand 25000 Besançon - Tél. : 03 81 61 50 50 - Mail : pascal.millard@besancon.fr
Responsables :	Jean-Louis Fousseret, Maire de Besançon et Président du Grand Besançon - Jean-Claude Roy, Vice-Président du Grand Besançon - Pascal Millard, Direction urbanisme Ville de Besançon.
Présentateur :	Pascal Millard
Organisme décisionnaire et propriétaire du site :	Ville de Besançon, SNCF
Description de l'opération :	Autour de l'arrivée du TGV Rhin Rhône et du système à deux gares (Auxon et Besançon Viotte), la restructuration du pôle Viotte vise à créer un pôle d'échanges multimodal mais aussi un pôle économique métropolitain composé d'activités tertiaires, de services, d'équipements. L'intégration du Pôle Viotte à la politique d'élargissement du centre ville répond à deux enjeux majeurs : 1/ un enjeu de mobilité à l'échelle du territoire bisontin, de son agglomération et de la Région Franche-Comté avec : - la création d'un pôle d'échange multimodal intégrant le tramway - la transformation de la gare qui devient traversante par le prolongement de l'actuel souterrain au nord de la gare (2) et accessible à tous modes de déplacements - l'amélioration de la mobilité pour tous 2/ un enjeu urbain et métropolitain par la requalification d'un quartier et l'ancrage de la gare dans le centre ville.
Equipe pluridisciplinaire :	Partenaires : Région Franche-Comté - Grand Besançon - Conseil Général du Doubs - SNCF - EFFIA - RFF - Gares et Connexions

Gare Viotte, au coeur des échanges, Besançon (25)



Qualité architecturale :

- Aménagement du **parvis** devant la gare côté sud (centre-ville) et création d'un **pôle d'échange multimodal**, interface entre ville, train, transports publics, **modes doux** (espace dédié au stationnement de vélos) et voitures (aire de dépose-minute et station de taxis) (4).
- Création de la **station tramway** « Gare Viotte », d'une station AutoCité et d'une station VéloCité (5).
- **Prolongement du souterrain** au nord de la gare (2) et création d'une **nouvelle entrée** (1) depuis la rue de Vesoul et la rue Nicolas Bruand qui s'articule avec un **parvis piéton paysager**, en **belvédère** sur la ville, connecté à une ligne de bus.
- Création d'un quatrième quai et aménagement de deux salles d'échanges avec ascenseur dans la **galerie traversante** (2).
- **Nouveau parking** de 110 places côté nord pour décharger le parking existant côté sud et permettre l'aménagement du parvis.
- Réaménagement du **parc des Glacis**, élément des fortifications érigées par Vauban, et réalisation d'un espace de commémoration (6) offrant un **panorama sur la ville historique** (7) et la **perspective classée** de la citadelle.
- Déconstruction du monument aux morts initialement dans l'axe de la gare et transfert du statuaire dans cet **espace de commémoration**.
- Requalification dans une seconde phase, des délaissés au nord et au sud de la gare, le long des voies ferrées par la **création d'un éco-quartier** (3).

Qualité de la vie sociale :

- Plus de 130 TER par jour, le tramway, les bus, les cars interurbains et les vélos en libre service permettent la **liaison entre Besançon et les quartiers périurbains**.
- Gare accessible à **tous modes de déplacements**.
- **Refonte des mobilités** liée à la réorganisation du plan de circulation, allégeant considérablement le poids de l'automobile devant la gare.
- Restructuration prévue du réseau de bus urbain (liée à la mise en service du tram) et projet de bus en site propre (gare Viotte/Campus universitaire).
- Mise en **accessibilité aux personnes à mobilité réduite** de la gare et ses abords.
- Espaces piétons élargis avec des cheminements sûrs avec **signalétique performante** et adaptés aux personnes à mobilité réduite.
- **Ecrans d'affichage** indiquant les prochains départs des différents modes de transports collectifs.
- Réunions publiques de **concertation** et affichages d'informations tout au long du projet.
- Le parc des Glacis constitue un lieu de **promenade**, de **détente** et de méditation.
- En 2ème phase, un éco-quartier constitué d'un Pôle Etat, de logements et d'une crèche assurera la **mixité** du quartier.

Respect de l'environnement :

- Réintégration dans le tissu urbain du **Parc des Glacis** (5 et 6), initialement enclavé entre deux voies automobiles à grande circulation et infranchissables pour les piétons.
- Création de **cheminements doux** reliant la gare au centre ville via le parc des Glacis afin de **limiter l'usage de la voiture**.
- Mise en place aux entrées de ville de **parkings-relais** en lien avec les lignes de bus et tramway pour **inciter à l'usage des transports en commun**.
- **Plantations** et végétalisation des nouveaux espaces publics, notamment le parvis de la gare.

MENTION QUALITE DE LA VIE SOCIALE

Prix National arturbain.fr 2013 - "Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités"

Maitrise d'ouvrage : Direction des Transports, de la Voirie et des Déplacements - Conseil Général du Val-de-Marne - Hôtel du Département 21/29, avenue du Général de Gaulle 94054 Créteil - Tél. : 01 45 15 18 15 - mail : luc.echtler@cg94.fr
Responsables : Luc Echtler, Directeur Transports, Voirie, Déplacements - Jean-Marc L'Anton, maître d'œuvre, Agence L'Anton & Associés.
Présentateur : Jean-Marc L'Anton

Organisme décisionnaire et propriétaire du site : Conseil Général 94, Marché d'Intérêt National de Rungis
Description de l'opération :

La ville de Chevilly-Larue paye un lourd tribut aux équipements supra territoriaux : autoroutes A6A, A6B, et A86, Marché d'Intérêt National de Rungis (MIN), lignes électriques très hautes tensions, aqueducs de la Vanne et du Loing. Ces coupures territoriales ont entraîné un système viarie incomplet enclavant certains territoires et un engorgement, par la circulation automobile, des rues résidentielles. La municipalité et le Conseil Général ont donc décidé de créer une voie nouvelle permettant de desservir les territoires sous-valorisés, tout en desservant le centre-ville et le pôle administratif du MIN. L'opération est implantée sur la frange orientale du MIN, enceinte technique autonome de 232ha, occupée par des bâtiments administratifs et des services qui profitent aux commerçants de gros, à leurs clients et à la population locale (poste, pharmacie, restaurants, commerces de bouche, banques, etc.). C'est en réalité un véritable pôle urbain non identifié à l'accessibilité remarquable (accès autoroutier, tramway sur la RN7, ligne TVM, etc.). C'est en mettant en perspective la voie nouvelle avec ce qu'elle peut générer que cette opération a été rendue possible et même souhaitable aux yeux de la SEMMARIS (gestionnaire du MIN) et des riverains.

Equipe pluridisciplinaire : Maitrise d'œuvre de conception : Agence L'Anton & Associés, paysagistes et urbanistes / Bureau d'étude technique : Secteur. Entreprise de VRD : Groupement Eurovia (Valentin T.P.) / Jean-Lefebvre. Entreprise de paysage : Even. Entreprise d'éclairage : Forclum.

Une voie verte pour désenclaver les quartiers péri-urbains, Chevilly-Larue (94)



Qualité architecturale :

- Création d'une **nouvelle voie** destinée à relier la RD60 à la RD65b au niveau de l'avenue de la République pour **délester le centre-ville** de Chevilly du trafic de transit intercommunal.
- La voie nouvelle **rétablit des connexions interquartiers** et prépare les évolutions pressenties pour ce territoire.
- Desserte locale des fonciers attenants (minigiroires) avec création de **liaisons piétonnes transversales** (1, 2 et 4) et de stationnements latéraux (2 et 3).
- La voie créée organise les **déplacements interquartiers** : voiries automobiles et « voie verte » tous modes longeant toute l'opération.
- Création le long de la voie d'**accès aux commerces et services** du MIN (2), au **parc** du Petit-Leroy (5) et à la ZAC du Petit-Leroy.
- Voie bordée de **nouvelles paysagées** dans lesquelles la végétation est mise en scène par surélévation du cheminement piéton au dessus des noues (3).
- Prise en compte des **contraintes techniques** : lignes HT (5), pente en long quasi nulle et exiguïté du territoire.
- Aménagement de **placettes** semi-ouvertes (4) le long de la voie.
- La voie **désenclave un tènement de 1,5 ha** qui a permis la création de la ZAC du Petit Leroy.
- **Éclairage** de l'ensemble de la nouvelle voie et des trottoirs

Qualité de la vie sociale :

- Voie de 2km de long, reliant un arrêt du **tramway T7** à l'arrêt du **bus** à Haut Niveau de Service TVM (TransVal de Marne) "Mairie de Chevilly-Larue" en **centre-ville**.
- Aménagement de places de **stationnement** pour **bus et autocars**.
- Trottoirs de 3 mètres de large, **itinéraire cyclable sur l'ensemble de la voie**.
- **Perméabilités piétonnes accrues** entre les quartiers résidentiels attenants (résidence des Castors, résidence des Hortensias, ZAC du Petit-Leroy...) et les commerces et services proposés sur le territoire du MIN (2).
- Les **placettes** semi-ouvertes (4) **accueillent** les employés des entreprises locales (SEMMARIS, Centres de formation AFT-IFTIM, VINCI et SICRA sur la ZAC du Petit-Leroy...) lors de leurs **pauses**.
- Gain important de **sécurité** et de **tranquillité** grâce au délestage de flux routier pour les habitants du centre de Chevilly-Larue et de la Rue du Lieutenant Petit-Leroy.
- Création d'une nouvelle **entrée au parc** départemental du Petit-Leroy (5) **accessible aux personnes à mobilité réduite**.
- Pas de rupture de la chaîne de déplacement : la voie **accessible aux personnes à mobilité réduite** relie deux transports en commun eux aussi accessibles (tramway et TVM).
- **Enquêtes publiques** en amont du projet et **concertations** avec les riverains.

Respect de l'environnement :

- **Collecte des eaux pluviales** le long de la voirie et acheminement dans un système de « **nouvelles subhorizontales** » afin d'éviter des canalisations traditionnelles nécessitant des ouvrages de relèvements coûteux du fait de l'horizontalité totale du site.
- **Nouvelles plantées** permettant l'épuration, le stockage et la régulation des eaux pluviales (opération pilote pour le département).
- Aménagement de **traversées piétonnes plantées** (2) et **trame verte** le long de la voie.
- Réemploi optimum de l'existant : **conservation des structures** des anciens parkings pour la chaussée et **préservation des arbres**.

MENTION RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Prix National arturbain.fr 2013 - "Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités"

Maitrise d'ouvrage :	Agglomération d'Agen - 8, rue André Chénier CS 10190 - 47916 Agen cedex 9 - Tél. : 05 53 69 68 67
Responsables :	Jean Dionis du Séjour, Maire d'Agen et Président de l'Agglomération d'Agen - Laurence Maïoroff, Adjointe au Maire et Vice-Présidente de l'Agglomération d'Agen - Jean-Yves Caron, Directeur général adjoint des Services techniques - Bruno Remoué Architecte Urbaniste, Lionel Venturini Architecte gare, Patrick Cogno et Christine Denis paysagiste et architecte ouvrages.
Présentateurs :	Jean-Yves Caron, Bruno Remoué et Lionel Venturini
Organisme décisionnaire et propriétaire du site :	Agglomération d'Agen
Description de l'opération :	Une gare du XXI ^{ème} siècle n'est plus seulement point de départ et d'arrivée des trains. La gare d'Agen est la deuxième gare de la région Aquitaine avec un flux de 1.200.000 voyageurs par an. L'opération "Espace gare" se conçoit dans un projet de redynamisation commerciale et culturelle du cœur d'agglomération. Elle a pour objectif de créer un pôle multimodal intégrant les différents modes de transport avec en particulier : - La mise à l'accessibilité de l'ensemble des voiries (y compris de la passerelle Gauja) et la pacification des espaces au profit des piétons, - L'intégration d'un pôle bus urbain et interurbain sécurisé, en lien direct avec la Gare, - La rénovation et l'extension du bâtiment voyageurs avec l'apport d'un nouveau hall multimodal.
Equipe pluridisciplinaire :	- Partenaires : Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général du Lot-et-Garonne, Ville d'Agen, SNCF et RFF. - Maitrise d'œuvre: B. Remoué Architecte et Urbaniste, Bruno Remoué & Associats- Patrick Cogno et Christine Denis Architectes et Paysagistes, Studio Nemo - Lionel Venturini, Architecte - M. Lefebvre, Ingerop (Conseil et ingénierie). - Coordonnateur SPS : F. Ramel, Socotec. - Techniciens : J.-Y. Caron, Services techniques - P. Sousa, Pôle réseaux et infrastructures - F. Della Libera, Voirie circulation et stationnement - N. Da Fonseca, Service Voirie. Entreprises : G. Bougnon, Eiffage TP - G. Fratus, Ascenseurs et automatismes de Gascogne, H. Pires, Colas - K. Jamal, Seg-Fayat - S. Rivière, Grdf - C. Migout, Effia - B. Aleman, Erdf.

L'espace gare, couture urbaine entre centre-ville et quartiers péri-centraux, Agen (47)

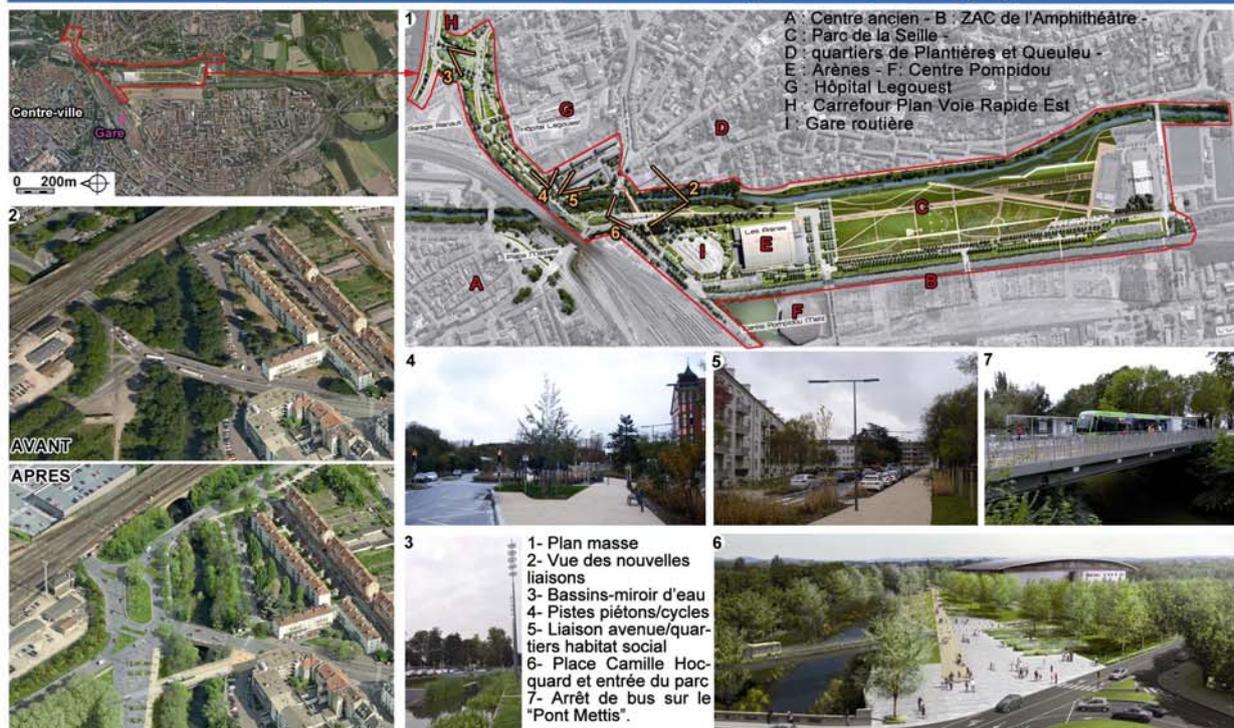


Qualité architecturale :	<ul style="list-style-type: none"> - L'espace gare tisse des liens avec la proximité du centre historique, de la cathédrale, du Coteau de l'Ermitage et du canal latéral de la Garonne. - Report du stationnement initialement devant la gare sur un nouveau parking à l'est, permettant l'aménagement d'un parvis (1 et 3). - Transformation de la rampe d'accès à la passerelle (2) depuis le parvis de la gare jusqu'au quartier du Coteau. - Hiérarchisation des fonctions et modes de déplacement en limitant l'accès voiture particulière par des dépose minute en lisière de parvis et en privilégiant l'accès d'un côté de la gare aux transports en commun et aux taxis. - Espaces publics remaniés pour favoriser l'usage piéton et aménagés en continuité des liaisons douces vers le centre-ville. - Transformation de la gare existante : ajout d'un bâtiment multimodal et d'une verrière servant de double peau ombragée. - Mise en place d'un pôle bus avec une marquise continue (5) pour permettre le cheminement ombragé en été et protégé de la pluie. - Aménagement du parvis devant la gare (3), agrémenté de plantations et mobiliers urbains contemporains. - La rampe et l'ascenseur d'accès à la passerelle (2) constituent des repères urbains. - Aménagement d'un parking vélos sécurisé. - Création, à terme, d'un nouveau quartier sur les friches ferroviaires afin de relier le quartier de la gare au multiplexe du Pin.
Qualité de la vie sociale :	<ul style="list-style-type: none"> - La passerelle transformée est accessible aux personnes à mobilité réduite par un ascenseur (2) et permet le franchissement des voies ferrées depuis le quartier du Coteau vers le centre historique. - L'espace gare devient un véritable pôle d'échange multimodal accueillant train, transports en commun urbains et départementaux, taxis et vélos permettant de relier les quartiers périurbains au centre d'Agen en cœur d'agglomération. - Accessibilité complète des espaces publics aux personnes à mobilité réduite. - Nombreuses concertations et réunions d'information avec la population. - La remise en état de la voirie (1) en face de la gare valorise les commerces implantés en pied d'immeubles et les terrasses des résidences.
Respect de l'environnement :	<ul style="list-style-type: none"> - Pacification de la circulation. - Modes de déplacement actifs (marche à pied et vélos) et transports en commun afin de limiter l'usage de la voiture. - Parvis piéton planté devant la gare (3). - Verrière éco-durable : filtre les rayons solaires en été et apporte le soleil en hiver. - Terrasses végétalisées. - Bassin souterrain de traitement des eaux de ruissellement avant renvoi dans la Masse

MENTION

Prix National arturbain.fr 2013 - "Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités"

Maîtrise d'ouvrage :	Metz Métropole - Harmony Park Bâtiment B - 11, boulevard Solidarité BP 55025 - 55 071 Metz cedex 03. Tél. : 03 87 20 10 00
Responsables :	Jean-Luc Bohl, Président de la Communauté d'agglomération de Metz Métropole, Marc Seidel, Vice-Président, Emmanuel Moro, Architecte-paysagiste, Chef d'agence Responsable région Nord-Est de l'Atelier Villes et Paysages, maître d'œuvre.
Présentateur :	Emmanuel Moro
Organisme décisionnaire et propriétaire du site :	Metz Métropole
Description de l'opération :	Créée initialement pour fluidifier le trafic vers la gare et le centre-ville, l'Avenue de la Seille relie la Voie Rapide Est (RD 603) au Nord, à la rocade Sud (RN 431). Prévue pour être réalisée en deux tranches, seul le tronçon nord est terminé pour l'instant. L'opération ambitionne d'améliorer la qualité de ville et de vie : plus qu'une liaison routière, l'Avenue de la Seille s'intègre pleinement au paysage en respectant notamment les berges de la Seille et en proposant des coulées vertes et des itinéraires pour les cyclistes. L'Avenue permet un meilleur partage de la voirie sur les axes soulagés, au profit des transports en commun et des modes doux. A l'échelle de la ville, ce projet est une plaque tournante qui met en relation le centre historique (1A), la ZAC de l'Amphithéâtre (1B), le Parc de la Seille (1C) et les quartiers de Plantières et Queuleu (1D). C'est également un nouveau trait d'union entre les deux rives de la Seille permettant une meilleure desserte de l'Hôpital Legouest (1G). Cet aménagement permet de relier directement le centre ville à l'hôpital des armées Legouest qui assure des urgences. La place Camille Hocquard ainsi réaménagée permet désormais tous les mouvements.
Equipe pluridisciplinaire :	Maîtrise d'œuvre : Atelier Villes et Paysages, Egis France- Maître d'ouvrage délégué : SAREMM (Société d'Aménagement et de Restauration de Metz Métropole) - Etudes de trafic : cabinets Gertrude et Dynaligoc - Concepteur lumière : L'Atelier Lumière - Réalisations des ponts : Sécofab et Bouygues TP - Réseaux secs : Elres et Sobeca - Gaines fibre optique : Sogea. Entreprises aménagements : Jean Lefebvre, Muller TP, Hurstel, DHR

L'Avenue de la Seille, favoriser l'éco-mobilité interquartiers, Metz (57)**Qualité architecturale :**

- Réaménagement du carrefour (2) au profit d'un rond-point "haricot" pour recevoir et distribuer le **flux des 30 000 véhicules/jour**.
- Création de la **place Camille Hocquard (6)** qui **dessert, irrigue et interconnecte les trois quartiers adjacents** : Mazelle (centre historique)(1A), quartier de l'Amphithéâtre (1B) et Plantières-Queuleu (1D).
- **Place arborée, clarière** constituant une respiration, un **point d'appel pour le parc**, une accroche visuelle et physique.
- Remaniement de l'entrée du **Parc de la Seille** en lien avec la Place : **allée de 5 m** de largeur aménagée comme espace principal de cheminement vers la salle des Arènes et le Sud, cheminement entouré côté ouest d'une **esplanade** de 22 m de longueur (6).
- Création d'un premier **pont (2)** dit "Pont de la Seille", **jonction** entre la place Camille Hocquard et la rue des Frères Lacrosette.
- Création d'un second pont (2 et 7) dit "Pont METTIS" (système de Bus à Haut Niveau de Service de Metz Métropole), affiné au maximum pour laisser à l'ouvrage SNCF et au pont de la Seille, tous deux en grès, leur prédominance. Rappel de ces deux ouvrages par traitement des culées articulées autour d'un mur maçonné en **grès rouge**.
- Création d'un autre carrefour dit "Carrefour Plan Voie Rapide Est" (1H) en remplacement d'un giratoire peu fonctionnel.
- **Nouvelles zones de parking** aux abords de l'Hôpital Legouest (86 places + 4 pour les personnes à mobilité réduite) et sur l'Avenue Louis le Débonnaire (75 places, au-delà de la salle des Arènes).

Qualité de la vie sociale :

- Cheminements **piétons-cycles** sur le pont de la Seille et le long de l'avenue, liaisons douces sont **protégées de la voie automobile** par des plantations ou par des parkings paysagers (4).
- L'entrée du **parc de la Seille** est remaniée en prolongement de la place Camille Hocquard (2 et 6).
- Arrêt de **bus** sur le nouveau "Pont METTIS" (7).
- L'avenue de la Seille permet un **accès supplémentaire pour l'hôpital** Legouest, également rendu **accessible par les transports en commun** depuis l'arrêt de bus situé à proximité.
- **Accessibilité facilitée** au centre historique, à la ZAC de l'Amphithéâtre, au Parc de la Seille et aux quartiers de Plantières et Queuleu.
- Implantation de **parcours piétons** permettant la **promenade** le long de la Seille.
- La nouvelle avenue **relie la gare routière (1I), la gare SNCF, le Centre Pompidou** (centre culturel) (1F) et les **Arènes** (événements sportifs)(1E).
- Les abords du **quartiers d'habitat social** sont réhabilités et mis en liaison avec la nouvelle avenue (5).

Respect de l'environnement :

- Place Camille Hocquard délimitée par une **végétation maîtrisée** et créant une nouvelle entrée sur le **Parc de la Seille**.
- **Plantation de 675 arbres** sur toute l'opération, soit environ 9 arbres plantés pour un arbre abattu.
- Création de **2,48km de liaisons douces**.
- Aménagement au centre du "Carrefour Plan Voie Rapide Est", de **trois bassins miroir d'eau** et une **rétenion enherbée et plantée** de roseaux permettant la **gestion des eaux pluviales** (3).

OPERATION HORS CONCOURS

Prix National arturbain.fr 2013 - "Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités"

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Neufchâtel-en-Bray - BP 88 rue du Baron d'Haussez 76270 Neufchâtel en Bray - Tél. : 02 32 97 53 00

Responsables : Xavier Lefrançois, Maire et Conseiller Régional

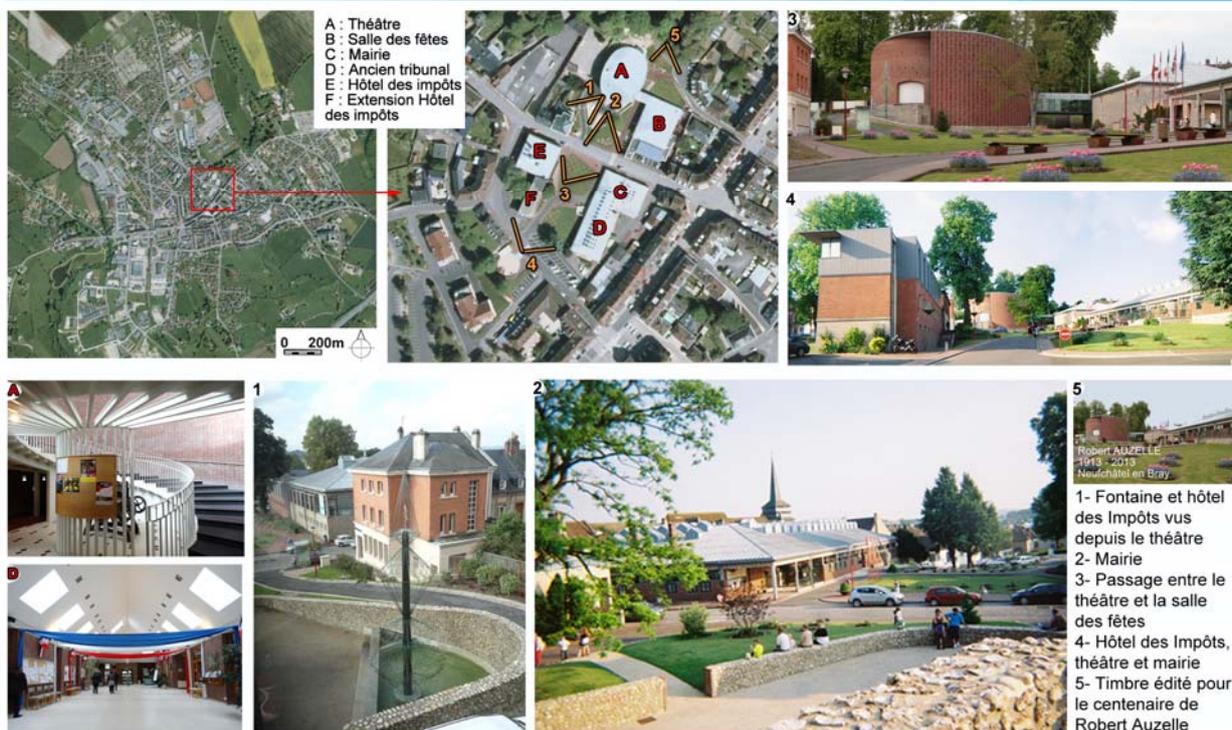
Présentateurs : Xavier Lefrançois, Maire et Isabelle Valtier-Fouquet, Architecte, C.A.U.E de Seine Maritime

Organisme décisionnaire et propriétaire du site : Ville de Neufchâtel-en-Bray

Description de l'opération : A la suite des bombardements de 1940, la ville de Neufchâtel-en-Bray fut détruite à 70%. L'intervention de Robert Auzelle comporte deux phases. Tout d'abord, en 1941, il est chargé par le Ministère de la Reconstruction de réaliser le plan de reconstruction de la ville. Puis en 1952, il se verra confier la réalisation du centre administratif que dans son plan, il avait établi sur la motte féodale dominant la ville. Le centre se compose de 4 édifices : le théâtre (qui porte aujourd'hui le nom de théâtre Robert-Auzelle)(A), la salle des fêtes (B) et en contrebas l'hôtel de ville (C) et le tribunal (D). L'implantation des bâtiments et leur architecture sont étudiés de manière à mettre en valeur les espaces libres et plantés et donner la priorité aux circulations piétonnes. Robert Auzelle aurait pu apprécier les extensions et aménagements du théâtre et du service des impôts, confiés récemment à l'agence ACAU.

Equipe pluridisciplinaire : Urbaniste : Robert Auzelle. Maîtres d'oeuvre : Robert Auzelle et Louis Roule. Entreprises : Noroise de travaux publics, Joannes, Frogeul, Savanac.
Maître d'oeuvre de l'extension de l'Hôtel des Impôts : Agence ACAU, Hervé Rattiez, architecte.

Le Centre administratif et culturel, Neufchâtel-en-Bray (76)



Qualité architecturale :

- **Préservation de l'identité de la ville** en tant que lieu de marché, de transit et de tourisme.
- Volonté de **moderniser la ville** tout en **préservant** ses activités traditionnelles.
- Amélioration de la circulation **sans toucher au tracé des voies** qui sont simplement élargies.
- Insertion des **services publics à l'intérieur d'un îlot** nouvellement créé sur l'ancienne motte féodale dominant la ville (2).
- **Plan exemplaire**, premier à avoir été déclaré d'utilité publique.
- Utilisation du "maquetoscope" appareil inventé par Robert Auzelle pour vérifier sur maquette comment le **cheminement offert** sans cesse au piétons de **nouveaux points de vue**.
- Recherche de **solutions constructives financièrement compatibles** avec un budget uniquement constitué des dommages de guerre : **forme ronde** (théâtre)(A, 3 et 4) et **carrée** (salle des fêtes et hôtel de ville) (B et C) pour réduire le linéaire de façade (car à surface égale, les périmètres du rond et du carré sont inférieurs à ceux du rectangle), usage de **matériaux locaux** (briques, cailloux de silex).
- Volumétrie peu élevée pour le palais de justice (D), s'intégrant ainsi aux pelouses et plantations et laissant **l'impression d'espace**.
- En réponse à la contrainte imposée d'un bâtiment sur un seul niveau pour le tribunal, conception d'un éclairage zénithal fragmenté par la mise en oeuvre de **lanterneaux** (C) en forte saillie sur la toiture.
- Travail sur les **espaces publics plantés** et agrémentés d'une **statue** de Calka et d'une **fontaine** (1).
- **Extension** de l'Hôtel des Impôts par Hervé Rattiez, architecte, **dans l'esprit et le respect des bâtiments existants**.

Qualité de la vie sociale :

- Mise à profit des destructions pour **améliorer le fonctionnement du commerce** en recomposant plus largement les espaces commerciaux.
- Rejet de la solution de déviation préservant le centre-ville mais au contraire **affirmation de l'axe principal, déterminant pour la fonction commerciale**.
- **Centralisation des services administratifs** au centre-ville afin de faciliter les déplacements.
- La passerelle aérienne métallique reliant le théâtre à la salle des fêtes (3) constituait initialement un **foyer commun** pour les deux salles, permettant l'utilisation indépendante ou simultanée des deux bâtiments..
- Présentation **en 1942** de l'état futur de la ville au travers d'un **diaporama et d'une exposition publique** organisée sur place.
- Création d'un **centre administratif et culturel** au coeur de la ville et desservi par des **transports à la demande pour les personnes âgées**.
- **Fierté des habitants**, avec le timbre (5) du 8 juin commémorant le centenaire de la naissance de Robert Auzelle, établi par la société philatéliste locale.

Respect de l'environnement :

- Utilisation de **matériaux locaux** notamment la brique et le caillou de silex.
- **Durabilité** des bâtiments toujours en parfait état.
- **Entretien soigneux** des **espaces verts** et **plantations de fleurs** (3) par la municipalité dans le respect des aménagements initiaux.

Chapitre III

Concours international 2013-2014

22 mai 2014

Communiqué de presse

Communiqué de presse Concours international arturbain.fr 2013-2014 en langue française « Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités »

Le **jeudi 22 mai 2014**, à l'**Arche de la Défense**, la présentation des esquisses des équipes lauréates du Concours international et la remise des bourses aux étudiants ont lieu. Cette manifestation organisée par le Séminaire Robert Auzelle (SRA) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre, pour la France, du « Grenelle de l'Environnement » sur un thème concernant la transition écologique de notre planète.

Le **Concours international** est la quatrième manifestation annuelle organisée par le SRA autour du thème de réflexion « Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités ». Il s'inscrit à la suite :

- de l'**assemblée générale** invitant des experts sur ce thème pour en débattre
- de la **rencontre avec les organisations professionnelles** permettant de connaître les actions engagées par chaque profession au regard de ce thème
- du **Prix national arturbain.fr** où des maîtres d'ouvrage publics et privés présentent des opérations d'aménagement remarquables sur le thème,

Les contributions de ces trois premières manifestations servent d'enseignement aux équipes pluridisciplinaires d'étudiants et d'enseignants participant ensuite au Concours.

L'édition du **Concours 2013-2014** a vu la participation de **83 équipes pluridisciplinaires** constituées par 25 enseignants et 197 étudiants originaires de 12 pays. Il est à noter une participation massive de la Pologne dont les résultats sont représentatifs : 3 équipes lauréates, provenant de 3 universités différentes.

La **sélection** des esquisses lauréates s'est effectuée en **trois phases** :

1/ **Le comité technique** a proposé un classement indiquant, les esquisses « hors de concours » pour non respect du règlement au vu des 14 critères discriminants¹, les esquisses « recevables » et parmi elles, les « esquisses les plus lisibles et les plus pertinentes ».

2/ **Le comité de sélection** a examiné l'ensemble des esquisses et **retenu les 19 plus représentatives du thème**.

Présidé par **Robert-Max Antoni**, Président du SRA et **Bernard Lassus**, Architecte et paysagiste, Grand Prix du Paysage, et composé de : **Claire Alliod** Architecte-Paysagiste de l'État, enseignante à l'ENSA de Nancy et l'Université de Lorraine, **Maggie Cazal** Docteur en Urbanisme, Présidente de Urbanistes Sans Frontières, **Christian Deuré** Ingénieur, Directeur commercial de la Société Egis France (Administrateur du SRA) Administrateur du pôle de compétitivité Advencity, **Nathalie Etahiri** Architecte-Urbaniste de l'État, Responsable de la mission prospective au Commissariat Général du Développement Durable, **Bertrand Lemoine** Chercheur historien au CNRS, ancien Directeur général de l'Atelier international du Grand Paris, ancien Directeur de l'ENSA de Paris-la-Villette, **Olivier Lerude** Architecte et urbaniste de l'État, Agrégé d'Histoire, Ministère de la Culture et de la communication, **Alain Marinos** Inspecteur général des Patrimoines (Administrateur du SRA), **Virginie Picon-Lefebvre** Architecte, Professeur des ENSA-chercheur à l'ENSA de Belleville, **Michèle Tilmont** Architecte et Urbaniste en chef de l'État, ancienne Secrétaire générale de la MIQCP, ancienne Présidente des Directeurs des ENSA (membre d'honneur et fondatrice du SRA), **Aude Vaspart** Architecte DPLG (Administratrice du SRA).

3/ **Le jury Internet** constitué des 25 professeurs des équipes pluridisciplinaires ayant participé au Concours International. Il a **évalué les 19 esquisses** retenues par le comité de sélection à l'exception de celle(s) produite(s) par leurs équipes **suivant les 3 critères qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement**. 22 votes sur 25 se sont exprimés afin de déterminer le classement ci-après.

Les étudiants des 6 équipes lauréates ont reçu des bourses et des indemnités d'hébergement d'un montant total de 6000€, attribuées par le SRA, avec le soutien du Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement et de ses mécènes : Aéroport de Paris ingénierie (ADPi), Metalco mobil concepts et Crédit Mutuel.

Par ailleurs, les 19 esquisses ont été soumises au **vote Internet du public** et l'esquisse de **Colombie** a remporté 321 voix sur 936 votants.

L'analyse des résultats du jury Internet fait ressortir des réponses à la problématique du thème (quartiers périurbains et mobilités) à savoir, notamment dans les 6 esquisses lauréates :

- Une **relation forte avec la nature**, celle-ci étant le support de **circulations douces** indépendantes des infrastructures routières et ferroviaires
- Une **transformation de friches industrielles** en lieux de vie (habitat et loisirs), profitant des **infrastructures de transport en commun** existantes ou en créant celles-ci
- Une **création de quartier** organisé avec l'aménagement prévu d'une **gare ferroviaire ou de tramway**
- Une **liaison** entre 2 villes transfrontalières ou 2 quartiers sur les rives d'un fleuve, par un pont, **optimisant les mobilités**.

Les 6 esquisses lauréates et les 13 esquisses retenues par le comité de sélection sont consultables sur <http://www.arturbain.fr/arturbain/concours/2014/>. Le tableau ci-après donne le palmarès.

¹ cf. page 6 du règlement disponible sur <http://www.arturbain.fr/arturbain/concours/2014/>



CONCOURS INTERNATIONAL arturbain.fr 2013-2014
Paris La Défense, 22 et 23 mai 2014**Prix International**
*Pour une réorganisation des
quartiers périurbains
par les mobilités*

De gauche à droite :

ACHRAMOWICZ Radosla
KULESZA Joanna
WIACEK AnnaLaure Bourachot
Metalco Mobil Concepts

Robert-Max Antoni

**Mention Respect de l'environnement**Enseignant : **STEKAR Jorge**Étudiant(e)s: **BETOUS Javier & FLOREANO Gerardo****Mention Qualité architecturale**Enseignant : **TAUTEL Claude**Étudiant(e)s: **MARION Robin & CHOLLET Mona**Commission pédagogique avec les enseignants et l'équipe du
Séminaire Robert Auzelle**Mention Qualité de la vie sociale**Enseignant : **GUJSKI Janusz**Étudiant(e)s: **WILSZEWSKA Paulina & TALKO Aleksandra**

Les enseignants lauréats

François Bertrand, sous-directeur de l'Aménagement durable**Aude Vaspert**, architecte consultante**Robert-Max ANTONI**, président fondateur du Séminaire Robert Auzelle

RESULTATS DU CONCOURS INTERNATIONAL arturbain.fr 2013-2014

Sur 83 esquisses reçues (26 enseignants et 197 étudiants), 19 ont été retenues par le Comité de sélection. Les 21 enseignants participant au jury Internet, ont évalué les 19 esquisses à l'exception de la leur. L'ensemble des évaluations détermine le palmarès ci-dessous.

Tous les participants sont cordialement invités à la présentation des projets et à la remise des prix le 22 mai 2014 à 17h.

Enseignant	Etablissement	Etudiants	Ville	Pays	Titre du projet	Classement général	Prix	Dotation
ACHRAMOWICZ Radoslaw / BOGUCKA Zuzanna	Warsaw University of Technology, Faculty of Architecture	KULESZA Joanna WIAÇEK Anna	Varsovie	Pologne	Couplage de la ville	1	PRIX	1 500€
TAUTEL Claude	École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Etienne	MARION Robin CHOLLET Mona	Saint-Etienne	France	Une mobilité transfrontalière	2	Mention Qualité architecturale	500€
STEKAR Jorge	Faculta de Arquitectura, Diseño y Urbanismo de la ciudad de Buenos Aires	BETOUS Javier FLOREANO Gerardo	Buenos Aires	Argentine	Ancrages culturels	3	Mention Respect de l'Environnement	500€
GUJSKI Janusz	Faculté d'Architecture Université Technologique de Gdansk	WILSZEWSKA Paulina TALKO Aleksandra	Gdansk	Pologne	Etang de Moineau	4	Mention Qualité de la vie sociale	500€
ROMANÇZUK Miłosz / SIPINSKA Maria	École polytechnique de Varsovie, Faculté d'Architecture	BOGUCKA Agnieszka DZIEDZIC Urszula	Varsovie	Pologne	Manufacture des idées	5	Mention spéciale	300€
VACHON Geneviève	École d'architecture de l'Université Laval	TETREAULT Marie-Joëlle DUFRESNE-AUBERTIN Sandrine	Québec	Canada	Nourrir l'esprit	6	Mention spéciale	300€

SIPINSKA Maria	École polytechnique de Varsovie, Faculté d'Architecture	MIKOLAJSKA Anna JABLONSKI Piotr	Varsovie	Pologne	Le nouvel axe de Bielani	7		
KURYLOWICZ Ewa / SENTYCYZ Katarzyna	École polytechnique de Varsovie, Faculté d'Architecture	MARZAŁ Agata STRASZYŃSKA Marta	Varsovie	Pologne	Réseau social	7 ex aequo		
GAKE Komlan Dela	Ecole Africaine des Metiers de l'Architecture et de l'Urbanisme	ALLAHOUGAM Abdoul KOUAGOTO Karibaye Paschy	Lome	Togo	Donner l'envie de vivre à Wallia	7 ex aequo		
STANISZKIS Magdalena	Faculty of Architecture Warsaw University of Technology	GAWEL Piotr MALINOWSKI Radoslaw	Varsovie	Pologne	La Place Jeziorki – L'arrêt ferroviaire	8		
VACHON Geneviève	École d'architecture de l'Université Laval	MORISSETTE Vincent LANDRY Sarah	Québec	Canada	Charnhip / La grande traversée	9		
PERAL CODINA Isaac	Escuela tecnica superior de arquitectura de Valencia	LOPEZ BAUTISTA Javier BALAGUER MONTERO Miriam MARTIN MARQUIEGUI Fernando	Alicante	Espagne	Cousu métropolitain	10		
DEVISME Laurent	École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes	OTTMANN Marion CRUZ Paula ROBIC Cécile	Nantes	France	Révéler la rivière Dodder un potentiel créateur de lien	11		
VACHON Geneviève	École d'architecture de l'Université Laval	ROZON Kévin KIROUAC David	Québec	Canada	Charnhip – Mobilité et patrimoine	12		
SIPINSKA-MALASZYŃSKA Maria / ROMANÇZUK Miłosz	Faculté d'architecture Ecole polytechnique de Varsovie	NOWAK Marcin KRYWULT Kacper	Varsovie	Pologne	Circuit urbain	13		
GRAVES Francis	Portsmouth School of Architecture University of Portsmouth	KEENAN Peter TAN Henry SCHWARZENBERG ER Birgit	Portsmouth	Grande Bretagne	Développement de la périphérie Est de Portsmouth – L'Etang de Langstone	14		
RINCON Carlos Eduardo	Universidad Católica de Pereira	MURILLO Daniela OSORIO Diego Alexander AGUDELO Carolina	Pereira	Colombie	Depuis le bord vers le caimailito	15	Vote du public internet (321 votes/936)	Ouvrage « Vocabulaire Français de l'Art urbain
ZEVI Sergio	Università di Roma La Sapienza Facoltà di Architettura	LAMA Serena FILOGRANA Alessia	Rome	Italie	Parcours vert	16		
KRANIS Andrew	ACCENT Rome International	KELLAM Beau LINDSTROM Daniel ROBERTS Caitlin	Rome	Italie	Désengorger en densifiant	17		

Règlement 2013

Règlement du Concours International arturbain.fr 22^{ème} session, 2013/2014 sur le thème Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités

Article 0 : THEME IMPOSE

Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités

Plaidoyer pour une organisation consciente de l'espace (2)

2013, Centenaire de la naissance de Robert Auzelle, architecte et urbaniste « visionnaire »- tel que l'évoque la ministre Cécile Duflot (1) - nous interroge sur la nécessité de mettre de la qualité dans l'espace périurbain *ces territoires trop souvent négligés*.

Dans la suite des thèmes des années précédentes sur «Valoriser les espaces vides oubliés» en 2010, «Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain» en 2011, « Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature» en 2012, le Séminaire Robert Auzelle propose le thème 2013 :

Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités

Par « *organisation consciente de l'espace* » (2), Robert Auzelle, dans ses différents écrits fondant son enseignement, se réfère aux méthodes d'analyse, d'enquêtes et de connaissances élaborées en équipes pluridisciplinaires concernant, la géographie, la topographie, la sociologie, la santé publique, les plantations, l'ensoleillement, les vents ... Il préconise des constructions à échelle humaine avec une attention toute particulière aux espaces publics et à l'implantation des équipements publics, considérant l'espace comme l'essentiel de l'art urbain.

Dans ces conditions, il conviendra de mettre en valeur notamment:

- les quartiers autour des gares routières, ferroviaires, fluviales ou aériennes en reconsidérant en particulier l'usage de l'infrastructure foncière et de son franchissement
- les quartiers délaissés en matière de transports en commun et de services, comme certaines zones pavillonnaires, industrielles et autres équipements publics.

L'enjeu : Desservir ces territoires, en intégrant l'impératif écologique, pour donner naissance à de nouveaux quartiers de vie urbaine.

Cela permettrait de satisfaire à cette dualité de besoins apparemment inconciliables que sont la mobilité et l'enracinement, tout en favorisant l'épanouissement d'un nouveau mode de vie et en réservant au maximum les éventualités d'évolution future indique Robert Auzelle (3)

En France, la rencontre annuelle organisée avec la revue Urbanisme et les organisations professionnelles du cadre de vie, ainsi que les opérations du Prix national présentées par les maires et maîtres d'ouvrage éclaireront les recherches et initiatives sur ce thème durant l'année 2013.

Les esquisses du Concours international 2013/2014 des équipes pluridisciplinaires seront présentées, comme pour les concours précédents, en effectuant la comparaison avant/après et en évaluant le nouveau cadre de vie au regard des critères de qualité architecturale, qualité de la vie sociale et de respect de l'environnement (4)

Pour plus de renseignements consulter www.arturbain.fr

Bibliographie :

1 Lettre du 27 novembre 2012 de la Ministre de l'égalité des territoires et du logement

2 *Plaidoyer pour une organisation consciente de l'espace* Robert Auzelle, Vincent & Fréal, Paris, 1962.

3 *Faut-il créer des villes ?* Article de Robert Auzelle in Urbanisme n° 101, 1967, p 15

4 Dossier du Référentiel pour la qualité du cadre de vie, voir www.arturbain.fr

Article 1 : ORGANISATEUR

L'Association pour la promotion de l'Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), reconnue d'utilité publique, organise le « Concours international arturbain.fr » **en langue française** parrainé par le ministère chargé de l'Ecologie.

Article 2 : PARTICIPANTS et INSCRIPTION DES EQUIPES

- Le concours est ouvert à tous les enseignants et étudiants inscrits à l'Université et dans les écoles d'art, d'architecture, d'ingénieur, de paysage, d'urbanisme...
- Il s'adresse plus particulièrement aux étudiants du second cycle Master.
- Les participants se regroupent en équipe pluridisciplinaire, comprenant **un enseignant ou un doctorant (directeur d'étude de l'équipe) et deux ou trois étudiants. L'équipe doit relever d'au moins deux disciplines distinctes (par exemple, un enseignant urbaniste, et 2 étudiants en architecture).**
 - Chaque étudiant ne participe qu'à une seule équipe ; tout abandon d'étudiant doit être signalé.
 - **Chaque enseignant peut coordonner plusieurs équipes. Il est co-responsable avec les étudiants, de la qualité de l'esquisse :**
 - il inscrit l'équipe sur le site Internet www.arturbain.fr.
 - il veille au respect du règlement en pointant chacun des 14 critères disqualifiants (cf. page 6),
 - il participe **obligatoirement** au jury Internet conformément à l'article 7.3 du règlement **sous peine de disqualification de son ou ses équipe(s) encore en lice**
 - **en cas de gain d'une bourse, il assiste ou envoie un représentant à la remise des prix à Paris.**

L'inscription vaut adhésion des étudiants et de l'enseignant au Séminaire Robert Auzelle. Elle dispense du versement de la cotisation pour 2013 et 2014.

Les directeurs des établissements d'enseignement sont invités à inscrire le Concours international dans le programme pédagogique de leur établissement.

Nota important :

1. L'enseignant ou le directeur de l'établissement peut demander la venue d'un consultant du Séminaire Robert Auzelle pour une conférence-débat afin d'explicitier le thème et le règlement du Concours.
2. Les envois seront effectués sous la responsabilité de l'enseignant coordonnateur de chaque équipe.
3. Un certificat d'attestation du rendu de l'esquisse sera délivré par le Séminaire Robert Auzelle. Ce certificat permettra d'accorder **1 à 4 crédits européens (ECTS)** à chaque étudiant de l'équipe **avec l'accord du professeur et de la commission pédagogique de l'établissement.**

Article 3 : CHOIX DU SITE

Chaque enseignant est responsable du choix du site d'étude en y associant si possible la collectivité locale concernée (villages, bourgs, petites villes, communauté de communes, établissements publics...)

Article 4 : PRESTATIONS A RESPECTER (voir « Note de recommandations » en annexe).

4.1 Respect du thème annuel :

L'esquisse devra répondre précisément au thème défini à l'article 0. La partie « avant » analysera une situation en rapport avec ce thème et la partie « après » proposera une amélioration de ce territoire au regard de ce même thème.

4.2 Format, mise en page, titre, présentation de l'esquisse en langue française :

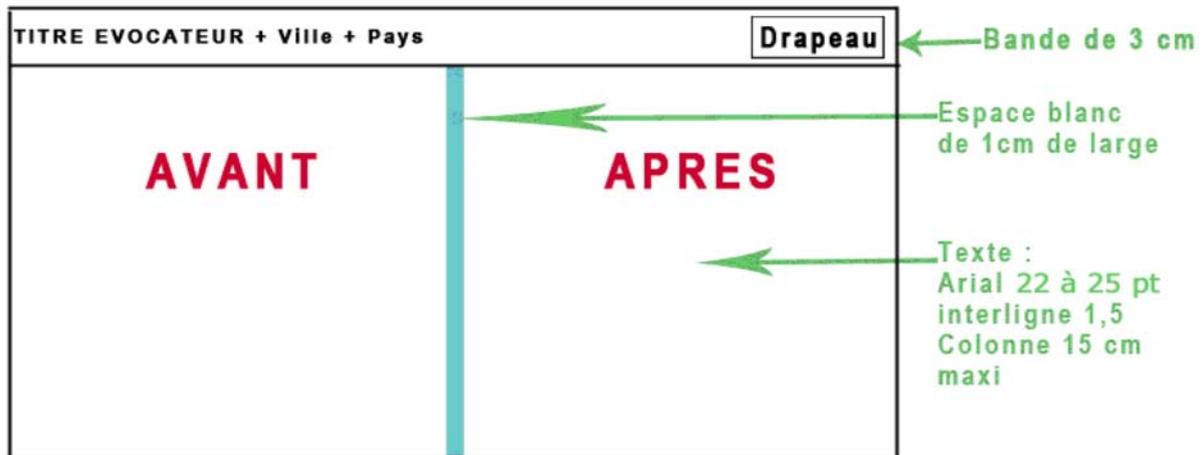
L'esquisse est à rendre sur **format A1** (59,4 × 84,1 cm) mode paysage selon les modalités définies à l'article 4.4.

Elle est **composée de 2 parties égales** séparées au centre sur toute la hauteur par un espace blanc de 1 cm de large :

- la partie A2 de gauche présentera la situation **Avant** (analyse)
- la partie A2 de droite présentera la situation **Après** (proposition)

Le titre évocateur de l'esquisse figure en langue française (police Arial, 60 pts, caractère gras, majuscule) sur une **bande horizontale de 3 cm en partie supérieure** contenant aussi les noms de la ville ou de la

localité, et du pays. Le drapeau du pays dont dépend l'établissement d'enseignement de l'équipe figure à droite de cette bande horizontale. **ATTENTION : l'esquisse doit être anonyme.**

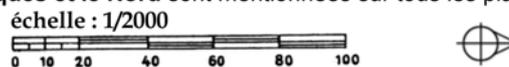


4.3 Pièces graphiques

Avant/ Analyse Situation existante	Après / Proposition Etat projeté
<ul style="list-style-type: none"> - un plan du <u>territoire</u> ou une photo aérienne à l'échelle de 1/50000^{ème}, 1/25000^{ème} ou 1/10000^{ème} signalera : <ul style="list-style-type: none"> ○ les éléments naturels (espaces boisés, cours d'eau, réseau nature, trames verte et bleue...), ○ les noyaux urbains (villes, bourg hameaux...) et les axes de déplacement et autres éléments structurants ... - un plan du <u>site</u> (1 à 10 Ha) à l'échelle 1/2000^{ème}, 1/1000^{ème} ou 1/500^{ème} (ou la photo aérienne) réservé au projet. - schémas, coupes, séquences visuelles... <p><i>Nota : Le site choisi pour le projet sera localisé sur le plan de territoire par un cadre ou par une colorisation superposée.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - un plan <u>d'aménagement</u> à la même échelle (1/50000^{ème}, 1/25000^{ème} ou 1/10000^{ème}) faisant figurer les dispositifs mis en place. - un plan masse du projet proposé à la même échelle (1/2000^{ème}, 1/1000^{ème} ou 1/500^{ème}) avec le programme. - schémas, coupes, séquences visuelles... en correspondance avec l'analyse.

4.4 Mode de représentation : les normes de présentation données par le présent règlement sont obligatoires. Elles facilitent la lisibilité de l'esquisse

- Le **mode de représentation** de l'espace est indiqué dans le *Vocabulaire français de l'Art urbain* (trame foncière, séquence visuelle, repère, fenêtre urbaine, plan de masse, plan de paysage...);
- Les **échelles graphiques et le Nord** sont mentionnées sur tous les plans comme ci-dessous :



- Les **plans, coupes et façades** à la même échelle seront en correspondance (plan/coupe ou plan/façade).
- Les vues des « **séquences visuelles** » Avant/Après sont **impérativement repérées** (numérotées et matérialisées par un angle de vue : ● ◀) sur les plans correspondants pour une lecture plan/vue;
- Les **textes** apparaissent sur **fond blanc** pour faciliter la lecture, et n'excèdent pas 1200 caractères pour l'ensemble de l'esquisse. Ils sont écrits en colonne de 15 cm de large maximum. La police est du Arial 22 à 25 points, interligne 1,5.
- Les **éléments existants** dans la partie Avant, et conservés dans la partie Après, seront **représentés à l'identique**.
- Un **code couleur simple** sera indiqué en légende des plans.

4.5 Présentation des qualités de la proposition :

- La proposition (partie Après) sera décrite **OBLIGATOIREMENT** selon les trois critères de la définition de l'Art urbain :

- **Qualité architecturale**
- **Qualité de la vie sociale**
- **Respect de l'environnement**

- sur la proposition, une vue plus grande illustrera le titre évocateur de l'esquisse.

Le **Référentiel sur la qualité du cadre de vie** (cf. résumé sur www.arturbain.fr) servira de guide aux équipes pour décrire leur proposition, et aux enseignants pour procéder à la notation des esquisses ; des exemple de description d'opération suivant les 3 critères sont disponible sur www.arturbain.fr à la rubrique « Prix national » ou sur les liens ci-après : [exemple 1](#), [exemple 2](#), [exemple 3](#)

Article 5: MODALITES D'ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

L'envoi numérique du dossier de candidature s'effectue par une **plateforme de téléchargement** de type « YouSendIt », « Free Download », « We transfer »... à l'adresse email : arturbain.ciau@gmail.com.

Les 3 fichiers du dossier sont les suivants :

- Un fichier PDF avec le titre de l'esquisse, le nom de l'enseignant, son adresse email, et son numéro de téléphone, les noms et prénoms des étudiants, le nom de l'établissement d'enseignement ;
- Un fichier JPG au format A1 (59,4 x 84,1 cm) d'une résolution de 300 pixels/pouce soit 9933 x 7016 pixels, enregistré sous le nom : *titre_du_projet_a1.jpg*, en langue française;
- Un fichier JPG au format A4 (21 x 29,7 cm) d'une résolution de 300 pixels/pouce soit 1752 x 2480 pixels, enregistré sous le nom : *titre_du_projet_a4.jpg*, en langue française;

Article 6 : DEROULEMENT DU CONCOURS

- Période d'inscription des équipes sur Internet du **2 septembre 2013 au 24 février 2014**
- **Date limite de réception des esquisses : jeudi 6 mars 2014 à minuit, heure locale**
- Comité technique et Comité de sélection en mars 2014
- Publication sur Internet des esquisses sélectionnées fin mars 2014
- Remise des Prix à Paris, et Exposition : **22 mai 2014**
- Réunion pédagogique avec les enseignants : **23 mai 2014**

Article 7 : COMITE TECHNIQUE, COMITE DE SELECTION ET JURY INTERNET

7.1 Le comité technique du SRA examine et transmet au comité de sélection les esquisses en indiquant :

- celles qui **ne respectent pas les dispositions du règlement et pouvant être mises hors de concours**.
- celles dont la **lisibilité** et la **pertinence dans le respect du thème** rendent difficile la communication des idées.

7.2 Le comité de sélection composé de professionnels experts (architectes, urbanistes, ingénieurs, économistes, plasticiens, paysagistes...), examine toutes les esquisses. Il retient unanimement une sélection qu'il estime exemplaire.

7.3 Le jury Internet est souverain. Il est constitué par les enseignants ayant rendu une ou plusieurs esquisses. Chaque enseignant du jury est invité à évaluer les esquisses sur www.arturbain.fr. Il attribue à chaque esquisse sélectionnée (à l'exception de celles auxquelles il a participé) **1 point (note minimale), 2 points, ou 3 points (note maximale) pour chacun des trois critères :**

- **qualité architecturale**
- **qualité de la vie sociale**
- **respect de l'environnement**

Après la transmission des votes des enseignants au Séminaire Robert Auzelle, le classement des esquisses sélectionnées s'effectue en additionnant les points.

Article 8 : PRIX ET MENTIONS (dotation de Bourses de l'Art urbain)

- Le « **Prix international arturbain.fr** » (1 500 €) est attribué à l'esquisse qui obtient le maximum de points au classement général.
- Les **trois « mentions »** (500 € chacune) « qualité architecturale », « qualité de la vie sociale », et « respect de l'environnement » sont attribuées aux esquisses qui ont respectivement obtenu le maximum de points dans chacun des trois critères. En cas d'ex æquo, le classement général départagera les esquisses.
- Des mentions spéciales (300 € chacune) peuvent être attribuées au regard du classement.

Nota 1 : la remise des bourses sera effectuée le jour de la remise des prix, en mains propres au professeur responsable de l'équipe lauréate ou à son représentant dûment mandaté ; à défaut, la bourse ne pourra être perçue.

Nota 2 : les établissements d'enseignement sont invités à participer à la prise en charge des frais des étudiants et enseignants lauréats.

Article 9 : RESPONSABILITES DE L'ORGANISATEUR ET COMMUNICATION

9.1 Propriété intellectuelle et artistique :

Les participants restent propriétaires des esquisses soumises au concours et de leurs droits d'exploitation. Néanmoins, l'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les esquisses proposées ainsi que le nom et la photographie des participants au concours, dans le but d'organiser des actions de relations publiques ou d'information dont il sera seul juge.

Toute personne physique ou morale qui souhaite utiliser les travaux des équipes doit adresser une demande à l'organisateur.

9.2 Responsabilité des organisateurs :

L'organisateur se réserve le droit, quel qu'en soit le motif, d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent concours. Il s'engage à en informer les participants, mais sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

9.3 Interprétation du règlement :

Le règlement du concours est consultable sur www.arturbain.fr

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'interprétation du présent règlement est de la seule compétence de l'organisateur.

9.4 Communication :

- le **site Internet** www.arturbain.fr fera figurer les esquisses lauréates avec les noms de leur auteurs et leur classement,
- la **publicité sur les résultats du Concours international** pour des publications sera adressée aux principaux journaux professionnels des pays concernés pour faire connaître les esquisses des lauréats,
- un **DVD** sur le thème et les résultats du Concours international sera réalisé à des fins pédagogiques,
- **Une exposition** des esquisses sélectionnées pourra être organisée en accord avec l'organisateur.

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à
arturbain.ciau@gmail.com

ou

S.R.A. Grande Arche– 92055 – PARIS LA DEFENSE CEDEX
tél. : 01.40.81.71.35– Fax : 01.40.81.73.90

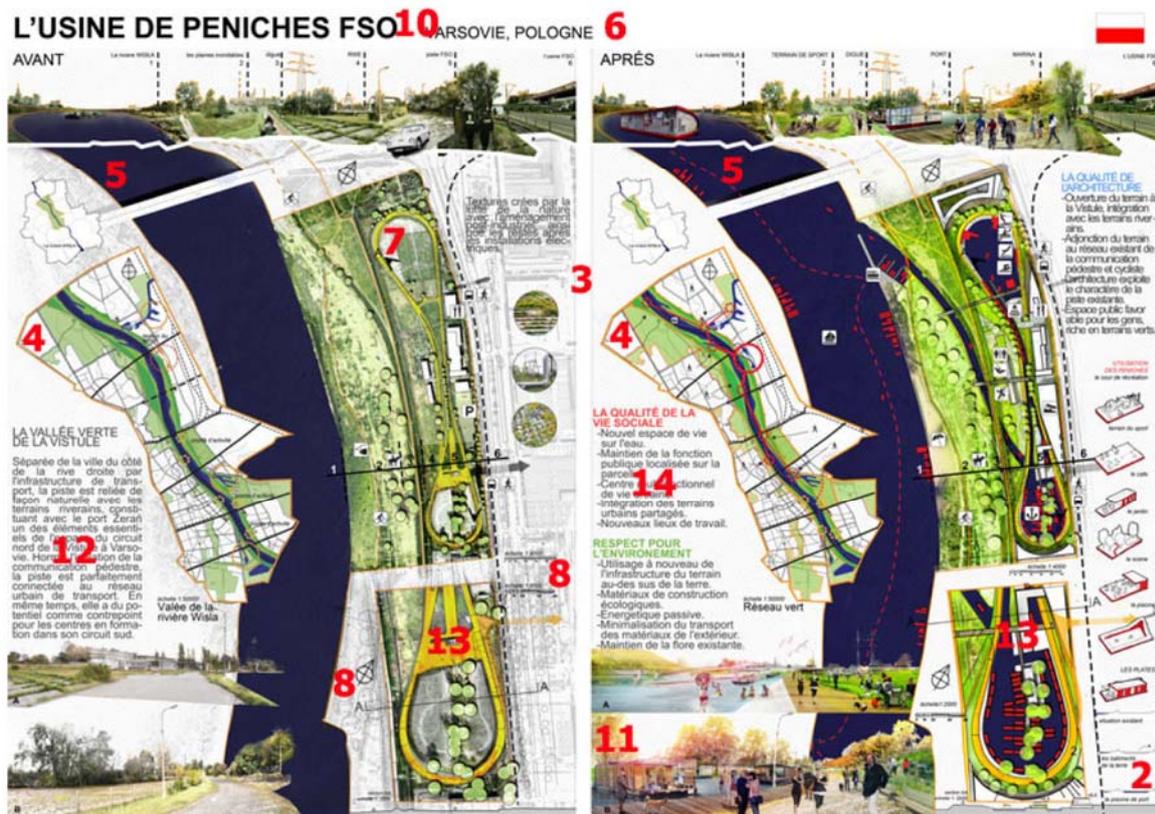
Note de recommandations aux équipes

Chaque année, des esquisses sont mises « hors de concours » pour non respect du règlement.

A titre d'exemple, figure ci-dessous une esquisse primée au Concours 2010-2011. Veuillez au respect du règlement.

Le non respect d'un seul de ces critères entraîne la disqualification de l'esquisse :

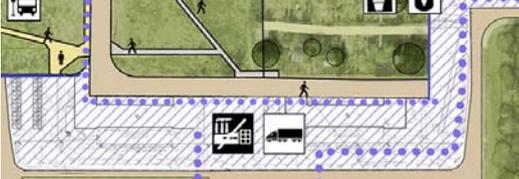
1. équipe pluridisciplinaire (par exemple un étudiant en architecture et un en urbanisme, ou un professeur urbaniste, un étudiant ingénieur et un étudiant paysagiste)
2. présentation au format A1 horizontal
3. séparation en deux parties A2 : « avant » à gauche, « après » à droite
4. plan à l'échelle du territoire avant ET après, en correspondance
5. plan à l'échelle du projet avant ET après, en correspondance
6. bande de « titre évocateur » en haut du format A1
7. les vues sont repérées sur les plans par une abeille et un numéro : 1 
8. sur chaque plan, le nord et l'échelle graphique sont indiqués avec les symboles de l'article 4.3
9. respectez les échelles de travail imposées par le règlement , sauf exception dûment justifiée
10. un « titre évocateur » permet de cerner le projet, le nom de la ville et du pays
11. une « vue évocatrice » (plan, perspective...), en rapport avec le titre, mise en valeur (plus grande)
12. respectez la taille des caractères et ne dépassez pas la longueur maximale du texte (1200 caractères) pour impression au format A4
13. les plans « avant » et « après » doivent être à la même échelle et si possible face à face afin que l'on comprenne facilement votre proposition.
14. présentez distinctement les principales qualités de votre esquisse selon les 3 critères du Référentiel pour la Qualité du cadre de vie (qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement).



Premier Prix - 1500€

COUPLAGE DE LA VILLE

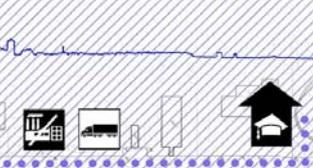
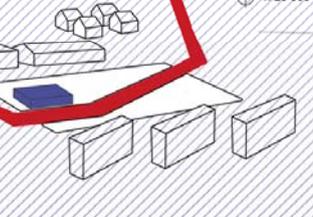
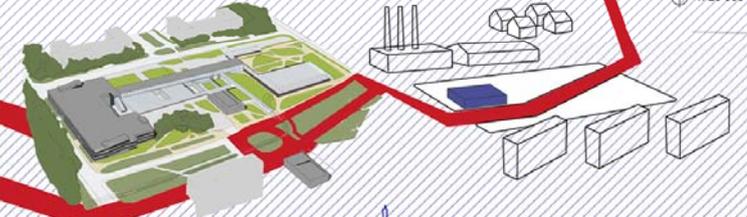
AVANT



Bielany – quartier de Varsovie, bien communiqué avec le centre de la ville.

NOEUD DE CORRESPONDANCE

MŁOCINY intersection de voies d'autobus urbains, autobus interurbains avec terminus de métro et terminus de tramway. Les terrains de l'ancienne Huta Warszawa (l'Acierie Varsovie), du quartier ouvrier avec bâtiments à grandes dalles, des jardins ouvriers et des terrains récréatifs et d'éducation. La voie du pont nord – barrière importante, limite d'espace entre l'aciérie, le quartier résidentiel et la zone d'éducation. Cela donne l'impression d'être à l'extrémité de la ville.



PLAN D'AMENAGEMENT 1:2000
0 10 20 40 60 80 100

VARSOVIE / POLOGNE



APRÈS

BUT mettre en rapport les fonctions séparées – action à l'échelle locale.

QUALITÉ DE L'ARCHITECTURE

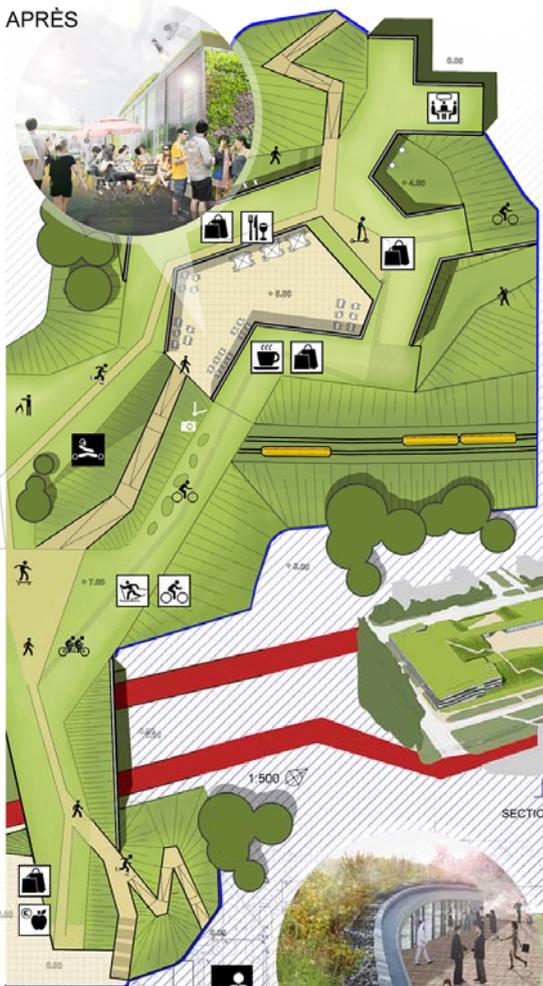
Création de l'architecture de 'terrain'. Aménagement et uniformisation par l'application «du manteau vert». Projet de grands espaces.

QUALITÉ DE VIE SOCIALE

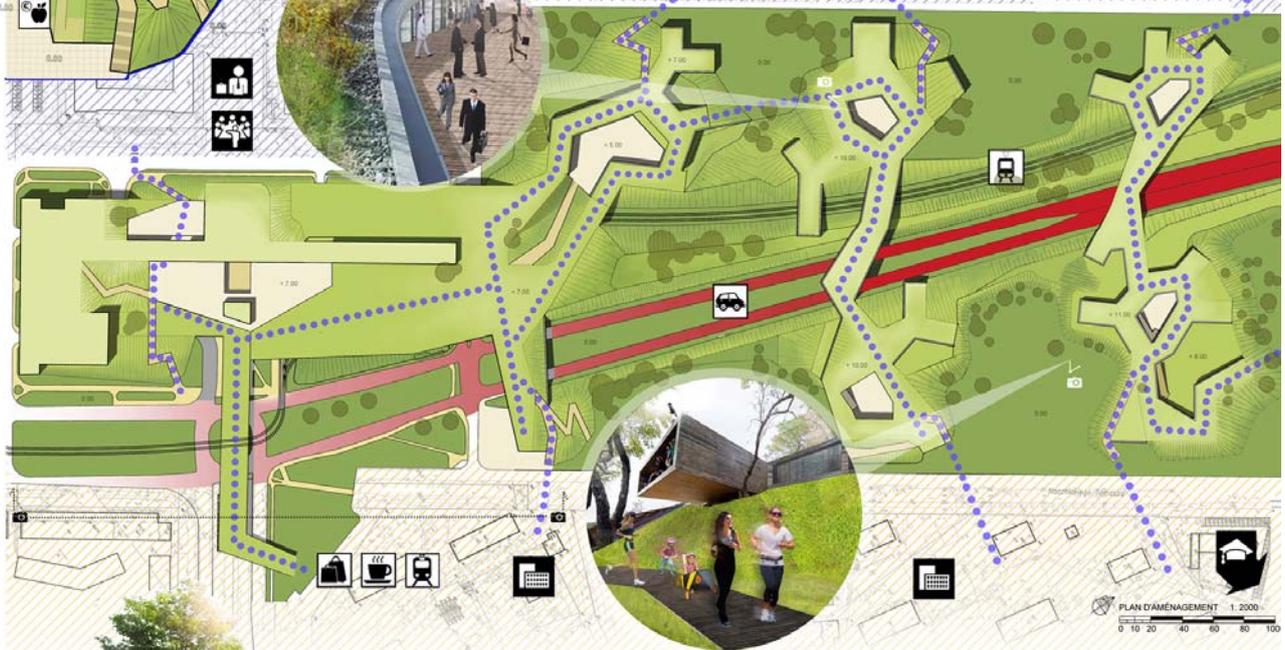
Intégration des terrains isolés, circulation routière sans croisement à niveau dans chaque direction. Lien de l'architecture avec les terrains de récréation. Nouveaux lieux de travail, de rencontres, de récréation.

QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

L'architecture du terrain. Adaptation des terrains post-industriels.



SECTION 1 - 3000



PLAN D'AMÉNAGEMENT 1:2000



Mention Qualité architecturale - 500€

UNE MOBILITÉ TRANFRONTALIÈRE : LE « FELD* », PORTE

AVANT

Schémas de constatations

Le territoire Bâlois comporte de nombreuses fractures Est-Ouest : Le Rhin, la frontière, les lignes ferroviaires et l'autoroute.



- frontière
- voies ferrées
- autoroute
- Rhin



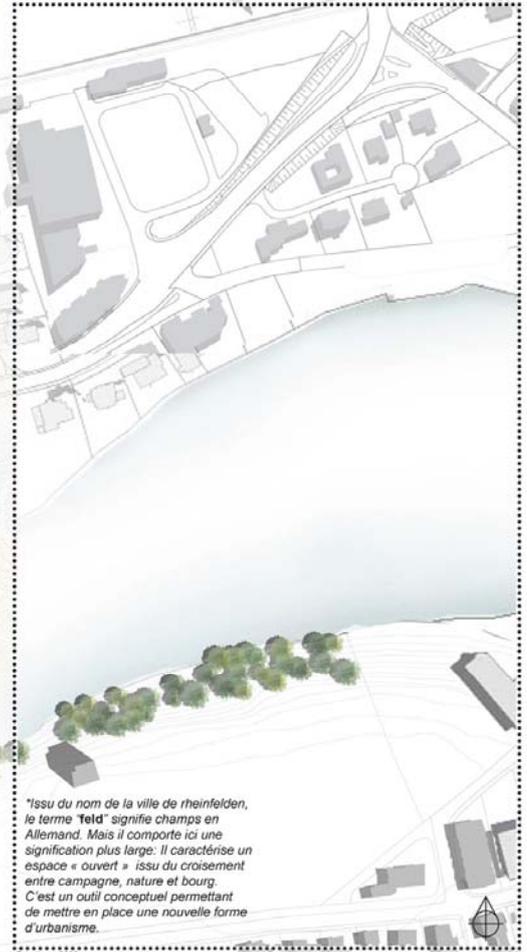
- La gare de Rheinfelden n'est actuellement pas reliée au centre ville.
- La ville ne possède pas de véritable espace public.



UNE GARE ISOLÉE



La ville de Rheinfelden se compose de deux parties coupées par le Rhin : Rheinfelden Baden en Allemagne et la ville Suisse de Rheinfelden. Il n'existe pas aujourd'hui de réelle cohésion entre les deux rives. Actuellement, les véhicules doivent obligatoirement passer par l'extérieur de la ville s'ils souhaitent franchir le Rhin.



"Issu du nom de la ville de rheinfelden, le terme 'feld' signifie champs en Allemand. Mais il comporte ici une signification plus large: Il caractérise un espace « ouvert » issu du croisement entre campagne, nature et bourg. C'est un outil conceptuel permettant de mettre en place une nouvelle forme d'urbanisme."



-La totalité du site de la brasserie Cardinal a été détruite à l'exception de la tour-sillot.
- La demande en matière de logement est croissante dans cette ville



UN SITE EN MOUVEMENT

UR DE PROJET URBAIN RHEINFELDEN, SUISSE / ALLEMAGNE



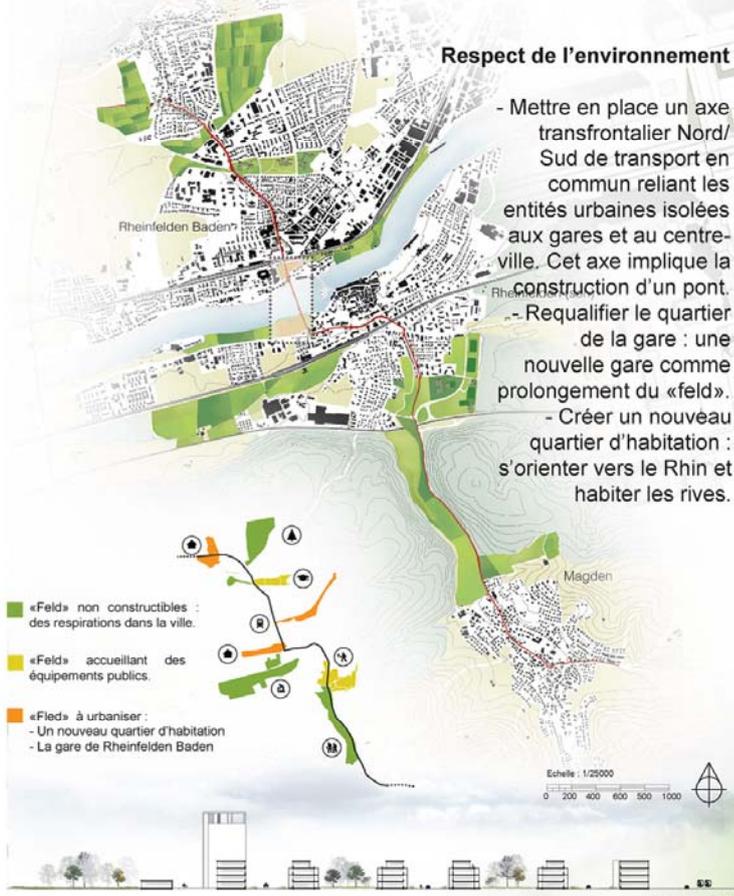
APRES

Schémas de propositions

Une mobilité transfrontalière vue comme le moteur de l'urbanisme sur ce territoire, relie les entités urbaines existantes entre elles.



LA GARE DE RHEINFELDEN
CARREFOUR DE LA MOBILITÉ



Respect de l'environnement

- Mettre en place un axe transfrontalier Nord/Sud de transport en commun reliant les entités urbaines isolées aux gares et au centre-ville. Cet axe implique la construction d'un pont.
- Requalifier le quartier de la gare : une nouvelle gare comme prolongement du «feld».
- Créer un nouveau quartier d'habitation : s'orienter vers le Rhin et habiter les rives.



Qualité architecturale :

- Lier architecture et paysage : affirmer le génie du lieu, le feld dans la ville.
- Intégrer le patrimoine industriel des rives au projet d'habitation.
- La gare, fédératrice d'un nouvel espace public, d'une nouvelle dynamique urbaine, économique et sociale.



Qualité de la vie sociale :

- Offrir plusieurs typologies d'habitat participatif pour une mixité d'usage et une mise en commun des espaces.
- Valoriser la création d'espaces publics divers, lieu de rencontres et de partages

UN NOUVEAU QUARTIER



Mention Respect de l'Environnement - 500€

ANCRAJES CULTURELS île DEMARCHI, BUE

l'île

CARACTÉRISTIQUES

- pollution excessive
- presque pas de la médiocrité des transports
- abandon général
- ville qui est adossé à la rivière

Le site a une forte présence dans les usines, pour la plupart utilisé avec de nombreux ateliers. L'élément principal est la corrosion par réparation ou bateaux ancrés. Les routes de chaque côté va générer une rupture avec le tissu de la ville, sera donnant un caractère totalement différent de l'île



terminal ferroviaire



usines abandonnées sans flux de transport



autoroute et barrière urbaine



déconnexion qui marginalise et divise le secteur



briser, il est difficile d'accéder à des transports

2



côte désaffectée et négligé

3



forte empreinte navale en tant que protagoniste spatiale

4



eaux d'égout liées à l'activité portuaire

NOS AIRES, ARGENTINA



Respect de l'environnement

La consommation d'énergie des nœuds du réseau abaste intelligemment participants. Maintient l'équilibre. Exploiter la puissance produite par la marée montante et le vent.

Qualités architecturales

Site de production d'énergie pour satisfaire la demande des consommateurs. Terminaux multiples: connexion de la terre et de l'eau.

Qualités de vie sociale

Amélioration de l'espace public à travers le réseau de transport. Pôle d'attraction pour le divertissement et les loisirs.



2 utilisation du transport fluvial sur la côte. Parquization sur réservation existante



3 réutilisation des bâtiments existants

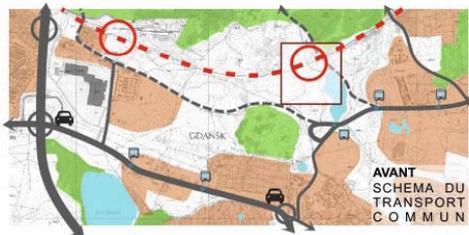
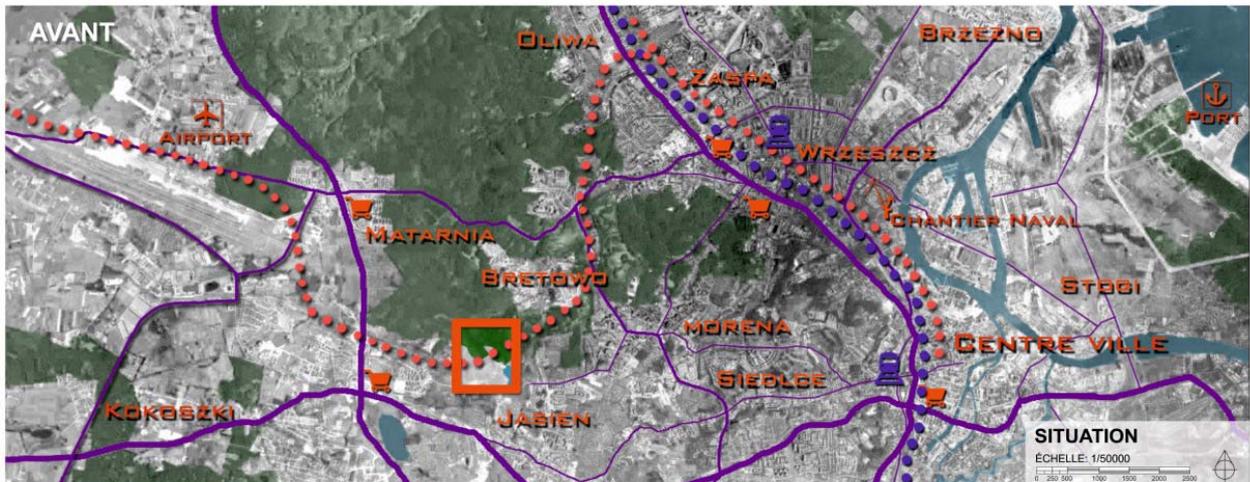


4 création d'un terminal audiovisuel qui maintient l'esthétique imposée et re fonctionnalise lieu

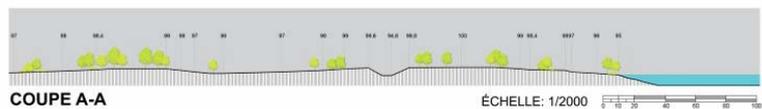
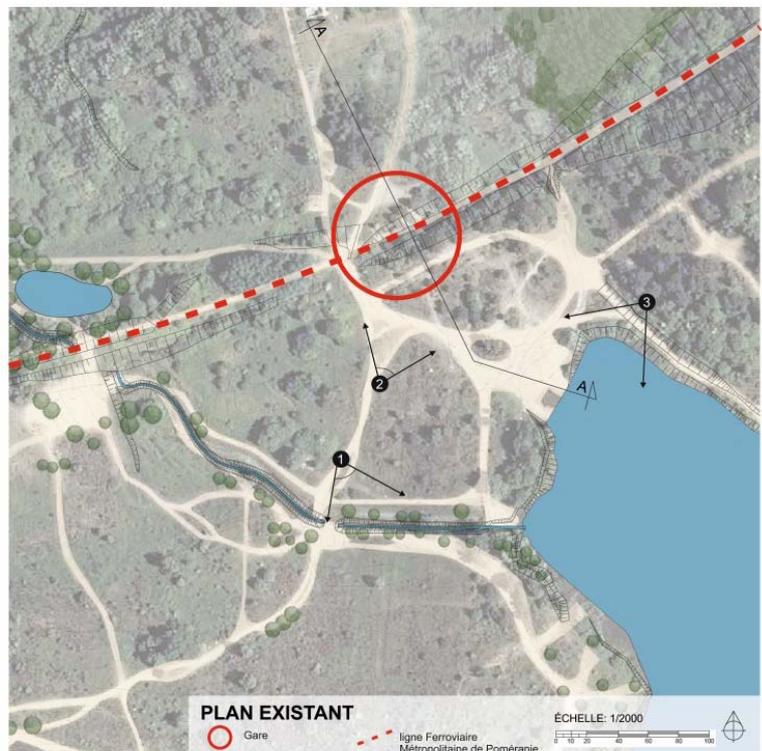


Mention Qualité de la Vie Sociale - 500€

ETANG DE MOINEAU Gdańsk, Pologne



Jasień – Wróbla Staw (Etang du Moineau) fait partie d'un quartier suburbain de Gdańsk, éloigné environ 10 km du centre-ville. Actuellement, ce sont des terres vaines et vagues, constituant un espace non-officiel de loisirs servant aux habitants des lieux circonvoisins. Ce terrain possède un potentiel important grâce à l'ensemble paysager de la Vallée de Strzyża au nord et à son emplacement au bord d'un réservoir d'eau. En outre, une nouvelle ligne Ferroviaire Métropolitaine de Poméranie a fait objet d'un projet en Triville, visant à relier Gdańsk, Gdynia et l'aéroport de Rębiechowo. L'un de ses arrêts, prévu env. 130 m de l'étang, demandera la réalisation des projets de structures résidentielles et des services.



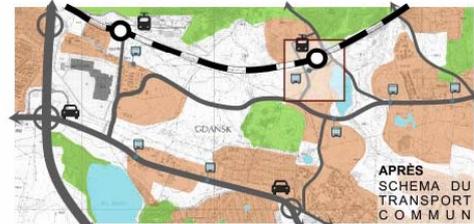
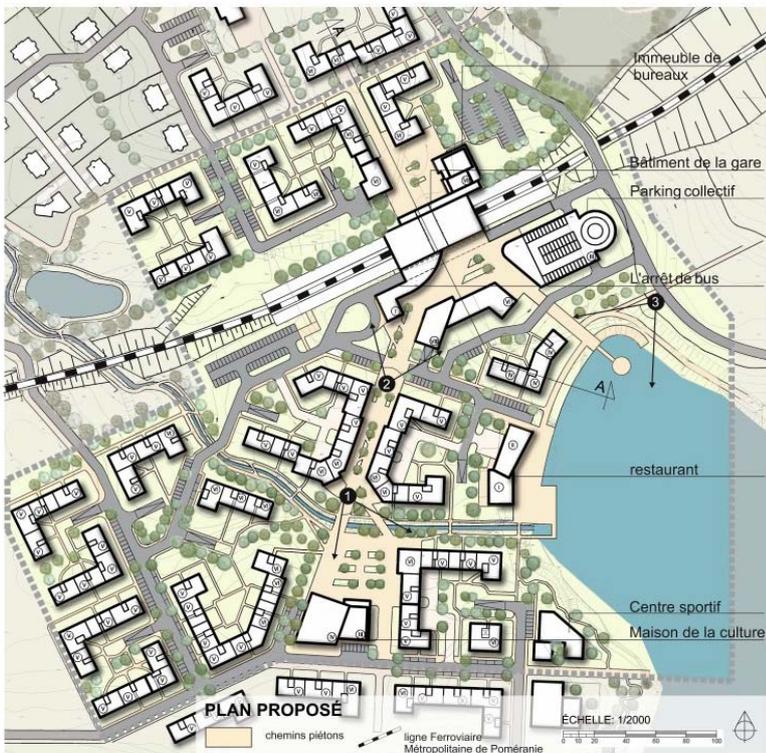
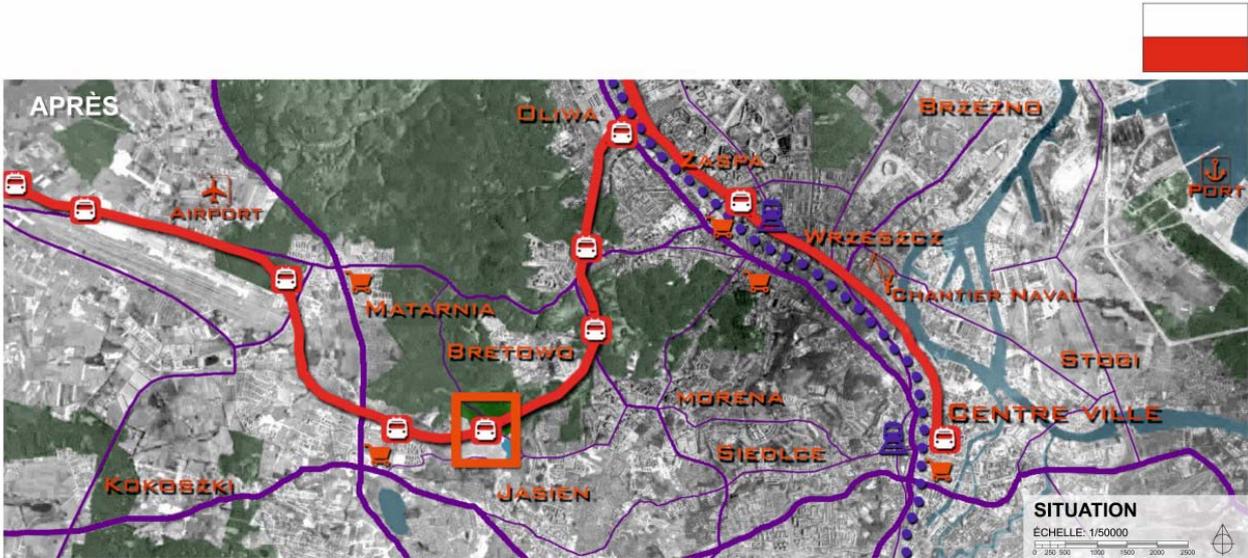
VUE 1



VUE 2



VUE 3



L'amélioration de la qualité de l'espace en résultat de mise en application des projets:

QUALITE ARCHITECTONIQUE:

réseau du transport qui met le piéton à la 1re donnant une ambiance aux lieux publics: maison de la culture du quartier, centre sports et loisirs, restaurant, immeuble de bureau, bâtiment de la gare; réalisation d'un projet d'aménagement résidentiel et des services en proportions optimales.

QUALITE DE VIE SOCIALE:

nouveaux espaces publics: places urbaines, chemins piétons; investissements invitant les habitants à profiter régulièrement des espaces urbains, p.ex. espace loisirs autour de l'étang et du ruisseau; intégration du quartier Jasień au centre-ville; nouveaux espaces résidentiels attractifs.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT:

conserver le caractère naturel des alentours de l'étang et du ruisseau; créer un espace favorisant la marche à pied; utiliser les matériaux locaux de construction, construction passive et dans un concept d'économie de l'énergie.



Mention spéciale - 300€

MANUFACTURE DES IDÉES

VARSOVIE, POLOGNE



1. TERRITOIRES POST-INDUSTRIELS - TERRAINS DE HUTA (L'ACIERIE)



2. NOEUD DE COMMUNICATION "MLOCINY"



VARSOVIE



LA SOCIÉTÉ

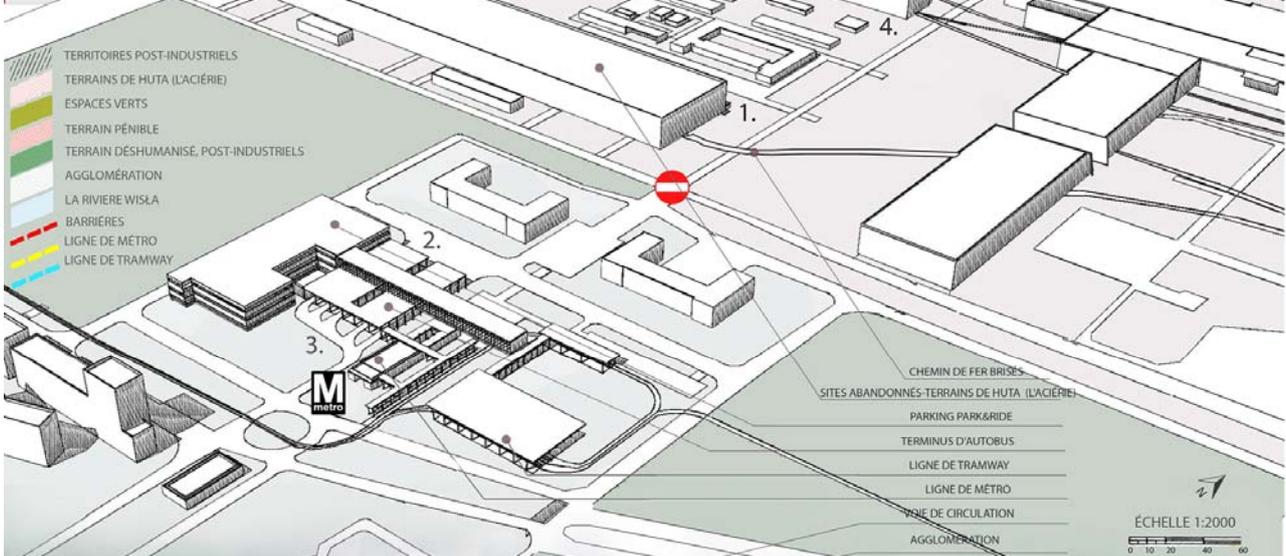
C'est un terrain avec un grand problème de chômage et un haut niveau de criminalité. Manque de lieux de travail et d'espace culturel. Terrain déshumanisé, manque d'attractions attirant les gens.

L'ARCHITECTURE

Territoires post-industriels. Sur les terrains de Huta (l'Acierie), des bâtiments ruineux non accessibles aux hommes. Les environs sont dangereux, manque d'espaces publics accueillants. Manque de solutions améliorant la qualité de vie.

L'ENVIRONNEMENT

Terrains post-industriels dégradés. La verdure est mal tenue et n'est pas aménagée. Manque de soin donné à l'environnement sur les territoires de Huta (l'Acierie). Manque d'équilibre entre les espaces verts et l'infrastructure de transport développée. Manque de récompense 'verte' pour l'environnement.



TERRITOIRES POST-INDUSTRIELS
TERRAINS DE HUTA (L'ACIERIE)
ESPACES VERTS
TERRAIN PÉNIBLE
TERRAIN DESHUMANISÉ, POST-INDUSTRIELS
AGGLOMÉRATION
LA RIVIERE WISLA
BARRIÈRES
LIGNE DE MÉTRO
LIGNE DE TRAMWAY

CHEMIN DE FER BRISÉS
SITES ABANDONNÉS-TERRAINS DE HUTA (L'ACIERIE)
PARKING PARK&RIDE
TERMINUS D'AUTOBUS
LIGNE DE TRAMWAY
LIGNE DE MÉTRO
VOIE DE CIRCULATION
AGGLOMÉRATION

ÉCHELLE 1:2000
0 10 20 40 60



3. TERMINUS D'AUTOBUS - NOEUD DE COMMUNICATION "MLOCINY"

4.

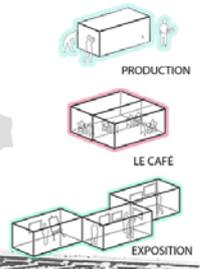
TERRAIN DESHUMANISÉ, POST-INDUSTRIELS



PRODUCTION DE CONTAINERS



DISTRIBUTION DES IDEES



LA SOCIÉTÉ

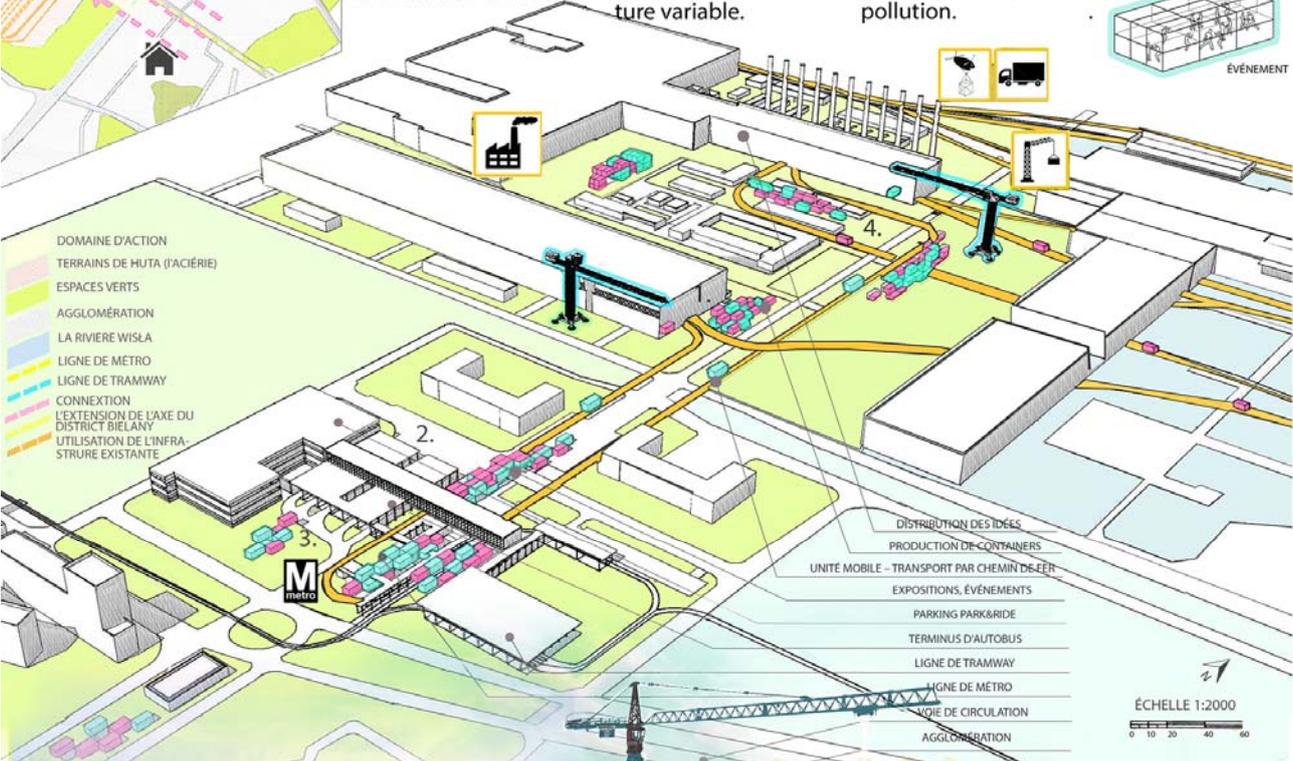
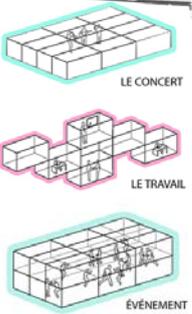
Développement de la vie sociale sur le terrain revitalisé de Huta (l'Acierie). Espace de culture et d'exposition avec lieux de travail. Possibilité de développement et de participation active aux événements culturels.

L'ARCHITECTURE

L'aménagement des terrains de Huta (l'Acierie). Proposition de créer des réseaux mobiles de per- sonnes pouvant former des structures plus grandes. Possibilité de modifier des agencements choisis. Architecture variable.

L'ENVIRONNEMENT

Terrain dégradé, transformé en un espace récréatif attrayant avec verdure. Utilisation de l'infrastructure existante à des fins de distribution. Production de containers favorables pour l'environnement, sans pollution.



- DOMAINE D'ACTION
- TERRAINS DE HUTA (L'ACIERIE)
- ESPACES VERTS
- AGGLOMERATION
- LA RIVIERE WISLA
- LIGNE DE METRO
- LIGNE DE TRAMWAY
- CONNEXION
- L'EXTENSION DE L'AXE DU DISTRICT BIELANY
- UTILISATION DE L'INFRASTRUCTURE EXISTANTE

- DISTRIBUTION DES IDEES
- PRODUCTION DE CONTAINERS
- UNITE MOBILE - TRANSPORT PAR CHEMIN DE FER
- EXPOSITIONS, EVENEMENTS
- PARKING PARK&RIDE
- TERMINUS D'AUTOBUS
- LIGNE DE TRAMWAY
- LIGNE DE METRO
- VOIE DE CIRCULATION
- AGGLOMERATION

ÉCHELLE 1:2000



EXPOSITION

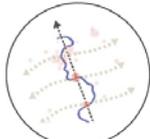
LA DISTRIBUTION DES IDEES

Mention spéciale - 300€

NOURRIR L'ESPRIT | REPENSER LA LIMITE DE



Territoire morcelé



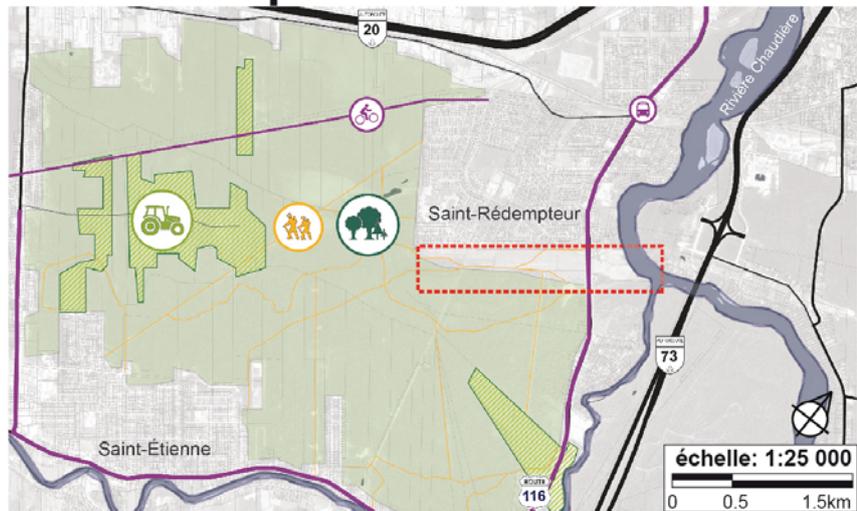
Pôles, continuité paysagère, axe TC central



Ilôt productif agricole



Interface résidentielle agricole



Ilôt actuel appropriation informelle

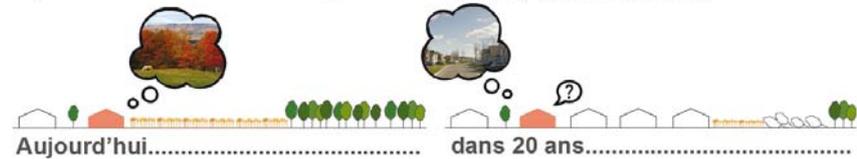
échelle: 1:25 000
0 0.5 1.5km

La ville de Lévis se caractérise par un territoire morcelé au développement résidentiel éparé où les déplacements sont motorisés. Le défi est de limiter l'étalement urbain, de favoriser les déplacements actifs et de consolider le territoire. Le projet propose d'exploiter le vide entre les fragments par la mise en valeur de ses qualités paysagères et par la production alimentaire le long d'un

rang agro-ludique. Le projet prend son sens grâce à la création d'une nouvelle liaison est-ouest axée sur le transport en commun, permettant un accès rapide au pôle intermodal. Le nouveau quartier, naviguant entre l'ambiance naturelle et urbaine, requestionne la limite entre la ville et la campagne. Il propose un environnement de vie durable, varié et innovant.

Projet en chiffres

- Densité nette actuelle: 20log/ha
- Densité projetée: 60 log/ha
- Production alimentaire pour 520 ménages (2007/an)



A. entrée de ville non marquée



B. ferme privée existante

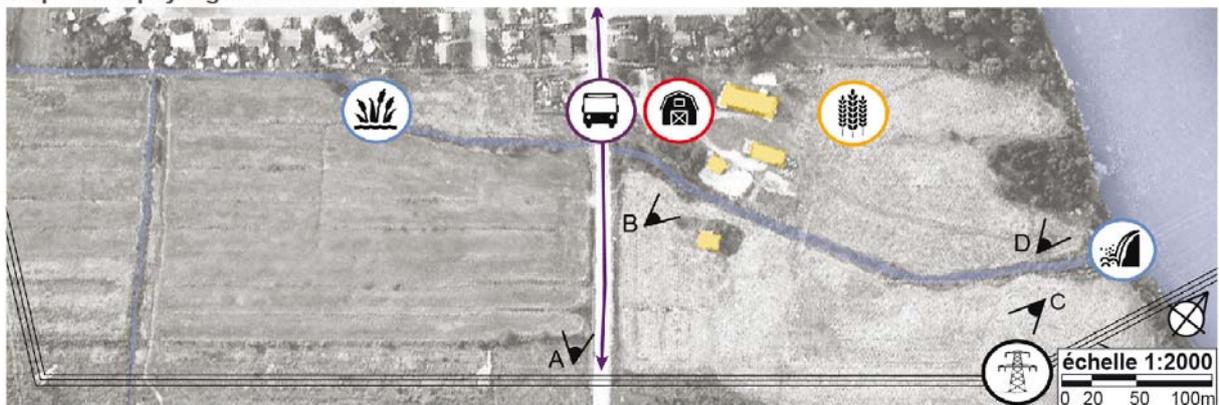


C. pré et fiches électriques



D. paysage rivière Chaudière

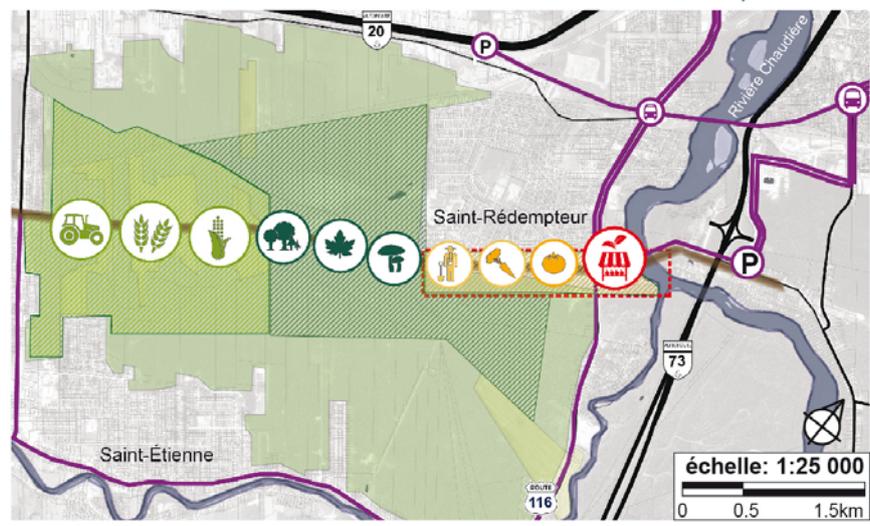
Séquences paysagères existantes



Situation actuelle : fiche électrique, pré et ferme existante

échelle 1:2000
0 20 50 100m

J PÉRIURBAIN ST-RÉDEMPTEUR, LÉVIS, CANADA



Ilôt productif et rang agro-ludique



Paysage productif continu

Qualité architecturale : Développement résidentiel de plus forte densité partageant le territoire à 50% pour la production agricole et 50% pour le bâti. Ceci offre un environnement à proximité de la nature répondant aux aspirations des résidents du périurbain



A. place du marché, sentier en bordure du ruisseau



B. rue principale

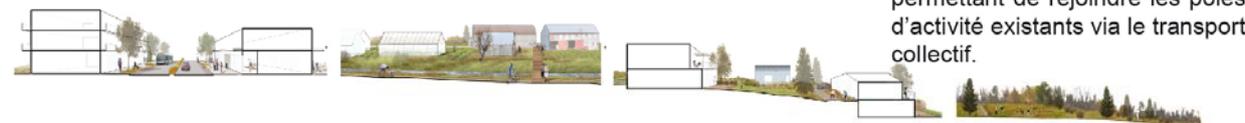


C. arrivée depuis le pont

Qualité vie sociale : Nouveau pôle commercial associé à une ferme expérimentale, une place de marché ainsi qu'une série d'espaces publics urbains variés, changeant au rythme des saisons. Le tout répond aux besoins quotidiens des résidents tout en créant un attrait régional.

Qualité environnementale : Aménagement adapté aux mobilités douces, situé à 10 min à pied d'une station intermodale avec stationnement incitatif permettant de rejoindre les pôles d'activité existants via le transport collectif.

.....un entre-deux? Pourquoi pas!



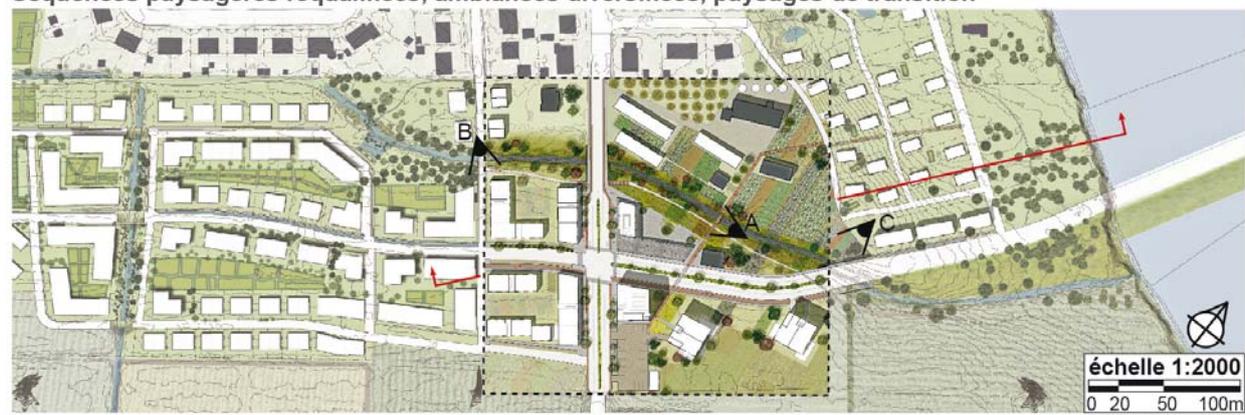
Entrée de ville, paysage encadré à l'échelle du piéton

Ferme expérimentale, information sur l'agriculture

Maisons orientées vers la rivière, partage espace public-privé

Rive publique protégée

Séquences paysagères requalifiées, ambiances diversifiées, paysages de transition



Plan d'ensemble du projet, nouvelle entrée de ville, place du marché

Conclusions

- Rencontre entre les professions du cadre de vie et les services de l'Etat du 24 septembre 2013
- Prix national du 2 décembre 2013
- Concours international du 22 mai 2014

Rencontre avec les professions du cadre de vie et les services de l'Etat (24 septembre 2013)

Recommandations

Services de l'Etat



Florent Hébert, Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie,
Christian Curé, Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions Publiques,
Emmanuel Raoul, Plan Urbanisme, Construction et Architecture.



Sébastien Giorgis, Paysagistes-conseils de l'Etat,
Frédéric Bonnet, Architectes-conseils de l'Etat,
Antoine Loubière, Revue Urbanisme.

Professions du cadre de vie



Pascale Poirot, Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs,
Dominique de Sauza, Union des Constructeurs Immobiliers, Fédération Française du Bâtiment,
Jean-Cédric Landry, Conseil Supérieur de l'Ordre des Géomètres Experts.



Martine Elissalt-Pattou, Conseil National de l'Ordre des Architectes,
Christian Deuré, Syntec Ingénierie,
Jean-Marc Bouillon, Fédération Française du Paysage.

Pour une réorganisation des quartiers péri urbains par les mobilités

"... satisfaire à cette dualité de besoins apparemment inconciliables que sont la mobilité et l'enracinement, tout en favorisant l'épanouissement d'un nouveau mode de vie..." R. Auzelle

Recommandations :

- Considérer les "bassins de vie" et la planification intercommunale, logement, transports, patrimoine.
- Privilégier les petites villes et villages qui sont des quartiers péri urbains à spécificité rurale
- Engager des études à échelle intercommunale à la charge des collectivités
- Simplifier au niveau de la Région la tarification des transports en commun.

En conséquence :

- Développer la multipolarisation des noyaux urbains pour un temps de déplacement donné.
- créer des "réseaux de circulations douces"
- Densifier, à échelle humaine, autour des sites de desserte en transports et services
- L'Etat doit agir par la pédagogie auprès des collectivités rurales pour faire connaître les exemples réussis
- Les collectivités doivent informer les habitants pour habiter et se déplacer de façon économe.

Prix national arturbain.fr (2 décembre 2013)

Les maires, les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'oeuvre ont répondu aux objectifs du Grenelle de l'environnement en présentant pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités :

1/ Création d'un **quartier multimodal** à Charleville-Mézières et à Besançon pour **mieux desservir les communes périphériques** de la ville-centre et **réduire les temps de déplacement**.



2/ Création de voies d'**amélioration des dessertes en transports en communs et circulations douces** à Chevilly Larue et à Metz.



3/ Une **gare couture urbaine** entre le centre-ville et les quartiers péri-centraux à Agen.



4/ Création d'un **centre administratif regroupant les services publics de proximité** et facilitant les démarches des habitants à Neufchâtel-en-Bray (opération hors-concours)



Concours international arturbain.fr (22 mai 2014)

Les enseignants et étudiants des équipes pluridisciplinaires internationales ont répondu à la problématique du thème pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités :

1/ **Relation forte avec la nature** support de **circulations douces** indépendantes des infrastructures routières et ferrovières.



« Nourrir l'esprit »



« Couplage de la ville »

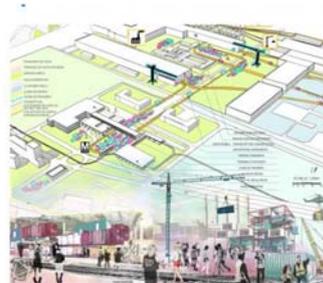


« Etang de Moineau »



« Mobilité transfrontalière »

2/ **Transformation de friches industrielles** en lieux de vie (habitat et loisir), profitant des **infrastructures de transport en commun** existantes ou en créant celles-ci.

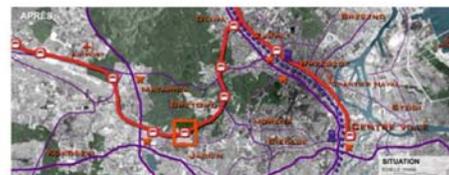


« Manufacture des idées »



« Ancrages culturels »

3/ **Création de quartier** appuyée sur l'aménagement prévu d'une **gare ferroviaire ou de tramway**.



« Etang de Moineau »

4/ **Liaison** entre deux villes transfrontalières ou deux quartiers sur les rives d'un fleuve, par un pont, **optimisant les mobilités**.



« Ancrages culturels »



« Mobilité transfrontalière »

Annexes

- Note documentaire sur les quartiers, les mobilités, les écoquartiers
- Articles de presse
- Bilan des activités du Séminaire Robert Auzelle en 2013
- Site Internet www.arturbain.fr
- l'Attitude Art urbain

Note documentaire sur les quartiers et les mobilités

1) LE QUARTIER

a) Définition d'après le dictionnaire *Le Robert* :

- Division administrative d'une ville
- Partie d'une ville ayant sa physionomie propre et une certaine unité
- Partie, bâtiments d'une ville ou d'une place forte où les troupes sont casernées

b) Définition d'après Kevin Lynch dans *L'image de la cité* :

- « *Les quartiers* sont des parties de la ville, d'une taille assez grande, qu'on se représente comme un espace à deux dimensions, où un observateur peut pénétrer par la pensée, et qui se reconnaissent parce qu'elles ont un caractère général qui permet de les identifier. »³

- « *Les nœuds* sont des points, les lieux stratégiques d'une ville, pénétrables par un observateur, et points focaux intenses vers et à partir desquels il voyage. Cela peut être essentiellement des points de jonction, endroits où on change de système de transport, croisements ou points de convergence de voies, lieux de passage d'une structure à une autre. [...] Certains nœuds de concentration sont le foyer et le résumé d'un quartier, sur lequel rayonne leur influence, et où ils se dressent comme un symbole : on peut les appeler centres. »¹

Le *Vocabulaire français de l'Art Urbain*⁴ dans la fiche « séquence visuelle » nous donne une illustration de ces définitions



c) Définition d'après Robert Auzelle dans *Technique de l'urbanisme*⁵

Dans ses travaux sur la densité de population il distingue trois échelles d'intervention :

- le groupe d'habitation,
- le quartier d'habitation,
- l'agglomération.

³ Kevin Lynch, 1999, *L'image de la Cité*, trad. par Marie-Françoise Vénard et Jean-Louis Vénard de *The Image of the City* (1960), Paris, Dunod.

⁴ Robert-Max Antoni (sous la direction de), *Vocabulaire français de l'Art urbain*, éd. Certu, 2010.

⁵ Robert Auzelle, *Technique de l'urbanisme*, 1953.

De ces trois densités, celle du quartier est fondamentale :

« *La densité du quartier d'habitation (délimité de la même façon que les groupes dont le centre commun à un certain nombre de groupes d'habitants) comporte toutes les installations collectives et les services publics indispensables à la vie quotidienne de la population (exemple un petit bourg rural de 3000 habitants environ avec sa place, son marché, ses boutiques, ses écoles, son église, sa poste. Autre exemple répondant à ce critère : le quartier de l'île Saint Louis, nettement délimité, groupant à peu près 10 000 habitants, mais dont l'équipement est néanmoins incomplet).* »³

2) LES MOBILITES

Certains **quartiers périurbains** se trouvent en situation d'**enclavement**.

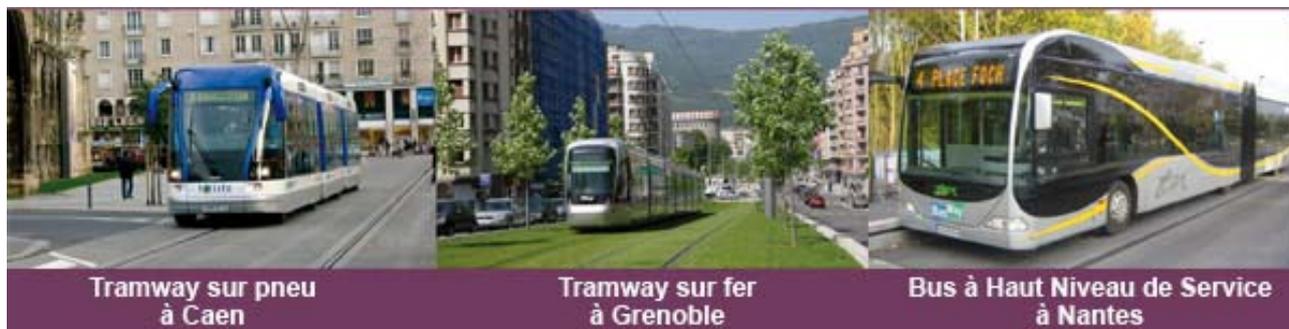
D'après Marvin Pougnet dans *Désenclavement et rénovation urbaine. Les incidences des transports en commun sur la cohésion sociale en site ANRU* :

« *La mise à l'écart physique est principalement due à une logique de composition urbaine, à un système de voirie en rupture avec l'environnement immédiat. L'organisation de la trame viaire des quartiers est souvent mal adaptée : elle ne permet pas de bonnes liaisons internes et elle est généralement la cause de mauvaises connexions inter-quartiers.* »⁴

« *L'enclavement des quartiers est aussi lié à une **mauvaise desserte en transport** en commun qui les coupe du reste de la ville. Cette situation restreint les opportunités, et crée des situations d'inégalité d'accès à la ville.* »⁴

Les **transports en commun en site propre** (TCSP) semblent pouvoir jouer un rôle structurant dans le désenclavement des quartiers. La particularité de ces transports est qu'un « *espace spécifique leur est réservé sur la voirie (...)* et leur confère certains atouts : *fréquence, régularité, capacité, vitesse commerciale.* On distingue trois familles de TCSP : les **métros**, les **tramways** et les **bus à hauts niveau de service**. »⁴

« *D'un point de vue strictement spatial, les TCSP et principalement le tramway peuvent générer des **effets positifs sur l'urbanisme** et l'attractivité à l'échelle de la ville ainsi qu'à celle du quartier. D'une manière plus générale, ils peuvent avoir un effet sur la qualité de vie des habitants. Les effets des TCSP concernent d'abord la mobilité et les déplacements. Ils concernent ensuite la structure d'une agglomération, (et enfin son image économique et culturelle).* »⁴



« *La rénovation urbaine vise à faire de ces quartiers de véritables morceaux de ville intégrés au reste de la ville, à son fonctionnement local et global. (...) Le transport en commun matérialise en quelque sorte **l'appartenance du quartier au territoire de l'agglomération.*** »⁴

³ Robert Auzelle, *Technique de l'urbanisme*, 1953.

⁴ Marvin Pougnet, *Désenclavement et rénovation urbaine. Les incidences des transports en commun sur la cohésion sociale en site ANRU*, 2010.

3) LES ECOQUARTIERS

a) Définition de la notion française d'« écoquartier » :

D'après le « ministère de développement durable », un écoquartier se doit de concilier autant que possible les différents enjeux environnementaux dans le but de réduire l'impact du bâti sur la nature :

- **réduction des consommations énergétiques**
 - **meilleure gestion des déplacements** avec limitation de la voiture et incitation à l'utilisation de transports doux (transports en commun, vélo, marche à pied)
- **réduction des consommations d'eau**
- **limitation de la production de déchets**
- **favoriser la biodiversité**
 - les **matériaux de construction** utilisés et les **chantiers** peuvent faire l'objet d'une attention particulière

b) Mobilités et écoquartier :

Depuis quelques années, en France, on voit l'émergence de ces nouveaux quartiers. Et la question des déplacements y occupe une place particulière. Il est important d'avoir une desserte en transports collectifs de bon niveau **dès l'arrivée dans le quartier** des premiers arrivants.

D'après le CERTU dans *Les déplacements dans les Ecoquartiers, de l'expérimentation aux bonnes pratiques* :

« Les écoquartiers doivent nécessairement s'envisager comme des **territoires non dépendants de l'automobile**, ce qui implique de proposer à leurs habitants et à la population qui les fréquentent des **alternatives à l'usage de la voiture particulière**.

Cette politique d'offre alternative se traduit globalement par trois approches complémentaires :

- une bonne desserte de l'écoquartier par les **transports collectifs** ;
 - la place importante accordée aux **modes actifs** et notamment au **vélo** pour les déplacements à l'intérieur de l'écoquartier et vers les quartiers alentours ;
 - le développement de « nouveaux services à la mobilité » à destination des résidents et visiteurs.»⁷

Les « nouveaux services à la mobilité » sont de nouveaux moyens de transport tels que le covoiturage, l'autopartage, le vélo en libre-service et le transport à la demande.

« - Dans le cas d'une opération de **renouvellement urbain**, un écoquartier peut ainsi être l'occasion de densifier ou de promouvoir une mixité fonctionnelle et sociale au cœur de la ville, mais aussi de créer une nouvelle centralité ou de restaurer certaines continuités urbaines (...)

- Dans le cas d'une **extension urbaine**, il peut être intéressant de concevoir un écoquartier comme une opération greffe qui, en s'inscrivant dans un projet urbain global, contribue à créer du lien avec le reste de la ville en retissant des trames et des continuités urbaines, ou encore en complétant une offre de logements ou de services urbains insuffisante ou incomplète (...)

- Il peut également être opportun d'envisager un écoquartier comme un élément de rupture avec les pratiques antérieures, proposant un travail sur les **formes urbaines** et un aménagement de l'espace en lien étroit avec une offre de déplacement alternative à la voiture particulière, autour, par exemple, d'une **ligne forte de transports collectifs** ou en lien avec un **équipement de type gare**. »⁵

⁷ Les déplacements dans les Ecoquartiers, de l'expérimentation aux bonnes pratiques, CERTU, 2011.

Articles de presse

L'union
L'Ardennais

Recherchez une commune, un sujet, etc.



Région

Un premier prix national pour le quartier de la gare

PUBLIÉ LE 04/12/2013

Par Guillaume LEVY

Recommander 10 Twitter 1 +1 0 Réactions (11) Le Journal du jour à partir de 0,79 €

CHARLEVILLE-MEZIERES (08). Décrié par certains usagers, mais salué aussi pour son esthétique, le nouvel aménagement de la gare vient de rafler le concours arturbain.fr



Le nouveau pôle d'échanges multimodal vient de recevoir, à Paris, le premier prix du concours national « arturbain.fr 2013 ». Une distinction qui réjouit les élus de Cœur d'Ardenne (qui a mené en 2010-2011 ce chantier à 8 millions d'euros), à commencer par son président Philippe Paila et son vice-président à l'aménagement du territoire, François Thérêt. Le jury a placé le dossier carolo devant quatre autres (dont les abords des gares d'Agen et Besançon). Il a pris en

compte la qualité architecturale du projet, le respect de l'environnement et la « qualité de la vie sociale ».

Des villes s'en inspirent

Preuve qu'on n'est jamais prophète en son pays, cette réalisation, qui a pu faire râler les Carolos, a été saluée par un jury composé d'architectes et d'urbanistes... Un paradoxe qui n'a pas échappé à Philippe Paila : « Tout le monde ici n'a pas encore compris son fonctionnement, certains croient toujours qu'il faut traverser le square pour aller à la gare. Mais ce pôle est récompensé au niveau national, et nous vaut de nombreuses visites d'autres villes, qui cherchent à s'en inspirer. »

Le courrier de l'architecte

ÉCOLES

Concours international arturbain.fr 2013/2014 : appel à candidatures

24/02 06/03

L'Association pour la promotion de l'Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), reconnue d'utilité publique, organise le 'Concours international arturbain.fr', en langue française, sur le thème 'Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités'. La date limite d'inscription est fixée au 24 février 2014.

Revue Paysage

RÉCOMPENSE

Charleville-Mézières. Prix Arturbain 2013

Cinq opérations ont été retenues par le Séminaire Robert Auzelle pour le prix national Arturbain.fr 2013. Des visites sur place avec les maires ou présidents d'agglomérations et les maîtres d'œuvre ont permis de mettre en valeur les qualités de chaque opération retenue. Le jury a finalement désigné pour le prix l'opération « Un quartier multimodal » à Charleville-Mézières (08) dont la maîtrise d'œuvre a été assurée par le Studio Nemo. Les autres distinctions ont récompensé la gare Viotte à Besançon (mention « qualité architecturale »), l'espace gare à Agen (mention « respect de l'environnement ») et l'avenue de la Seille



LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS réalisés sur le pôle multimodal permettent différentes ouvertures sur la gare, le parvis bénéficiant d'un nouveau traitement de sol.

à Metz. Les distinctions ont été remises début décembre, à l'Arche de la Défense, à Paris, en présence

des mécènes du Séminaire: Metalco MobilConcepts et Aéroport de Paris Ingénieurs et Architectes. ■

ACTUALITÉ

Le pôle multimodal de Charleville-Mézières reçoit le prix national Art urbain

Marie-Douce Albert | 03/12/2013 | 16:24 | Profession



© Studio NEMO
Réaménagé en 2011, le pôle gare de Charleville-Mézières est plus facilement accessible.

L'arrivée du TGV est a été l'occasion de transformer la gare ardennaise et ses abords. Cette opération achevée en 2011 a été distinguée le 2 décembre 2013 par le Séminaire Robert-Auzelle, association de promotion de la qualité urbaine.

L'arrivée du TGV est en gare de Charleville-Mézières aura été l'occasion de faire d'un équipement datant du XIX^e siècle, un pôle multimodal. Cette opération achevée en 2011 a été distinguée le 2 décembre 2013 par le **prix national Art urbain**. Cette récompense lui a été attribuée par le Séminaire Robert-Auzelle, association qui s'efforce de promouvoir un urbanisme de qualité.

Créée en 1984, cette institution qui porte le nom d'un architecte et urbaniste de la Reconstruction, appelle en effet à la réalisation « d'aménagements conscients de l'espace », propres à créer des « cadres de vie dignes et respectueux de la personne et de son environnement naturel ». Cette année, le prix devait départager cinq opérations (*voir ci-dessous*) visant toutes à une meilleure intégration de secteurs périurbains et ce, grâce au développement des mobilités.

Parvis piéton

A Charleville-Mézières, dans les Ardennes, il s'agissait de raccrocher le quartier de la gare au reste de la ville. « En effet, les bâtiments étaient peu accessibles, note l'architecte et paysagiste Patrick Cogno du Studio NEMO, qui a mené l'opération. Le square situé en face était notamment peu mis en valeur et très refermé sur lui-même. »



© Studio NEMO
La gare vue du square reconfiguré et agrandi.

Le réaménagement a permis de faire respirer cet espace vert, qui a été agrandi, passant de 700 m² à un hectare. Par ailleurs, la création d'un parvis piéton devant le bâtiment de la gare et le report des aires de stationnement a permis de pacifier les abords du site. Cette nouvelle esplanade n'est d'ailleurs desservie directement que par les bus, les taxis et les modes doux. Le caractère multimodal du site sera encore renforcé par le projet, en cours, de réseau de Bus à haut niveau de service (BHNS). Une seconde tranche opérationnelle devrait par la suite permettre le désenclavement des quartiers situés à l'arrière de la gare.

FOCUS

Fiche technique

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'agglomération de Charleville-Mézières - Cœur d'Ardenne, maître d'ouvrage délégué ; Ville de Charleville-Mézières ; Gares et Connexions.

Maîtrise d'œuvre : Studio NEMO, architecte et paysagiste, mandataire ; Bruno Remoué i Associats, urbaniste mobilité ; Ingerop, BET ; Olivier Tissier, architecte.

Entreprises : Groupement URANO / COLAS (VRD et fontainerie), groupement SPIE Est / SCEE (électricité - éclairage) et ISS Espaces Verts (Espaces verts et restauration du kiosque).

Calendrier : Mai 2007 : études de définition, janvier 2010 : début des travaux, mai 2011 : réception des travaux.

Périmètre de l'opération : 4,2 ha.

Montant de l'opération : 6,2 M €HT.

FOCUS

Les autres opérations distinguées

Mention « Qualité architecturale » : Projet « Gare Viotte, au cœur des échanges » à Besançon (Doubs). Maîtrise d'ouvrage : Ville de Besançon.

Mention « Qualité de la vie sociale » : Projet « Une voie verte pour désenclaver les quartiers péri-urbains » à Chevilly-Larue (Val-de-Marne). Maîtrise d'ouvrage : Conseil général du Val-de-Marne ; maîtrise d'œuvre : Agence L'Anton & Associés avec Secteur (BET).

Mention « Respect de l'environnement » : Projet « L'espace gare, couture urbaine entre centre-ville et quartiers péri-centraux » à Agen (Lot-et-Garonne). Maîtrise d'ouvrage : Agglomération d'Agen ; maîtrise d'œuvre : Bruno Remoué i Associats, architecte-urbaniste, Studio NEMO, architecte et paysagiste et Lionel Venturini, architecte avec Ingerop (Conseil et ingénierie).

Mention : Projet « L'Avenue de la Seille, favoriser l'éco-mobilité interquartiers » à Metz (Moselle). Maîtrise d'ouvrage : Metz Métropole avec Egis France, maîtrise d'ouvrage déléguée ; maîtrise d'œuvre : Atelier Villes et Paysages.

/ www.arturbain.fr

Doté d'un site de référence, le Séminaire Robert Auzelle organise quatre manifestations annuelles pour promouvoir un urbanisme humaniste.

L'année 2013 se devait d'être particulièrement riche pour le Séminaire Robert Auzelle, qui avait la volonté d'actualiser l'image de Robert Auzelle et de replacer son œuvre dans une perspective historique, en faisant dialoguer les derniers témoins avec les usagers et les professionnels d'aujourd'hui. Ce fut l'objet de la journée d'étude du 26 juin organisée avec le soutien du Comité d'histoire du ministère de l'Égalité des territoires et du Logement et du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Elle permit d'entendre aussi bien des compagnons de travail de l'architecte urbaniste comme Pierre Léry et Hector Patriotis, que ses propres filles, des chercheurs comme Rémi Baudouin et des praticiens architectes et paysagistes, qui interviennent pour poursuivre son travail, à Clamart notamment. La journée s'est d'ailleurs poursuivie dans cette ville avec la visite du quartier de la Plaine (cf. page 18). Une manifestation publique organisée par la Ville de Neufchâtel-en-Bray, l'autre grande référence de l'urbanisme conçu par Robert Auzelle (cf. page 19), avec le CAUE de Seine-Maritime, avait déjà eu lieu le 8 juin, avec le timbre du jour commémorant sa naissance.

Quant à la Rencontre avec les Professions du cadre de vie sur le thème de l'année, « Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités », le 24 septembre, elle a permis des échanges d'une grande qualité avec les participants représentant les différentes structures professionnelles¹ et les services de l'État². Décerné le 2 décembre 2013, le Prix national arturbain.fr a récompensé la ville de Charleville-Mézières pour un quartier multimodal autour de la gare SNCF. L'année s'est terminée avec l'hommage de l'État. En 2014, l'assemblée générale du

27 janvier³ a été suivie d'une conférence-débat organisée avec le PUCA⁴ pour contribuer à identifier le thème annuel autour de « la qualité de l'espace vide public des quartiers, des petites villes et des bidonvilles », avec la participation de Serge Salat, enseignant à l'université de Marne-la-Vallée, Michel Bonetti, sociologue (ex-CSTB), Olivier Piron, ancien secrétaire permanent du PUCA, et Emmanuel Raoul, actuel secrétaire permanent.

AMBITION PÉDAGOGIQUE

L'enjeu pour le Séminaire est désormais de consolider des partenariats pour chacun de ses quatre grands rendez-vous annuels : le prochain Concours international arturbain.fr qui se tiendra le 22 mai, la Rencontre avec les organisations professionnelles qui aura lieu le 1^{er} octobre. Rendez-vous est pris pour le 27 novembre avec le Prix national arturbain.fr et les Bourses de l'Art urbain, qui ont récompensé dix étudiants (sur

100 candidatures en 2013), notamment grâce aux mécènes du Séminaire⁵. Enfin, l'enseignement à distance par Internet mobilise le président fondateur, Robert-Max Antoni, Aude Vaspert, architecte DPLG, et Rodolphe Exertier, webmaster. Ils n'affichent qu'une ambition : « *S'investir dans la pédagogie* » auprès des jeunes générations. Le meilleur gage de la transmission de l'esprit de Robert Auzelle. / A. L.

① Conseil national de l'ordre des architectes, Conseil supérieur de l'ordre des géomètres experts, Syndicat national des professionnels de l'aménagement, Union des constructeurs immobiliers (FFB), Syntec Ingénierie, Fédération française du paysage.

② PUCA, CERTU, DGALN...

③ Nouveau conseil d'administration : Robert-Max Antoni, Jacques-Henri Bord, Alain Lavoisier, Francis Le Doré, Christiane Levasseur, Eric Berger, Christian Deure, Jean-Pierre Decourcelle, Alessandro Delli Ponti, Yann Josse-Auzelle, Yves Malfilatre, Alain Marinos, Louis Moutard, Alain Naman, Françoise Oriol, Roland Peylet, Aude Vaspert.

④ Plan urbanisme construction architecture.

⑤ Métalco Mobil Concept, Crédit Mutuel, Aéroports de Paris Ingénieurs et architectes (ADPI).

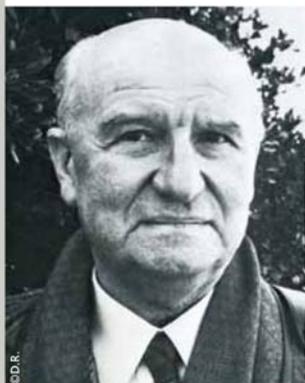
L'HOMMAGE DE L'ÉTAT (CÉCILE DUFLLOT ET AURÉLIE FILIPPETTI)

Le 16 décembre 2013, lors de la cérémonie de remise du Grand prix de l'urbanisme, un hommage a été rendu à Robert Auzelle, par Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, à l'occasion du centenaire de sa naissance. Voici la conclusion de son intervention : « [...] Alors que son œuvre s'inscrivait dans l'ère de la reconstruction démesurée et du tout béton, Robert Auzelle a été un véritable précurseur de l'urbanisme modeste qu'il nous faut aujourd'hui mettre en œuvre. À travers ces réflexions, Robert Auzelle nous donne à voir la responsabilité qui incombe au métier d'urbaniste, je pourrais même dire l'éthique qui doit caractériser son action. L'urbaniste est celui qui forge le cadre de vie et qui détient l'expertise, à la croisée de nombreuses disciplines, pour le faire de manière éclairée. Donner la possibilité à chacun d'habiter un territoire est un acte qui engage, un acte de responsabilité. Robert Auzelle a su conjuguer l'écologie, le social, le politique, et pour cela, il est tout simplement une belle leçon de l'urbanisme capable de dire, puis de faire un territoire en tant que lieu de vie. L'urbanisme doit être considéré comme une profession à part entière, il doit être reconnu comme tel. Robert Auzelle, par son œuvre, nous offre un véritable manifeste de ce métier, et je tenais aujourd'hui à lui rendre hommage. »

Le 17 décembre, en ouverture du Symposium de l'Académie d'architecture, Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, lui a également rendu hommage : « *L'héritage de Robert Auzelle, c'est celui d'un art urbain inscrit dans la pluridisciplinarité qui tend à améliorer le cadre de vie avec un souci de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement...* »

/ La méthode Auzelle

Les principales étapes de la carrière de Robert Auzelle, véritable précurseur d'une approche durable de l'urbanisme et de l'architecture, par Robert-Max Antoni.



C.D.R.

C'est en 1970, comme urbaniste de l'État chargé de l'organisation de la préparation des architectes aux épreuves du concours d'accès au corps des urbanistes de l'État, que j'ai rencontré pour la première fois Robert Auzelle, alors inspecteur général de la Construction, et professeur à l'École des Beaux-Arts. Il était chargé d'animer les corrections des esquisses de composition urbaine. Son charisme, sa bienveillance et la sagesse de ses conseils sur l'urbanisme du quotidien ont été très appréciés des jeunes professionnels. J'en garde un vif souvenir.

Robert Auzelle était né à Coulommiers en 1913. La rue donnant sur la place du marché porte aujourd'hui son nom. La qualité des grands paysages briards, la simplicité des constructions en pierres meulières ramassées dans les champs, l'horizontalité qui caractérise le plateau de la Brie l'ont sûrement influencé. On pourrait restituer sa vie en la scindant en trois grands moments : la jeunesse studieuse, la

période féconde et celle marquée par le message de sagesse.

1913-1946

Sa vocation d'architecte a pris naissance lors de son stage à l'abbaye de Saint-Wandrille, chez le père Carton, ancien commis d'agence d'architecte, où il prépare le concours d'accès à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts (ENSBA). Sa spiritualité, sa foi chrétienne dans l'amour du prochain, son goût pour « *la question ultime* » ne sont pas étrangers à sa thèse sur « Les problèmes des sépultures en urbanisme ».

Entré aux Beaux-arts en 1931, il en sort brillamment en 1936, s'inscrit à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris (IUUP), fréquente Marcel Poëte et Gaston Bardet, premiers théoriciens français de l'urbanisme. En 1939, il part pour la Hollande à bicyclette et découvre l'architecture nordique, fondée sur la simplicité des formes et leur lien avec la nature. Durant son service militaire, il se lie d'amitié avec le sociologue Paul-Henry Chombart de Lauwe. Démobilisé en 1941, il obtient un contrat d'études du ministère de la Reconstruction pour établir les plans d'urbanisme de villes sinistrées en Bretagne. En 1942, il s'inscrit à l'Ordre des architectes. À Neufchâtel-en-Bray, en 1943, il innove, en pratiquant la concertation avec les habitants et en organisant un débat public lors de l'exposition des études précédant la première enquête publique. Titularisé urbaniste en chef en 1944, il est affecté à la circonscription de Rennes où il participe à la lutte contre « l'habitat défectueux ». Avec Roger Millet, en 1947, il organise avec succès l'exposition internationale de l'Habitat et de l'Urbanisme. Bénéficiant de la confiance d'André Prothin, directeur général de l'Habitat

et de l'Urbanisme, il se voit confier, en 1948, le Centre d'études. Dans le même temps, il succède à Jacques Grebert à la chaire de composition urbaine à l'IUUP, et s'associe avec Raymond Gervaise comme architecte libéral. Le voilà, à 34 ans, doté d'une formidable expérience et d'un réseau éclectique de relations dans le secteur du cadre de vie.

1947-1957

Commence alors la période féconde de la Reconstruction. Deux courants s'affrontent, les tenants de l'académisme représentés par les Prix de Rome (Jaussely, Prost, Auzelle...) et les partisans du Mouvement moderne issus des Congrès internationaux d'architecture moderne (CIAM), avec Le Corbusier comme chef de file. Robert Auzelle emprunte une voie différente, inspirée par l'IUUP. Il préconise d'aborder les questions de l'architecture et de l'urbanisme avec humilité, dans l'esprit des urbanistes anglais, Ebenezer Howard, Patrick Geddes, Raymond Unwin... « *Prenons la peine de nous instruire avant de vouloir construire* » ; c'est l'amour des gens qui, selon lui, doit conduire à une organisation consciente de l'espace. Sa doctrine se précise. Elle peut se résumer en deux formules maîtresses : « *L'essentiel n'est pas de faire des logements, mais de les répartir de telle façon que la vie sociale et la vie intérieure de chaque individu puisse s'y épanouir* » ; et « *La qualité de l'architecture, c'est bien le maître de l'ouvrage qui en est responsable* ». Quant à la méthode Auzelle, elle se décline en cinq modalités d'action :
 • La représentation de l'espace, qui le conduit à mettre au point le « maquetoscope » permettant de photographier l'intérieur d'une maquette et de simuler la vision du cheminement



Robert Auzelle à Porto



Aquarelle de Robert Auzelle

d'un promeneur et apprécier ainsi la qualité des espaces publics.

- *L'Encyclopédie de l'urbanisme*, outil pédagogique réalisé avec Ivan Jankovic et une équipe de cartographes et de correspondants, qui permet d'analyser et de comparer des ensembles urbains à la même échelle.

- Les études sur l'ensoleillement, les vents, le bruit, les plantations et le paysage.

- Le travail en équipe pluridisciplinaire. Il n'y a pas de chef d'orchestre, « c'est l'esprit commun qui anime l'équipe ». L'organisation polyphonique, inventée par Gaston Bardet, sera expérimentée à Clamart.

- La consultation des habitants et la communication expérimentées à Neufchâtel-en-Bray, qui seront développées dans le plan d'urbanisme intercommunal de Quimper (1947-1952). Un film pédagogique sera réalisé selon le scénario de Robert Auzelle.

La méthode Auzelle trouve son illustration à Clamart et à Neufchâtel-en-Bray (cf. pages suivantes).

1957-1983

Mais, en 1957, rien ne va plus, Robert Auzelle est en désaccord ouvert avec la politique nationale du logement marquée par la recherche rapide d'objectifs quantitatifs et la mise en place des grands ensembles. La normalisation et l'industrialisation

du bâtiment à outrance ne peuvent prendre en compte les aspects qualitatifs. Il n'engage pas sa responsabilité sur l'extension de la Cité de la Plaine. Détaché au ministère des Affaires étrangères, il entame alors la troisième partie de sa carrière tout en exerçant sa profession d'architecte et d'urbaniste en libéral. À l'étranger, au Portugal, il établit les plans d'urbanisme de Porto, puis celui d'Aveiro jusqu'en 1970 ; il intervient aussi en Italie à Gênes...

En France, à partir de 1958, il travaille en équipe avec Raymonde Gervaise, Hector Patriotis, Pierre Léry, J.-P. de Conti, Ivan Jankovic, A. Mahé. Avec Ivan Jankovic, il intervient sur la ZUP de Vélizy, et auprès d'André Prothin comme architecte-conseil à La Défense. Il est nommé en 1964

inspecteur général de la Construction au Conseil général des Ponts et Chaussées. Avec Hector Patriotis, il participe au fameux concours Tête-Défense. Le projet d'amphithéâtre ouvert sur la perspective historique n'est pas sans rapport avec les emmarchements de l'Arche de La Défense de Otto Spreckelsen.

Professeur à l'ENSBA de 1961 à 1973, il enseigne dans le cadre du Séminaire Atelier Tony Garnier. Il participe à la réalisation de trois cimetières à Valenton, Pierrefitte-Villeteuse et Montfort-l'Amaury (1969-1975).

Le 22 décembre 1983, rentrant d'une séance de l'Académie d'architecture, dont il avait été président jusqu'en 1982, Robert Auzelle décède dans son appartement situé face au Panthéon.

Robert-Max Antoni

LECTURES

- Outre *L'Encyclopédie de l'Urbanisme*, commencée en 1947 et poursuivie avec Ivan Jankovic, et *Technique de l'Urbanisme* en 1953, en collaboration avec Jean Gohier, on retiendra parmi les ouvrages les plus marquants : *Plaidoyer pour une organisation consciente de l'espace* (1962), *323 citations sur l'urbanisme*, avec Jean Gohier et Pierre Vetter (1964), *L'Architecte et Dernières Demeures* (1965).

- Pour comprendre la philosophie de son enseignement, on se rapportera à *Clefs pour l'urbanisme* (1971) et à *La mesure des hommes* (1980). Si l'on met ces ouvrages en rapport avec les œuvres écrites de Le Corbusier, notamment *Manière de penser l'urbanisme* et *Le Modulor*, on arrivera à la conclusion que l'un aimait les gens et l'autre voulait les changer...

/ Clamart, la Cité de la Plaine

À Clamart (92), Robert Auzelle concevra à la fois le cimetière intercommunal, construit à partir de 1947, et la Cité de la Plaine, réalisée entre 1954 et 1969, aujourd'hui rénovée et complétée par des constructions neuves et un parc.



C.D.R.

Quel meilleur hommage à Robert Auzelle que le parc paysager qui porte son nom, au cœur de la Cité de la Plaine ? Inauguré en 2013, il s'étend sur 10 000 m² autour d'un plan d'eau de 2 000 m² et comprend des aires de jeux pour enfants, près de 60 arbres, plus de 5 600 arbustes plantés et des espaces de repos et de convivialité. Le quartier retrouve ainsi la coulée verte conçue par Robert Auzelle dans les années 1950, qui avait été coupée par un centre commercial démoli depuis.

LA MESURE HUMAINE

La Cité de la Plaine avait été conçue sur 34 ha pour accueillir 1 500 logements sous des formes variées : maisons individuelles en bande avec jardins, immeubles plots bien isolés, immeubles constitués de plusieurs cages d'escalier et parfois disposés en équerre. Elle sera réalisée en plusieurs tranches entre 1954 et 1969 sans atteindre le nombre de logements prévus, et complétée au fil des ans par divers équipements : centre commercial, école, aires de

jeux, atelier d'artistes, installations sportives et une bibliothèque ronde, « La joie par les livres », petit chef-d'œuvre d'architecture conçu par l'Atelier de Montrouge en 1963. Rénovée entre 1992 et 1995, la Cité de la Plaine a été complétée ces dernières années par la construction de trois immeubles (140 logements sociaux) du groupe Arcade conçus par Jean-Philippe Bridot (Partenaires

Architectes). Comme l'a expliqué Bernado Garcia (Pixea Architecture), le 26 juin dernier lors de la journée d'étude : « Conscients de la charge historique du site de la Cité de la Plaine, nous avons choisi de nous inscrire dans la continuité de l'œuvre de Robert Auzelle s'agissant de l'alignement du bâti et de l'insertion des logements dans les jardins. »

Pour Robert-Max Antoni, « le rôle des élus a été déterminant dans la qualité exceptionnelle de cet ensemble urbain : en 1947, avec le maire M. Couette, qui a soutenu R. Auzelle et en 2010, avec le sénateur-maire Ph. Kaltenbach qui a fait respecter le caractère des lieux dans la réalisation des trois petits immeubles et du Parc Auzelle. »

Le président du SRA ajoute : « Avec la Cité de la Plaine et le cimetière intercommunal, nous assistons à la création d'un ensemble qui se distingue des autres ensembles urbains de l'époque par la diversité de l'habitat, la continuité du réseau des espaces publics, l'usage de la brique qui se marie au végétal et la réalisation de petites unités à mesure humaine. » / A. L.

Le mail central en réseau avec le cimetière-parc et le parc Auzelle



C.D.R.

/ Neufchâtel-en-Bray, un équipement précurseur

À Neufchâtel-en-Bray, ville très éprouvée par la Seconde Guerre mondiale, Robert Auzelle conçoit un plan de reconstruction exemplaire, puis réalise un centre administratif et culturel original.



Une centralité articulant différents bâtiments administratifs et culturels



Neufchâtel-en-Bray, petite ville normande de près de 5 000 habitants, située à 25 km de Dieppe et en bordure de l'autoroute A28 reliant Rouen à Abbeville, a été bombardée en mai et juin 1940 et, du fait des incendies, détruite à 70 %. Dès 1941, Robert Auzelle est chargé de plusieurs plans de reconstruction en Seine-Maritime, dont celui de Neufchâtel-en-Bray, qui apparaît exemplaire à plus d'un titre. Il repose sur la préservation de l'identité de cette ville en tant que lieu de marché, de transit et de tourisme. Il propose notamment de conserver la traversée de la cité par la route nationale pour faciliter l'accès aux activités commerciales installées tout le long.

DES MATÉRIAUX LOCAUX

Puis, en 1952, c'est l'architecte Robert Auzelle qui reçoit commande de réaliser l'ensemble administratif

que, dans son plan d'urbanisme, il avait placé sur la motte féodale qui domine la ville. Il s'agit de regrouper en un même lieu et dans un même style la mairie, le tribunal, le centre des impôts et le théâtre, pour créer une centralité. Dans le cadre d'un budget contraint, le concepteur fait appel à des solutions constructives et architecturales économes. Il utilise des matériaux locaux comme la brique et le caillou de silex. Et, pour réduire le linéaire du mur, il adopte une forme ronde pour le théâtre et carrée pour l'hôtel de ville et la salle de bal. Quant au nouveau palais de justice, qui remplace un bâtiment

de 900 m² sur trois étages, sa plus grande partie (1 400 m²) est traitée en rez-de-chaussée.

Comme le souligne Robert-Max Antoni, « l'espace public délimité par les façades des bâtiments et le traitement planté des sols favorise l'accessibilité et ménage des perspectives. C'est l'illustration de l'espace auzellien ».

L'aménagement intérieur récent du théâtre et l'adjonction d'un bâtiment administratif réalisés par l'architecte Hervé Rattiez sont venus compléter l'ensemble en respectant l'esprit des lieux et la qualité architecturale d'origine. / A. L.

/ Les trente ans du Séminaire Robert Auzelle

Fondé en 1984 par des enseignants en architecture, le Séminaire Robert Auzelle (SRA) fêtera ses trente ans d'existence, fin 2014.

Retour sur les grandes étapes d'un parcours associatif original.

1984 - Un groupe d'enseignants de l'École d'architecture de Paris-Conflans, avec l'accord de la famille, fonde le Séminaire portant le nom de Robert Auzelle (SRA)¹. Cette association loi 1901 a pour objet « de constituer un lien entre les architectes, les urbanistes, les personnes publiques ou privées », se fixe pour but « d'organiser des rencontres, mettre en œuvre des études et assurer des publications dans le domaine de l'urbanisme et l'art urbain » (cf. *Urbanisme et Art urbain*, Éditions de l'École d'architecture de Paris Conflans, 1984).

1987 - La revue *Urbanisme* et les *Cahiers de l'IAURIF* rendent compte de la manifestation intitulée « Les trois Pouvoirs de l'Art urbain », organisée par le SRA à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts. Un film reprend les témoignages des différentes personnalités présentes.

1992 - Avec le soutien de la Direction de l'architecture et de l'urbanisme (ministère de l'Équipement), le premier Concours d'art urbain est lancé auprès d'équipes pluridisciplinaires d'étudiants, sur des sites réels de la région Ile-de-France ; par la suite, le concours deviendra national, puis international.

Le « Vocabulaire français de l'art urbain » est mis en chantier avec la collaboration d'étudiants et d'experts, et le site Internet www.arturbain.fr est créé.

1996 - Une rencontre au CNIT de La Défense réunit des professionnels de l'aménagement. Des opérations d'*urban design* réalisées à Boston sont présentées, et la définition de l'Art Urbain selon le SRA est validée : « Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de

vie, avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement ».

1997 - Pour le premier Prix national d'art urbain, le SRA présente au CNIT un ensemble d'opérations réalisées illustrant la définition de l'art urbain. Pour désigner les lauréats, il revient aux maîtres d'ouvrage de voter entre eux. Cette modalité de choix prévaudra aussi par la suite pour le Concours international, avec un vote entre les enseignants sur Internet.

2004 - Le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales accorde, par décret en Conseil d'État, la reconnaissance d'utilité publique au SRA. Le caractère de service public et les objectifs du SRA inscrits dans la mise en œuvre de la politique publique de développement durable conduisent le ministère de tutelle à passer une convention de mise à disposition de moyens de fonctionnement (à l'exclusion de subventions). Celle-ci a été reconduite avec le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement.

UN ENSEIGNEMENT DE L'ART URBAIN PAR INTERNET

Les ressources du SRA proviennent des dons de mécènes et des cotisations des sociétés et des personnes physiques membres. Le SRA compte plus de 500 membres : élus, professionnels et universitaires. Ses responsables sont bénévoles. Un fonds d'épargne est réservé pour l'attribution de bourses de l'art urbain aux étudiants lauréats du Concours international et

aux auteurs des meilleurs projets de fin d'études de master.

Les publications, vidéos et articles sont réalisés sous la direction du président-fondateur, Robert-Max Antoni. Les dossiers pédagogiques, imprimés par le ministère de tutelle, constituent une véritable collection mise à disposition du public : *L'Art urbain pour la ville de demain* (2002) ; *L'Art urbain,*

dossier documentaire (2004) ; *Le Référentiel pour la qualité du cadre de vie* (2007) ; *La Place publique lieu de vie sociale* (2008) ; *Reconsidérer le lotissement comme ensemble urbain à mesure humaine* (2009) ; *Le Vocabulaire*

français de l'Art urbain (2010) ; *Valoriser les espaces vides oubliés* (2011) ; *Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ?* (2012) ; *Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités* (2013)./

© Les membres fondateurs en 1984 : Robert-Max Antoni, président, Charles Rambert (décédé), vice-président, Michèle Tilmont, vice-présidente, Jean-Louis Latour, trésorier, Christian Bénilan, secrétaire, ainsi que François Bouvier, Dominique Gillet, Jean-Louis Hannebert, Jean-Louis Nouvian (décédé), François Préchac, Alain Sarfati, Georges-René Vachon.



CONTACT

■ Séminaire Robert Auzelle
Arche de la Défense
92055 Paris la Défense cedex
Tél. : 01 40 81 71 35
arturbain@i-carre.net
www.arturbain.fr

Communiqué de presse – 25 Novembre 13

mobilConcepts partenaire et mécène du Prix National arturbain.fr 2013

mobilConcepts, distributeur de mobilier urbain METALCO et éditeur de mobilier outdoor design continue son action auprès du Séminaire Robert Auzelle en soutenant et en participant à la remise du Prix arturbain.fr qui cette année s'inscrit autour du thème « Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités »

Le Séminaire Robert Auzelle – Arturbain.fr



Créée en 1984, l'association a pour objet et mission de **promouvoir l'Art Urbain par la sensibilisation et la mise en œuvre d'actions pédagogiques et culturelles** grâce à la participation de ses membres, tous concernés par la qualité du cadre de vie et « l'attitude Art Urbain » : personnes physiques et morales, étudiants et enseignants, professionnels et élus... Robert-Max Antoni, président fondateur du Séminaire Robert Auzelle, aime souvent à rappeler la définition de « l'Art Urbain », telle qu'elle a été définie par l'association : « Ensemble des démarches pluridisciplinaires conduisant à créer ou à transformer des ensemble urbains avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la vie sociale et du respect de l'environnement ».

Chaque année, le Séminaire interpelle les élus, les professionnels et les universitaires sur une thématique relative à l'amélioration du cadre de vie en relation avec la politique publique du développement durable. Deux grandes manifestations sont organisées :

Le concours international arturbain.fr ouvert aux équipes pluridisciplinaires d'enseignants et d'étudiants des écoles et universités d'architecture et d'urbanismes, d'ingénierie, de paysage, de design d'espace... Ces équipes proposent un projet autour du thème annuel et ancré sur les enjeux d'un site existant. Des bourses sont remis aux lauréats.



Le Prix national arturbain.fr et bourses Masters de l'art urbain s'adresse aux maîtres d'ouvrages publics et privés souhaitant valoriser le travail d'équipes pluridisciplinaire sur opérations d'aménagement exemplaires

répondant aux critères du thème annuel. A cette occasion des Bourses de l'Art urbain sont remises chaque année aux étudiants lauréats du Concours International ainsi qu'aux candidats choisis parmi les jeunes professionnels ayant obtenu une mention bien ou très bien à leur projet de fin d'études (PFE) du cycle de Master.

MobilConcepts et le SRA : des valeurs et une approche commune de la Ville

Mobil Concepts soutient depuis 2007 l'association Art Urbain, reconnue d'utilité publique en 2004. Cet investissement répond tout d'abord à une volonté commune de soutenir la créativité et la qualité, le savoir-faire et le savoir-vivre, tout en avançant avec ou devant son temps, qui a motivé le rapprochement de l'association et du créateur de mobilier urbain.

C'est également une **volonté commune de soutenir la créativité et la qualité, le savoir-faire et le savoir-vivre tout en avançant avec ou devant son temps**, qui a motivé le rapprochement de l'association et du créateur de mobilier urbain.

CONTACT PRESSE :

MobilConcepts - Laure Bourachot - Tél. +33 (0)4.67.13.74.74- laure.bourachot@mobilconcepts.com

MobilConcepts à un idéal pour la ville et souhaite qu'elle soit pensée dans les moindres détails. C'est en ce sens que l'entreprise collabore avec les concepteurs pour que **chaque ville ait son identité, son langage, et qu'elle soit abordée sous un angle social, économique et artistique qui lui est propre.** Pour cela, la société à su s'entourer d'**équipes pluridisciplinaires** d'ingénieurs, d'architectes ou de grands noms du design et ainsi faire vivre et avancer sa vision de la Ville et du mobilier urbain.

Un sentiment de proximité d'actions et de sensibilité s'est très vite installé entre l'association et mobilConcepts. Aussi, mobilConcepts a décidé de soutenir Art Urbain sur l'ensemble de leurs champs d'actions : Le Vocabulaire de l'Art Urbain, Le Concours International d'Art Urbain et le Prix National Art urbain.

Remise du Prix national arturbain.fr et bourses Masters : Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités.

5 opérations exemplaires seront récompensées le lundi 2 décembre 2013 à l'Arche de la Défense :

Agen (47) – L'espace gare, couture urbaine entre centre ville et quartiers péri-centraux

Besançon (25) – Gare Viotte, au cœur des échanges

Charleville-Mézières (08) – Un quartier multimodal

Chevilly-Larue (94) – Une voie pour désenclaver les quartiers péri-urbains

Metz (57) – L'Avenue de la Seille, favorise l'éco-mobilité interquartier

Les Prix National et les mentions "**qualité architecturale**", "**qualité de la vie sociale**" et "**respect de l'environnement**" sont décernés par le jury des 6 sélectionnées eux-mêmes. En outre, les membres et amis du Séminaire présents à la manifestation votent pour "**la meilleure communication**". Les internautes votent en ligne et désignent leur opération préférée pour le "**Prix Internet du public**".

Le Séminaire Robert Auzelle organise depuis 1997 le **prix national arturbain.fr** afin de faire connaître des actions exemplaires conduites par des équipes pluridisciplinaires.

Quelle est l'originalité du prix arturbain.fr ?

Quel est l'intérêt de cette manifestation ?

Comment évolue-t-elle depuis son lancement ?

Quelle orientation peut-on donner au Prix arturbain.fr ?

- Il s'agit tout d'abord d'illustrer la définition de l'art urbain donnée par le Séminaire, laquelle sert de guide à tous ceux qui ont vocation à exercer des responsabilités soit dans leur métier de maîtrise d'œuvre, soit dans les fonctions de maître d'ouvrage public ou privé.

- Il s'agit ensuite de communiquer et de transmettre des informations sur les aspects exemplaires et de mettre en mémoire celles-ci sur le site Internet www.arturbain.fr.

- Il s'agit enfin, de développer une culture commune pour faire évoluer un comportement social favorable à ce que Robert Auzelle a appelé, "une organisation consciente de l'espace".

A propos de Mobil Concepts : www.metalco.fr

Créateur de mobilier urbain, engagé dans la ville de demain, Mobil Concepts est un acteur reconnu pour la qualité et le design de ses produits. Intervenant dans le secteur du mobilier pur et sur de grands projets, l'entreprise entend participer à l'élaboration d'une civilisation urbaine humaine.

Mobil Concepts représente le groupe Metalco depuis plus de quinze ans en France et dans les pays francophones. En 2013, mobilConcepts collabore avec de nombreux designers pour devenir un laboratoire d'innovation et recherche du mobilier urbain et lance sa propre ligne d'édition de mobilier entre urbain et outdoor et

CONTACT PRESSE :

MobilConcepts - Laure Bourachot - Tél. +33 (0)4.67.13.74.74– laure.bourachot@mobilconcepts.com

Bilan d'activité du SRA en 2013

Les faits marquants

- 30 Janv.** Assemblée générale, cérémonie de remise des insignes de Commandeur dans l'Ordre des Palmes académiques au Président du SRA et Hommage à Robert Auzelle pour commémorer en 2013 le centenaire de sa naissance .
- 23 mai** **Concours international** sur le thème 2012 : «**Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature**»
Centenaire de la naissance de Robert Auzelle
- 8 juin *Manifestation publique organisée par la Ville de Neufchâtel -en -Bray et le CAUE de Seine-Maritime et timbre du jour commémorant le centenaire de la naissance de Robert Auzelle*
- 26 juin *Journée d'étude à la Grande Arche de la Défense organisée par le SRA avec le soutien du comité d'histoire du ministère, « Robert Auzelle, précurseur d'une approche durable de l'urbanisme et de l'architecture »*
- 26 juillet *Message du Directeur, adjoint au DG du patrimoine en charge de l'Architecture (Ministère de la Culture et de la Communication) aux directeurs des ENSA, pour participer aux activités pédagogiques du SRA,*
- 16 nov. *Inauguration du parc Robert Auzelle à Clamart.*
- 21 nov. *Rencontre et exposition consacrée à l'œuvre de Robert Auzelle organisées à l'ENSA de Paris Belleville.*
- 16/ 17déc. *Hommage de l'Etat rendu à l'oeuvre de Robert Auzelle par, Cécile Duflot, Ministre de l'Egalité des territoires et du Logement, lors du Grand Prix de l'Urbanisme 2013, et par Aurélie Filippetti, Ministre de la Culture et de la Communication, lors du Symposium de l'Académie d'Architecture.*
- 24 Sept.** **Rencontre avec les organisations professionnelles du cadre de vie** sur le thème 2013 :
«**Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités**»
- 2 Déc.** **Prix national arturbain.fr** sur le thème 2013 et remise de **10 Bourses de l'art urbain,**

Chapitre 1: 4 Manifestations publiques à l'Arche de la Défense

Les résultats, actes, esquisses lauréates etc sont consultables sur www.arturbain.fr

30 janvier 1.1 Assemblée générale,

Le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois: 15 janvier, 30 janvier, 9 avril, 11 juin, 10 septembre, 12 novembre
Il est composé (6 élus en italique): **Bureau:** RM Antoni Président, Ch Levasseur V/Pdt, F. Le Doré V/Pdt, A. Lavoisier V/Pdt et Secrétaire, J-H Bord Trésorier. **Membres:** M.Albert, E.Berger, JP. Decourcelle, A. delli Ponti, Ch Deuré, M. Golub, Y. Josse- Auzelle, Y. Malfilatre, L. Moutard, A Naman, F. Oriol , R. Peylet, V. Taboada, A. Vaspart.

522 membres: 43 pers phys/ 48 sociétés dont 5 mécènes/ 431 enseignants et étudiants (membres dispensés de cotisation)

Recettes : 65295 € Mécénat **29880 €** (Métalco mobil concepts **20000 €**/ADPi **7000 €**/ Crédit Mutuel **2000 €** /Amopa **750 €**/ dons **130 €** / SOFECA pm), Cotisations **24415 €**, Produits financiers **11000 €**.

Compte de bénévolat représentant un équivalent de **397300 €**

Dépenses: 54619 € dépenses par nature: Fonctionnement **7877 €**, Assistance technique **27064 €**, Bourses **10800 €**
Représentation et Communication **8878 €**.

Résultat: 65295 € -54619 € = 10676 € est mis en réserve pour abonder le fonds dédié aux Bourses de l'art urbain .

Thème 2013 adopté en AG du 30 01 2013: « **Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités** »

23 et 24 mai 1.2 Concours international

Sur le thème 2012 « Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature », 106 équipes pluridisciplinaires de 14 pays ont participé, soit 46 enseignants et 273 étudiants. Après la sélection du Comité d'experts du SRA, le jury Internet des enseignants (30 votes exprimés sur 46) a examiné 13 esquisses sélectionnées et retenu 6 équipes.

Nos mécènes **ADPi et Métalco mobil concepts** ont attribué 3600 € de bourses aux étudiants.

Le vendredi 24 mai, les enseignants ont procédé à une auto-évaluation.

24 septembre 1.3 Rencontre avec les professions du cadre de vie

Sur le thème 2013, « Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités » se sont exprimés :L'atelier International du Grand Paris, la FFP, Syntec ingénierie, le CNOA, le SNAL, le CNOGE, l'UCI, la SFU et pour l'Etat, le CGEDD, la DGALN/PUCA, le CERTU, l'Association des Architectes conseils de l'Etat et l'Association des Paysagistes - conseils de l'Etat. Deux invités sont intervenus en fin de débat: Jean Poulit (IGPEF) et Yo Kaminagai (RATP).

2 décembre 1.4 Prix national et Remise de Bourses de l'art urbain

Présentation hors concours de l'oeuvre urbanistique et architecturale de Robert Auzelle à Neufchâtel -en- Bray (76) et Présentation de 5 opérations lauréates sur le thème 2013 (voir ci-dessus) par les élus et maîtres d'oeuvre :

Agen, Besançon, Charleville-Mézières, Chevilly-Larue, Metz.

Présentation par les jeunes professionnels des meilleurs Projets de fin d'études(PFE) de Master. Sur 92 candidatures , le jury du SRA a sélectionné 10 PFE. Remise de 10 Bourses de l'art urbain pour un montant de 5000 € par nos mécènes :

Crédit Mutuel (4) et Métalco mobil concepts (6).

Chapitre 2: Enseignement à distance

Présentation du site www.arturbain.fr film de 2 minutes traduit en plusieurs langues. **Fréquentation** en augmentation.

Rubrique Robert Auzelle avec de nombreux téléchargements.**9 Arturbain Info. 2 CD rom** en diffusion aux enseignants

2 Publications ,sur le Centenaire et sur le thème 2013, en diffusion restreinte aux membres.

Nota: Pour 2014, un thème, un programme d'activités, un budget prévisionnel à examiner en AG du mercredi 29 janvier.

Renouvellement des membres du CA: Les candidatures sont à adresser au Président avant le mercredi 15 janvier

Membres sortants : M. Albert, E. Berger, Ch. Deuré, M. Golub, L. Moutard, V. Taboada. (A. Marinos à confirmer).

L'attitude Art urbain

HORIZONS

POINT DE VUE

► **ROBERT-MAX ANTONI**, INGENIEUR ESTP ET ARCHITECTE

L'attitude «Art urbain»

Créé, il y a 20 ans en 1984, un an après la disparition du grand urbaniste français Robert Auzelle, le Séminaire Robert Auzelle s'est engagé dans la promotion de l'art urbain. Cette association loi 1901 est aujourd'hui reconnue d'utilité publique. Sa vocation pédagogique concerne à la fois la formation initiale et la formation permanente des professionnels du cadre de vie. Elle s'adresse aux architectes, aux ingénieurs du génie civil, aux artistes, géographes, urbanistes, paysagistes, économistes de la construction... mais aussi, aux aménageurs, promoteurs constructeurs, assistants et conducteurs d'opérations des maîtres d'ouvrages publics ou privés. C'est-à-dire à tous les prestataires de services intellectuels du domaine du cadre de vie, qui vivent de leur métier reconnu par des connaissances acquises et un savoir-faire. Leur co-responsabilité est engagée par les actes qu'ils prescrivent pour créer ou transformer notre cadre de vie. Le citoyen et l'élu sont aussi concernés à d'autres titres.

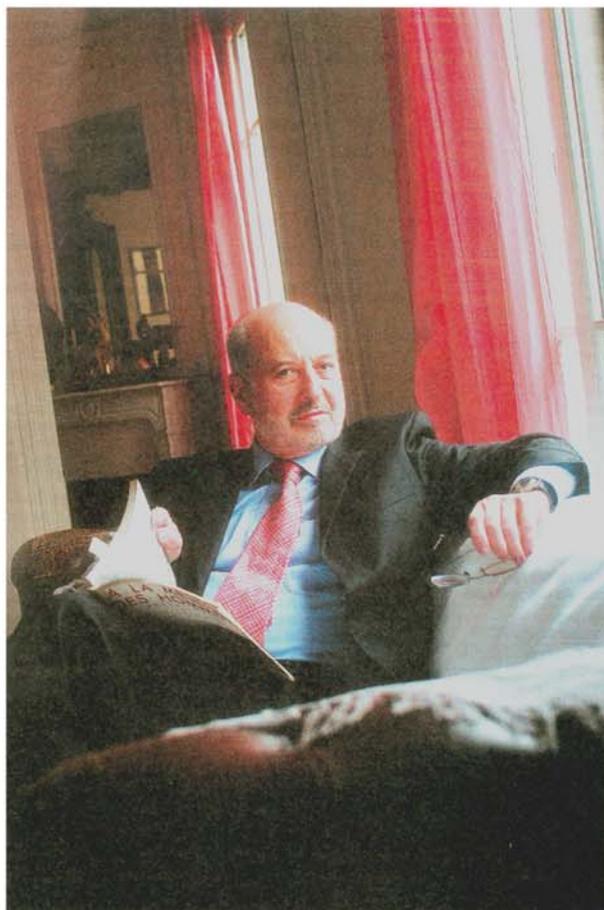
Démarches pluridisciplinaires

Mais qu'est ce que l'Art urbain? Que représente l'Art urbain pour les acteurs de la maîtrise d'œuvre vis à vis des maîtres d'ouvrages et des citoyens d'un pays ?

La définition attribuée par le Séminaire Robert Auzelle lui donne un sens particulier : «L'Art urbain est l'ensemble des démarches pluridisciplinaires conduisant à créer ou à transformer des ensembles urbains avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale, et du respect de l'environnement.» Cette définition caractérise l'attitude «Art urbain» des membres du Séminaire Robert Auzelle. Elle implique de leur part un engagement personnel dans leur vie professionnelle sur les valeurs éthiques du cadre de vie.

La promotion de l'Art urbain par le Séminaire Robert Auzelle repose sur trois piliers :

-le vocabulaire de l'Art urbain, qui permet à tous de mieux communi-



Robert-Max Antoni est inspecteur général de la construction au Conseil général des ponts et chaussées, et président du Séminaire Robert Auzelle. Il a exercé comme urbaniste de l'Etat au ministère de l'Environnement et à la direction départementale de l'équipement de l'Essonne.

quer dans un langage commun ;
-le concours international d'Art urbain, qui invite les étudiants et les enseignants à une réflexion sur l'éthique du cadre de vie donnant un sens au projet ;

- le prix arturbain.fr, qui reconnaît l'exemplarité d'opérations réalisées par des professionnels pour en garder la mémoire (cf. "Le Moniteur" du 24 décembre 2004).

Ces trois enseignements entrent en synergie, sur le site Internet www.arturbain.fr pour promou-

voir l'attitude «Art urbain» auprès du plus large public. La consultation mondiale de ce site est croissante, car l'usage des nouvelles technologies de communication rend aujourd'hui cet enseignement accessible à tous.

Que signifie l'attitude «Art urbain»?

Pour les professionnels du cadre de vie, l'attitude «Art urbain» est un comportement fondé sur cinq principes :

1.Apprendre à regarder, et lutter contre l'indifférence du regard porté sur un espace urbain banalisé et assujéti trop souvent aux abus d'occupation dominante : celle des véhicules, de la publicité, de la densité, du gigantisme quand ce n'est pas celle de la misère ; en évitant de fermer les yeux pour que le regard serve d'outil de lecture et d'analyse de l'espace urbain.

2.Apprendre le vocabulaire de l'Art urbain qui stimule la curiosité des créateurs sur l'évolution des usages, des formes et décors urbains dans l'histoire de l'espace urbain de notre pays et des autres pays ; et susciter l'intérêt du citoyen sur les références exemplaires du passé et du présent qui fondent le futur de ces vocabules.

3.Apprendre à cultiver la mémoire du lieu pour que tout projet urbain s'inscrive dans le respect d'une continuité et d'une connaissance du site ; mais aussi conserver en mémoire les opérations exemplaires pour en valoriser les références architecturales sociales et environnementales.

4.Apprendre à communiquer pour permettre l'émergence locale de débats démocratiques sérieux où tous les citoyens pourront être instruits par des professionnels du cadre de vie indépendants ; ces professionnels disposant de la connaissance et de la maîtrise des outils d'évaluation et de représentation visuelle. Le pouvoir politique conservant sa place pour jouer son rôle relevant de la responsabilité de décider de faire.

5.Apprendre à travailler en équipe pluridisciplinaire avec une maîtrise d'ouvrage et une maîtrise d'œuvre partageant des règles déontologiques et des critères rationnels d'évaluation de la qualité. Une de ces règles consisterait à pouvoir évoquer collégialement et librement les questions d'éthique du cadre de vie.

La devise de Robert Auzelle «Toujours apprendre», éclaire la philosophie de cet enseignement commun aux étudiants, enseignants et professionnels. ■

Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités 2013

Dossier documentaire sur le thème de réflexion 2013
Rencontres professionnelles, Prix National arturbain.fr
et Concours international arturbain.fr

| SUR L'ART URBAIN ET L'ETHIQUE DU CADRE DE VIE

- **L'Art urbain pour les villes de demain (villes nouvelles d'Île-de-France)**
2004, éd. Certu
- **L'Art urbain**
Dossier documentaire
2004, éd. Certu
- **La place publique, lieu de vie sociale**
2006, éd. Certu
- **Référentiel pour la qualité du cadre de vie**
2007, éd. Certu
- **Reconsidérer le lotissement comme ensemble urbain à mesure humaine**
2007, éd. Certu
- **Composer avec la nature**
2008, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement
- **Le centre urbain et son environnement accessibles à tous**
2009, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement
- **Le Vocabulaire français de l'Art urbain**
2010, éd. Certu
- **Valoriser les espaces vides oubliés**
2010, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement
- **Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain?**
2011, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement
- **Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature**
2012, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement
- **Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités**
2013, éd. Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité
- **L'espace public au coeur du renouvellement urbain**
(à venir)